

# Détermination de l'intérêt public dans l'évaluation d'impact : Un cadre d'évaluation des comptes multiples

C. Gunton, T. Gunton et S. Markey  
School of Resource and Environmental Management  
Université Simon Fraser (SFU)

Décembre 2022

# Table des matières

Liste des abréviations.....	3
Résumé.....	4
Remerciements.....	6
1. Introduction.....	6
2. Évaluation d'impact et détermination de l'intérêt public en vertu de la <i>Loi sur l'évaluation d'impact</i> .....	7
3. Méthodes qui éclairent la détermination de l'intérêt public .....	7
Caractérisation qualitative des impacts .....	8
Analyse des impacts économiques.....	10
Analyse coûts-avantages .....	10
Évaluation de la durabilité.....	11
Évaluation des comptes multiples .....	11
4. Élaborer un cadre d'ECM .....	12
5. Méthode .....	13
6. Cadre d'ECM de l'intérêt public.....	17
7. Cadre d'ECM des collectivités autochtones .....	24
8. Analyse de l'étude de cas : Mine de Mary River.....	29
Résultats de l'étude de cas .....	31
Conclusions de l'étude de cas .....	41
Limites de l'étude de cas.....	43
9. Enquête pour le Cadre d'ECM de l'intérêt public .....	44
Résultats de l'enquête.....	45
Conclusions de l'enquête .....	51
Limites de l'enquête .....	53
10. Conclusion .....	53
11. Annexe A : Analyse de l'étude de cas : Mine de Mary River (Cadre d'ECM inuit).....	56
Hypothèse de l'étude de cas .....	64
12. Annexe B : Enquête sur le cadre d'évaluation des comptes multiples pour une étude de l'Université Simon Fraser .....	66
13. Notes en fin d'ouvrage.....	77

## Liste des abréviations

Abréviation	Définition
ACA	Analyse coûts-avantages
ACS+	Analyse comparative entre les sexes plus
AEIC	Agence d'évaluation d'impact du Canada
AP	Années-personnes
AVAFT	Analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie
CAD	Dollars canadiens
CNER	Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions
CPLCC	Consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause
EI	Évaluation d'impact
EMC	Évaluation des comptes multiples
éq. CO <sub>2</sub>	Équivalent en dioxyde de carbone
ERA	Ententes sur les répercussions et les avantages
ERAI	Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits (mine de Mary River)
GES	Gaz à effet de serre
IR	Impôt sur le revenu
IS	Impôt sur les sociétés
Moy.	Moyenne
Mt	Millions de tonnes
MtA	Millions de tonnes par an
NTI	Nunavut Tunngavik Incorporated
PIB	Produit intérieur brut
PRI	Phase de revenus initiaux (mine de Mary River)
QIA	Qikiqtani Inuit Association
VAN	Valeur actualisée nette

## Résumé

- i. L'objectif de la présente étude est de donner un aperçu d'un cadre complet d'évaluation des comptes multiples (ECM) afin d'améliorer le processus de détermination de l'intérêt public dans le contexte de l'évaluation d'impact (EI).
- ii. Le présent rapport comprend les éléments suivants :
  1. un résumé des méthodes utilisées pour éclairer la détermination de l'intérêt public dans l'EI et leurs forces et faiblesses respectives;
  2. une description d'un cadre d'ECM pour éclairer la détermination de l'intérêt public;
  3. une étude de cas illustrant le fonctionnement du cadre d'ECM en pratique;
  4. un résumé des forces et des faiblesses du cadre d'ECM et les prochaines étapes recommandées pour améliorer la détermination de l'intérêt public dans l'EI.
- iii. Le processus d'EI est conçu pour estimer les conséquences positives et négatives d'un projet proposé, atténuer les impacts négatifs et déterminer si un projet doit être approuvé. Un des principaux éléments dont les décideurs doivent tenir compte lorsqu'ils décident d'approuver ou de rejeter un projet proposé est de savoir si le projet est dans l'intérêt du public ou pas. Selon l'article 63 de la *Loi sur l'évaluation d'impact*, les éléments qui sont pris en compte lors de la détermination de l'intérêt public comprennent la mesure dans laquelle le projet contribue à la durabilité, la mesure dans laquelle les effets négatifs du projet sont importants, les mesures d'atténuation que les décideurs estiment appropriées, les impacts sur les groupes autochtones et les droits des peuples autochtones du Canada, et les effets du projet sur les obligations en matière d'environnement du gouvernement du Canada et ses engagements à l'égard des changements climatiques.
- iv. Les méthodes actuellement utilisées pour estimer les impacts dans le cadre du processus d'EI et pour éclairer la détermination de l'intérêt public comprennent la catégorisation qualitative des impacts, l'analyse des impacts économiques, l'analyse coûts-avantages et l'évaluation de la durabilité. Ces méthodes ont des limites qui entravent leur capacité à fournir des renseignements complets, transparents et exacts aux décideurs.
- v. L'ECM est une méthode qui permet de surmonter bon nombre des limites des méthodes d'estimation des impacts actuellement utilisées dans le cadre d'une EI. La méthodologie de l'ECM consiste à estimer les impacts nets d'un projet et à classer ces impacts dans différents comptes qui couvrent toute l'étendue des impacts du projet. Les avantages de l'ECM par rapport aux autres méthodes sont les suivants : elle aide à surmonter les limites des méthodes individuelles en intégrant de multiples méthodes, notamment la catégorisation qualitative des impacts, l'analyse des impacts économiques, l'analyse coûts-avantages et l'évaluation de la durabilité dans un cadre unique et complet; elle couvre les impacts sur les recettes et les revenus, l'environnement, la société, l'économie et la santé; elle fournit une évaluation plus précise des impacts d'un projet en estimant les impacts nets plutôt que les impacts bruts; elle fait en sorte de prendre en compte les impacts qui ne peuvent être quantifiés; elle subdivise les impacts par principaux groupes et régions; elle contribue à évaluer l'importance relative des impacts; elle aide à faciliter les comparaisons transparentes des compromis; et elle aide à réduire les partis pris dans la prise de décisions.
- vi. La méthode utilisée pour élaborer le cadre d'ECM proposé comportait un examen des exigences en matière d'EI en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact*, une revue de la littérature axée sur les méthodes de rechange à l'EI, la détermination des forces et des faiblesses des méthodes de rechange d'estimation des impacts, l'élaboration d'un cadre d'ECM proposé fondé sur la prise en compte des méthodes d'estimation des impacts existantes, la mise à l'essai du cadre proposé à l'aide d'une approche par étude de cas, l'examen du cadre par des experts au moyen d'enquêtes et d'ateliers, le perfectionnement du cadre à la suite des conclusions de l'examen des experts et la communication des résultats.

- vii. Deux cadres d'ECM interreliés sont proposés : le Cadre d'ECM de l'intérêt public et le Cadre d'ECM des collectivités autochtones. Le Cadre d'ECM de l'intérêt public est destiné à éclairer directement la détermination de l'intérêt public et inclut toutes les parties concernées qui sont susceptibles d'être touchées par un projet proposé. La structure du Cadre d'ECM de l'intérêt public est fondée sur la documentation relative à l'ECM, la documentation relative à l'EI, les documents d'orientation de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC) et les documents d'EI dirigés par des peuples autochtones. Le Cadre d'ECM de l'intérêt public proposé comprend le promoteur du projet, les recettes publiques, l'activité économique, l'environnement, la société, la santé, les collectivités autochtones et les comptes consolidés. Le contenu de ces comptes est destiné à être souple pour s'adapter aux différents types de projets et, en pratique, il sera probablement élaboré de manière coopérative par l'AEIC, divers organismes gouvernementaux, les groupes autochtones et les intervenants.
- viii. Le Cadre d'ECM des collectivités autochtones est un cadre complémentaire qui se concentre sur les impacts relatifs aux collectivités autochtones locales. Tous les renseignements contenus dans le Cadre d'ECM des collectivités autochtones sont également résumés dans le Cadre d'ECM de l'intérêt public. Le cadre d'ECM proposé pour les collectivités autochtones comprend les recettes gouvernementales autochtones, l'activité économique, l'environnement, la société, la santé, la gouvernance et les comptes consolidés. Les comptes et sous-comptes du Cadre d'ECM des collectivités autochtones sont destinés à être souples et à être élaborés par les collectivités autochtones concernées. Le Cadre d'ECM des collectivités autochtones a également pour but de soutenir l'élaboration et la négociation d'ententes sur les répercussions et les avantages (ERA) que les groupes autochtones négocient avec les promoteurs de projets ou les paliers supérieurs de gouvernement.
- ix. Les deux cadres d'ECM ont été appliqués à une étude de cas, à savoir la mine de Mary River située sur l'île de Baffin au Nunavut, afin d'illustrer comment ils fonctionnent dans la pratique. Les renseignements sur les impacts du projet ont été obtenus à partir de documents accessibles au public qui se trouvent sur le site Web de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (CNER). L'étude de cas illustre le fait que le cadre d'ECM fournit une évaluation complète et transparente des recettes du projet et de ses impacts environnementaux, sociaux, économiques et sanitaires, fournit une analyse ciblée des impacts sur les collectivités autochtones, indique la répartition des impacts entre les régions et les groupes et aide à désigner l'importance relative des impacts.
- x. Une enquête a été effectuée auprès d'experts, de praticiens et de participants de l'EI afin d'évaluer le Cadre d'ECM de l'intérêt public proposé. Divers organisations et groupes étaient représentés dans l'enquête, notamment l'AEIC, Ressources naturelles Canada, Environnement et Changement climatique Canada, des groupes autochtones, des universités et collèges, le secteur privé et l'Office d'examen de la vallée du Mackenzie. Les répondants ont été invités à évaluer les méthodes d'estimation des impacts actuellement utilisées dans le cadre de l'EI, à donner leur avis sur l'intérêt public et son rôle dans l'EI et à évaluer le Cadre d'ECM de l'intérêt public proposé. Les résultats de l'enquête indiquent que les méthodes d'estimation des impacts actuellement utilisées en matière d'EI présentent diverses limites. La majorité des répondants ont indiqué que le Cadre d'ECM de l'intérêt public répond aux critères des pratiques exemplaires et possède les caractéristiques d'une méthode efficace d'estimation des impacts aux fins d'une EI. Les répondants à l'enquête ont indiqué que bien que l'intérêt public soit un élément important de l'EI et de l'approbation des projets, ils estiment que le terme lui-même et la mesure dans laquelle il éclaire les décisions relatives aux projets ne sont pas clairs dans le contexte de l'EI. Les répondants ont aussi indiqué que le cadre d'ECM proposé a le potentiel d'améliorer la détermination de l'intérêt public dans le cadre des EI. Enfin, les répondants ont relevé les forces et les faiblesses du Cadre d'ECM de l'intérêt public, ont signalé les défis potentiels liés à la mise en œuvre et ont fait des suggestions relativement à la façon dont le cadre pourrait être amélioré. Les résultats de l'enquête sont résumés dans la partie principale du rapport et à l'annexe B.

- xi. La principale conclusion de cette étude est que le Cadre d'ECM de l'intérêt public a le potentiel d'améliorer la détermination de l'intérêt public et de surmonter bon nombre des limites associées aux autres méthodes d'estimation des impacts. Par conséquent, les recommandations suivantes sont proposées :
1. Perfectionner le Cadre d'ECM de l'intérêt public et explorer comment le cadre peut être pris en compte dans la politique fédérale relative à l'EI;
  2. Déterminer les composantes du Cadre d'ECM de l'intérêt public qui peuvent être adoptées provisoirement pour améliorer les EI, y compris :
    - a. Élaborer des définitions cohérentes d'indicateurs tels que l'emploi en utilisant des termes normalisés, comme les années-personnes (AP) annuelles moyennes au lieu des AP totales, afin d'éviter une mauvaise interprétation des avantages du projet;
    - b. Estimer les impacts nets plutôt que les impacts bruts pour les indicateurs économiques afin d'éviter de surestimer les avantages du projet;
    - c. Entreprendre une analyse coûts-avantages fondée sur les lignes directrices actuelles du Conseil du Trésor du Canada afin d'estimer les coûts et les avantages du projet dans le cadre du processus d'examen de l'EI, y compris la subdivision des coûts et des avantages par groupe d'intervenants principaux et pour les collectivités autochtones.

## Remerciements

Nous remercions les répondants à l'enquête pour leur participation et pour leur rétroaction sur une version antérieure de ce rapport. Nous remercions également les examinateurs qui ont soumis l'enquête à un essai préalable et donné une rétroaction utile sur sa conception. Ensuite, nous remercions Chris Joseph, Ph. D., Marvin Shaffer, Ph. D. et Eric Werker, Ph. D. pour leur rétroaction sur les versions précédentes du Cadre d'ECM de l'intérêt public. Enfin, nous remercions l'AEIC pour son soutien et l'aide financière accordée à cette recherche, ainsi que Ressources naturelles Canada et Environnement et Changement climatique Canada pour leur soutien tout au long de cette étude.

## 1. Introduction

Déterminer si un projet proposé est dans l'intérêt du public représente une étape essentielle du processus d'évaluation d'impact (EI). Toutefois, en raison de limites sur le plan méthodologique et de l'acquisition de renseignements, l'information utilisée pour étayer la détermination de l'intérêt public dans le cadre des EI est souvent inadéquate.

Cette étude vise à améliorer le processus de détermination de l'intérêt public dans le cadre des EI en élaborant un cadre complet d'évaluation des comptes multiples (ECM) qui est conçu pour évaluer de manière transparente les impacts d'un projet et informer les décideurs des compromis associés à un projet proposé. Ce rapport débute par un résumé des processus de détermination de l'intérêt public et d'évaluation d'impact de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC), suivi d'un résumé des méthodes de rechange utilisées pour évaluer les impacts et éclairer la détermination de l'intérêt public. Ensuite, nous donnons un aperçu des objectifs de cette étude. Nous présentons ensuite la méthode utilisée pour élaborer le Cadre d'ECM de l'intérêt public, qui comprend une revue de la littérature, un examen par des experts et une enquête. En outre, une approche par étude de cas est utilisée pour démontrer comment le Cadre d'ECM de l'intérêt public fonctionne en pratique. Ensuite, en fonction des résultats de l'enquête et de l'étude de cas, nous évaluons la capacité du Cadre d'ECM de l'intérêt public à évaluer les impacts d'un projet et à éclairer la détermination de l'intérêt public par rapport au processus actuel. Enfin, nous présentons les conclusions et définissons les prochaines étapes et les besoins futurs en matière de recherche.

## 2. Évaluation d'impact et détermination de l'intérêt public en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact*

Le processus d'EI est conçu pour estimer les conséquences positives et négatives d'un projet proposé, atténuer les impacts négatifs et décider si un projet est dans l'intérêt du public et s'il doit être approuvé. L'article 63 de la *Loi sur l'évaluation d'impact* (2019)<sup>1</sup> du Canada énonce les éléments suivants dont le ministre ou le gouverneur en conseil (c.-à-d., le Cabinet) doivent tenir compte pour déterminer l'intérêt public :

- la mesure dans laquelle le projet désigné contribue à la durabilité;
- la mesure dans laquelle les effets négatifs relevant d'un domaine de compétence fédérale ainsi que les effets négatifs directs ou accessoires indiqués dans le rapport de l'évaluation d'impact du projet sont importants;
- la mise en œuvre des mesures d'atténuation que le ministre ou le gouverneur en conseil, selon le cas, juge appropriées;
- les impacts que le projet désigné peut avoir sur tout groupe autochtone et les impacts préjudiciables qu'il peut avoir sur les droits des peuples autochtones du Canada reconnus et confirmés par l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*;
- la mesure dans laquelle les effets du projet désigné portent atteinte ou contribuent à la capacité du gouvernement du Canada de respecter ses obligations en matière d'environnement et ses engagements à l'égard des changements climatiques.

## 3. Méthodes qui éclairent la détermination de l'intérêt public

Les méthodes utilisées pour l'évaluation des impacts d'un projet et pour la détermination de l'intérêt public dans le cadre des EI doivent être exhaustives, transparentes et précises et doivent permettre de prendre en compte tous les compromis pertinents associés au projet. Malheureusement, les méthodes actuellement utilisées dans une EI pour déterminer l'intérêt public ne répondent pas entièrement à ces critères. Les méthodes de rechange pour estimer les impacts d'un projet et éclairer la détermination de l'intérêt public sont discutées ci-dessous et leurs forces et faiblesses respectives sont résumées dans le Tableau 1.

Tableau 1. Forces et faiblesses des méthodes de rechange pour éclairer la détermination de l'intérêt public

Méthodes	Forces	Limites et défis
Catégorisation qualitative des impacts	<ul style="list-style-type: none"><li>• Prend en compte les impacts non quantifiables</li><li>• Actuellement utilisée dans l'EI (méthode familière pour les praticiens et les décideurs de l'EI)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Possibilité de définitions ambiguës ou incohérentes de la catégorisation des impacts</li><li>• Il est difficile de comparer les différents compromis.</li></ul>
Analyse des impacts économiques	<ul style="list-style-type: none"><li>• Fournit des renseignements utiles sur les impacts économiques bruts, régionaux et intersectoriels</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Surestime considérablement les avantages des projets</li></ul>

Analyse coûts-avantages	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Estime les impacts nets</li> <li>• Facilite la comparaison transparente des compromis</li> <li>• Le gouvernement fédéral a élaboré des lignes directrices pour la réalisation d'analyses coûts-avantages.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Peut omettre des impacts non quantifiables</li> <li>• Peut omettre certains types de renseignements recherchés par les décideurs (p. ex. les impacts sur le produit intérieur brut [PIB])</li> <li>• Les analyses de sensibilité peuvent mener à des résultats divergents ou imprécis.</li> </ul>
Évaluation de la durabilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évalue l'impact d'un projet sur les cibles de durabilité à court et à long terme</li> <li>• Couvre les impacts économiques, environnementaux, sociaux, patrimoniaux et culturels et se concentre sur les interactions entre les différents types d'impacts</li> <li>• Intègre des données qualitatives et non financières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exige des cibles de durabilité, dont l'élaboration peut s'avérer être un défi</li> <li>• Exige des renseignements sur les impacts cumulatifs afin de pouvoir évaluer les impacts d'un projet par rapport aux cibles de durabilité, qui sont difficiles à estimer</li> <li>• Absence de consensus à l'égard de ce qu'est l'évaluation de la durabilité et sur la manière de la définir</li> </ul>
Évaluation des comptes multiples	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intègre plusieurs méthodes, notamment la catégorisation qualitative des impacts, l'analyse des impacts économiques, l'analyse coûts-avantages et l'évaluation de la durabilité, en une seule méthode exhaustive</li> <li>• Estime les impacts nets</li> <li>• Couvre les impacts environnementaux, sociaux, économiques, culturels et sanitaires</li> <li>• Prend en compte les impacts non quantifiables</li> <li>• Subdivise les impacts par groupe et région clés</li> <li>• Facilite la comparaison transparente des compromis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Caractère subjectif de la définition des comptes</li> <li>• Les analyses de sensibilité peuvent mener à des résultats divergents ou imprécis.</li> <li>• Intègre la catégorisation qualitative des impacts, l'analyse des impacts économiques, l'analyse coûts-avantages et l'évaluation de la durabilité, en une seule méthode exhaustive et comporte donc les limites de ces méthodes</li> </ul>

Remarque : Les renseignements contenus dans le Tableau 1 sont adaptés de Gunton et al. (2020)<sup>2</sup>.

## Caractérisation qualitative des impacts

L'évaluation des impacts d'un projet et la détermination de l'intérêt public dans le cadre des EI comprennent normalement un résumé qualitatif des avantages et des impacts négatifs du projet. Bien que les descriptions qualitatives puissent être utiles pour résumer les impacts difficiles à quantifier, le fait de s'appuyer exclusivement sur des caractérisations qualitatives des impacts rend particulièrement difficile la comparaison des coûts et des avantages d'un projet et, par conséquent, il est difficile de déterminer de manière transparente et



valable si le projet est dans l'intérêt public et comment maximiser les avantages nets du projet. Cette difficulté peut être exacerbée par le fait que les processus d'EI peuvent utiliser des définitions ambiguës ou incohérentes des catégories et des indicateurs d'impacts. Les limites des catégorisations qualitatives des impacts sont illustrées dans le Tableau 2 où les impacts du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain sont résumés dans le rapport<sup>3</sup> de l'Office national de l'énergie<sup>i</sup> en utilisant des descriptions qualitatives en fonction de l'ampleur et de l'échelle spatiale des impacts. À la lumière de ce résumé, l'Office national de l'énergie a conclu que le projet était dans l'intérêt du public étant donné que les avantages dépassaient les inconvénients, mais il n'a pas fourni de méthode transparente pour comparer les avantages et les inconvénients afin d'en arriver à cette conclusion. Par exemple, comment un **inconvénient** considérable pour les épaulards est-il comparé à un **avantage** considérable de la diversification des marchés? Comment l'ensemble des inconvénients est-il comparé à l'ensemble des avantages pour déterminer si le projet est dans l'intérêt du public? Et comment gérer les inconvénients et les avantages pour maximiser les avantages nets du projet?

Tableau 2. Exemple de résumé qualitatif des impacts : Évaluation par l'Office national de l'énergie des avantages et des inconvénients du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain.

<b>Avantages</b>	<b>Importance et échelle</b>		<b>Inconvénients</b>	<b>Importance et échelle</b>
<b>Diversification des marchés</b>	Considérable Régionale et nationale		<b>Effet négatif sur les épaulards résidents du Sud</b>	Considérable Locale, régionale et nationale
<b>Emplois</b>	Considérable Locale, régionale et nationale		<b>Effet négatif sur la culture autochtone</b>	Considérable Locale et régionale
<b>Concurrence entre les pipelines</b>	Considérable Régionale et nationale		<b>Émissions de GES en milieu marin</b>	Considérable Régionale et nationale
<b>Dépenses en matériaux pour pipelines</b>	Considérable Locale et régionale		<b>Plans de mise en valeur municipaux</b>	Modeste Locale
<b>Programme de retombées pour les collectivités</b>	Modeste Locale et régionale		<b>Atteinte à l'utilisation des terres et de l'eau par les Autochtones</b>	Modeste Locale
<b>Amélioration de l'intervention en cas de déversement en milieu marin</b>	Modeste Locale et régionale		<b>Atteinte à l'utilisation des terres et de l'eau par les intervenants</b>	Modeste Locale et régionale

<sup>i</sup> L'Office national de l'énergie s'appelle désormais Régie de l'énergie du Canada.

<b>Renforcement des capacités (ressources humaines)</b>	Modeste Locale et régionale		<b>Déversement d'hydrocarbures d'un pipeline</b>	Risque acceptable Locale et régionale
<b>Recettes publiques</b>	Considérable Locale, régionale et nationale		<b>Déversement d'un navire-citerne en milieu marin</b>	Risque acceptable Locale et régionale

Remarque : Tableau 2 tiré de Gunton *et al.*<sup>4</sup> Les renseignements contenus dans le Tableau 2 ont été adaptés de l'Office national de l'énergie.

## Analyse des impacts économiques

Comme l'illustre l'EI du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain, l'évaluation des impacts économiques tels que les emplois, la diversification du marché et les recettes publiques sont des éléments essentiels de la détermination de l'intérêt public dans le cadre des EI. Actuellement, les impacts économiques des projets proposés sont principalement estimés dans l'EI à l'aide de la méthode d'analyse des impacts économiques et de modèles d'entrées-sorties. L'analyse des impacts économiques peut fournir des renseignements utiles sur les impacts régionaux et intersectoriels d'un projet proposé. Cependant, elle peut surestimer considérablement les avantages d'un projet en supposant qu'il n'y a pas de coûts de renonciation ou de contraintes d'approvisionnement sur les ressources nécessaires pour construire et exploiter le projet et en estimant les impacts bruts par opposition aux impacts nets du projet. Dans le cas de Trans Mountain, par exemple, l'estimation du gain d'emploi suppose à tort que tous les travailleurs employés dans le cadre du projet (emploi brut) seraient sans emploi si le projet n'était pas réalisé. L'analyse des impacts économiques utilise également des termes tels que le nombre total d'années-personnes (AP), ce qui peut entraîner une fausse interprétation du nombre d'emplois créés<sup>ii</sup>. Par conséquent, l'analyse des impacts économiques ne doit pas être utilisée comme seule méthode d'estimation des conséquences économiques, et en particulier des avantages économiques, pour éclairer la détermination de l'intérêt public.

## Analyse coûts-avantages

L'analyse coûts-avantages (ACA) est un outil complet et reconnu qui repose sur une base théorique solide. Elle consiste à estimer les conséquences positives et négatives d'un projet proposé afin de calculer son impact net du point de vue de la société dans son ensemble. Le gouvernement du Canada a élaboré des lignes directrices concernant l'ACA et exige de celle-ci qu'elle détermine si les règlements gouvernementaux proposés sont dans l'intérêt du public<sup>5</sup>. L'analyse coûts-avantages permet de surmonter certaines des limites méthodologiques du processus actuel de détermination de l'intérêt public de l'EI en quantifiant les impacts d'un projet, lorsque cela est possible, afin de permettre une comparaison des avantages et des inconvénients, et en estimant les impacts **nets** plutôt que **bruts** du projet. En quantifiant l'ampleur des coûts et des avantages du projet, l'ACA peut également être utilisée pour évaluer comment des solutions de rechange et des mesures d'atténuation peuvent être utilisées pour augmenter les avantages nets du projet.

Le bien-fondé de l'utilisation de l'ACA dans l'EI est reconnu dans un récent rapport de la commission d'EI sur le projet de mine de charbon Grassy Mountain. Dans son rapport, la commission recommande que l'ACA soit utilisée en combinaison avec l'analyse des impacts économiques pour fournir aux décideurs les renseignements dont ils ont besoin pour évaluer les projets. Comme le recommande la commission :

<sup>ii</sup> P. ex. un seul employé occupant un emploi pendant 25 ans d'exploitation est souvent présenté comme 25 années-personnes dans l'analyse des impacts économiques, même s'il ne s'agit que d'un seul emploi ou d'une moyenne d'année-personne.

« (...) les gouvernements fédéral et provinciaux clarifient les exigences d'analyse économique des futures EIE provinciales ou des évaluations d'impact fédérales. Les promoteurs devraient être tenus, par des modalités établies, de fournir une analyse d'impact économique et une analyse coûts-avantages qui permettent aux décideurs de prendre des décisions éclairées, fondées sur les deux types d'information économique. Nous suggérons [la commission] également que les gouvernements élaborent des lignes directrices sur les méthodologies et les hypothèses que les promoteurs devraient adopter pour produire ces futures analyses. Les gouvernements pourraient souhaiter revoir le *Guide d'analyse coûts-avantages pour le Canada* produit par le Conseil du Trésor du Canada. Différents économistes ont exprimé des points de vue variés sur le type d'analyse économique à mener dans le cadre d'un examen. Nous convenons que les différents types d'analyses économiques donnent différents types de renseignements. Nous croyons que les décideurs pour les futures évaluations d'impact bénéficieraient d'un accès à ces différents types de renseignements. »<sup>6</sup>

L'ACA a toutefois certaines limites, notamment que certains impacts importants qui ne peuvent pas être facilement quantifiés en valeur monétaire (p. ex. les valeurs environnementales, les impacts cumulatifs et les impacts sur la durabilité) peuvent être omis de l'analyse. Les analyses de sensibilité utilisées pour évaluer la gamme des paramètres possibles d'un projet (p. ex. les coûts de construction, la valeur de la production, les risques environnementaux, les taux d'actualisation) peuvent entraîner une grande variabilité des estimations, et certains types de renseignements que les décideurs sont susceptibles de rechercher, comme le nombre total d'emplois créés par un projet et les impacts du projet sur le produit intérieur brut (PIB), ne sont normalement pas inclus dans l'ACA<sup>7,8</sup>.

## Évaluation de la durabilité

L'évaluation de la durabilité est une méthode complexe qui consiste à évaluer les impacts d'un projet dans une perspective multidisciplinaire, intégrée et à long terme. Elle suit souvent une approche axée sur les objectifs, dans laquelle les impacts estimés d'un projet sont évalués en fonction de cibles de durabilité<sup>9,10,11,12</sup>. Il convient de noter que cette méthode n'est pas nécessairement bien définie dans la littérature, car il semble y avoir une absence de consensus à l'égard de ce qu'est l'évaluation de la durabilité et sur la manière de la définir. Les interprétations plus étroites de l'évaluation de la durabilité incluent tout processus qui soutient et guide la prise de décisions vers la durabilité de façon générale ou les processus qui se concentrent sur ce que l'on appelle les trois piliers de la durabilité, qui comprennent les impacts environnementaux, économiques et sociaux. Des interprétations plus larges de l'évaluation de la durabilité adoptent cependant une version plus globale de la durabilité et se concentrent sur une approche systémique qui couvre les impacts économiques, environnementaux, sociaux, patrimoniaux et culturels et se concentre sur les interactions entre toutes ces catégories d'impacts. Les points forts de l'évaluation de la durabilité résident dans le fait qu'elle utilise des objectifs de durabilité à court et à long terme pour évaluer les projets, qu'elle peut être complète et couvrir toutes les catégories d'impacts, et qu'elle peut intégrer des données qualitatives et quantitatives. Les limites de l'évaluation de la durabilité tiennent au fait qu'elle nécessite des cibles de durabilité prédéfinies, qui peuvent être difficiles à élaborer, qu'elle exige des renseignements sur les impacts cumulatifs afin de pouvoir évaluer les impacts d'un projet par rapport aux cibles de durabilité, qui sont difficiles à estimer, et, comme nous l'avons vu, qu'il y a absence de consensus sur ce qu'est l'évaluation des impacts sur la durabilité et sur la façon de la définir, ce qui pose des problèmes quant à la possibilité d'appliquer la méthode de façon cohérente.

## Évaluation des comptes multiples

L'évaluation de comptes multiples (ECM), également appelée analyse coûts-avantages multiples, est une méthode qui permet de remédier à bon nombre des limites des méthodes décrites ci-dessus en fournissant des renseignements plus précis et plus transparents pour la détermination de l'intérêt public. L'ECM est une

méthode complète qui intègre plusieurs méthodes, dont la catégorisation qualitative des impacts, l'ACA, l'analyse des impacts économiques, l'évaluation de la durabilité et d'autres méthodes applicables à l'EI, afin d'évaluer les projets et de communiquer les résultats dans un résumé matriciel d'après un certain nombre d'indicateurs<sup>13,14</sup>. Les forces de l'ECM par rapport aux autres méthodes d'EI sont les suivantes : l'ECM tente d'estimer les impacts nets d'un projet plutôt que les impacts bruts; elle permet de comparer les recettes et les revenus ainsi que les dimensions environnementales, sociales, économiques et sanitaires dans un cadre d'évaluation complet; elle subdivise la répartition des avantages et des coûts entre les parties touchées; elle fournit les résultats sous forme de résumé matriciel, ce qui permet une comparaison plus transparente des compromis et, par conséquent, réduit les biais subjectifs; et elle permet l'inclusion de données qualitatives pour les impacts qui ne peuvent pas être facilement quantifiés. Les limites de l'ECM sont notamment les suivantes : la définition des comptes peut être subjective, les analyses de sensibilité utilisées pour évaluer l'étendue des paramètres possibles d'un projet peuvent entraîner une grande variabilité des estimations, et comme elle intègre plusieurs méthodes en une seule, elle possède donc certaines des limites associées à ces méthodes.

La capacité de l'ECM à évaluer la répartition des impacts entre les parties touchées est particulièrement importante pour analyser les impacts sur les collectivités autochtones. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ainsi que les principales décisions de justice relatives aux droits et aux titres des Autochtones<sup>15</sup> ont contribué à un changement de priorité en faveur de l'évaluation des impacts des projets sur les populations autochtones. Par conséquent, les lois provinciales et fédérales mises à jour, comme la *Loi sur l'évaluation d'impact*, donnent la priorité à l'évaluation des impacts sur les peuples et les collectivités autochtones. En plus d'être une méthode complète, l'ECM est un outil d'évaluation souple qui peut être adapté pour faciliter la détermination des mesures liées à un projet qui réduiraient les externalités et feraient en sorte que les décideurs disposent des renseignements nécessaires pour effectuer une détermination de l'intérêt public. Compte tenu de ces forces, l'ECM peut fournir un cadre efficace pour évaluer les impacts d'un projet et la manière dont les conceptions de rechange du projet et les mesures d'atténuation peuvent être utilisées pour maximiser les avantages nets du projet.

## 4. Élaborer un cadre d'ECM

Cette étude répond aux exigences et aux priorités de la *Loi sur l'évaluation d'impact* et correspond aux objectifs des recommandations du rapport de la commission d'examen conjoint sur le projet de mine de charbon Grassy Mountain en élaborant des lignes directrices pour une méthode d'ECM afin de soutenir l'EI et le processus de détermination de l'intérêt public. Cette étude présente deux cadres d'ECM interreliés qui peuvent être utilisés pour comparer et évaluer les impacts de projets conformément à la *Loi sur l'évaluation d'impact* : un cadre complet d'ECM qui éclaire directement la détermination de l'intérêt public, ci-après dénommé « **Cadre d'ECM de l'intérêt public** », et un deuxième cadre d'ECM complémentaire qui éclaire précisément les impacts sur les collectivités autochtones, ci-après dénommé « **Cadre d'ECM des collectivités autochtones** ». Le Cadre d'ECM des collectivités autochtones fournit une évaluation autonome des impacts des projets sur les collectivités autochtones qui peut être utilisée par les collectivités pour évaluer les projets proposés et les gérer afin de répondre aux objectifs des collectivités. Le Cadre d'ECM des collectivités autochtones peut également être intégré au Cadre d'ECM de l'intérêt public pour aider à déterminer si le projet est dans l'intérêt du public. Les objectifs secondaires de l'étude sont les suivants :

- Définir les moyens par lesquels la détermination de l'intérêt public est actuellement éclairée et évaluée dans le processus d'EI;
- Évaluer les forces et les faiblesses de l'ECM quant à la détermination des impacts positifs et négatifs d'un projet, éclairer la détermination de l'intérêt public et évaluer comment les conceptions de rechange

du projet et les mesures d'atténuation peuvent être utilisées pour augmenter les avantages nets d'un projet;

- Déterminer les pratiques exemplaires en matière d'ECM;
- Déterminer les domaines dans lesquels l'ECM peut soutenir la nouvelle approche du Canada en matière d'évaluation des projets;
- Élaborer un cadre d'ECM propre à l'EI qui peut être utilisé pour éclairer la détermination de l'intérêt public et être intégré dans la méthode et les exigences canadiennes en matière d'EI;
- Élaborer un cadre complémentaire d'ECM propre aux impacts sur les collectivités autochtones qui peut être utilisé en tant qu'outil par les collectivités autochtones participant à l'EI.

Le point central de ce rapport est de décrire le Cadre d'ECM de l'intérêt public et le Cadre d'ECM des collectivités autochtones. Ce rapport est destiné à servir de document d'orientation, présentant les deux cadres d'ECM et leurs composantes et démontrant comment les cadres peuvent être utilisés pour accroître la clarté et la transparence du processus de détermination de l'intérêt public ainsi que pour augmenter le niveau de renseignements sur les impacts sur les collectivités autochtones. En pratique, l'application propre au Cadre d'ECM de l'intérêt public et au Cadre d'ECM des collectivités autochtones peut varier, car ces cadres seront probablement adaptés aux caractéristiques uniques du projet évalué et aux objectifs des parties touchées.

## 5. Méthode

La méthode de cette étude comporte sept étapes, qui sont décrites dans la Figure 1. La méthode utilisée pour élaborer le Cadre d'ECM de l'intérêt public proposé comprenait un examen des exigences en matière d'EI en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact*, une revue de la littérature axée sur les méthodes de rechange d'EI et la détermination des forces et faiblesses des méthodes de rechange d'estimation des impacts, l'élaboration d'un cadre d'ECM proposé fondé sur l'intégration des méthodes d'estimation des impacts existantes, la mise à l'essai du cadre proposé à l'aide d'une approche par étude de cas, l'examen du cadre par des experts par l'entremise d'une enquête et d'un atelier, le perfectionnement du cadre à la suite de l'examen des experts et la communication des résultats.

La structure du Cadre d'ECM de l'intérêt public est fondée sur les méthodes d'ECM décrites dans la littérature<sup>16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23</sup> ainsi que les nouveaux documents d'orientation de l'AEIC conformément à la *Loi sur l'évaluation d'impact*<sup>24</sup>. Une comparaison des comptes présentés dans la littérature sur l'ECM peut être trouvée dans le Tableau 3. Dans la littérature sur l'ECM, il existe un chevauchement important entre les comptes recommandés. La majorité des cadres d'ECM comprennent un compte de recettes publiques ou de contribuables, un compte d'activité économique, un compte de l'environnement et un compte de société ou des collectivités, qui ont tous été inclus dans le Cadre d'ECM de l'intérêt public proposé dans cette étude. Alors que de nombreux cadres d'ECM comprennent un compte d'évaluation de la valeur marchande pour le projet, ce type de compte n'a pas été inclus dans le Cadre d'ECM de l'intérêt public. Le Cadre d'ECM de l'intérêt public comprend plutôt un compte de promoteur du projet, qui peut prendre en compte des évaluations pour des projets privés et publics et permettre une comparaison des répartitions des avantages et des coûts. Dans les cas où une entité publique élabore le projet, les comptes de promoteur du projet et des recettes publiques peuvent être combinés en un seul compte. Un compte des collectivités autochtones a également été ajouté au Cadre d'ECM de l'intérêt public, adapté du cadre d'ECM du ministère de l'Agriculture et des Terres de la Colombie-Britannique<sup>25</sup> et conformément aux exigences et aux priorités de la *Loi sur l'évaluation d'impact*<sup>26</sup> pour accroître l'exhaustivité des évaluations et veiller à ce que les avantages et les coûts du projet pour les peuples, les collectivités et les gouvernements autochtones soient dûment pris en compte. Le compte des collectivités autochtones est directement lié au Cadre d'ECM des collectivités autochtones, qui est le cadre complémentaire du Cadre d'ECM de l'intérêt public, dont il sera question ci-après. Enfin, un compte sanitaire a été ajouté au

Cadre d'ECM de l'intérêt public. Bien que ce compte n'apparaisse que dans un seul des cadres d'ECM trouvés dans la littérature scientifique, la santé a été définie comme un domaine prioritaire de la *Loi sur l'évaluation d'impact* et constitue un sujet important à aborder lors de la détermination de l'intérêt public. Il convient de noter que les comptes se veulent souples et qu'en pratique, ils sont destinés à être sélectionnés par l'AEIC, d'autres organismes gouvernementaux, les collectivités autochtones et les intervenants.

Le Cadre d'ECM des collectivités autochtones met davantage l'accent sur les impacts sur les collectivités autochtones impliquées dans les projets proposés. Bien que ce cadre complémentaire puisse être utilisé comme un outil distinct, le Cadre d'ECM des collectivités autochtones éclairera directement le compte des collectivités autochtones du Cadre d'ECM de l'intérêt public. Comme nous l'avons vu, la connaissance des impacts d'un projet sur les collectivités autochtones est une priorité de la *Loi sur l'évaluation d'impact* et est essentielle à la détermination de l'intérêt public. Outre le fait que ce cadre complémentaire permet de mettre davantage l'accent sur les impacts sur les Autochtones, un des objectifs du Cadre d'ECM des collectivités autochtones est de servir d'outil que les collectivités autochtones peuvent utiliser pour évaluer les impacts sur les collectivités autochtones et éclairer la conception de toute entente sur les répercussions et les avantages (ERA) qu'elles pourraient négocier.

Tout comme le Cadre d'ECM de l'intérêt public, la structure générale du Cadre d'ECM des collectivités autochtones proposé est fondée sur la littérature relative aux ECM, mais les comptes ont été adaptés en raison de la portée propre au cadre. Le Cadre d'ECM des collectivités autochtones n'inclut que les comptes qui se rapportent directement aux collectivités autochtones, et les comptes sélectionnés ont été éclairés par la documentation d'orientation sur l'EI<sup>27</sup> ainsi que par certains rapports récents d'EI dirigées par des Autochtones, accessibles au public<sup>28, 29, 30</sup> et la documentation sur les EI dirigées par des Autochtones<sup>31, 32</sup> qui fournissent des exemples des catégories d'impacts qu'il est important de prendre en compte du point de vue des collectivités autochtones. Comme pour le Cadre d'ECM de l'intérêt public, les comptes inclus dans le Cadre d'ECM des collectivités autochtones sont souples et, en pratique, sont destinés à être sélectionnés par les collectivités autochtones participant à une EI.

Les sous-comptes dans les deux cadres d'ECM décrits ci-dessous ont également été éclairés par la documentation sur les ECM, les documents d'orientation de l'AEIC, les EI dirigées par des Autochtones qui sont accessibles au public et la documentation sur les EI dirigées par des Autochtones. Les méthodes d'estimation et les indicateurs ont été élaborés à la lumière de la documentation relative à la méthode . . . . .<sup>33, 34, 35, 36, 37, 38, 39</sup> et des documents d'orientation de l'AEIC<sup>40</sup>.

Figure 1. Méthode de l'étude

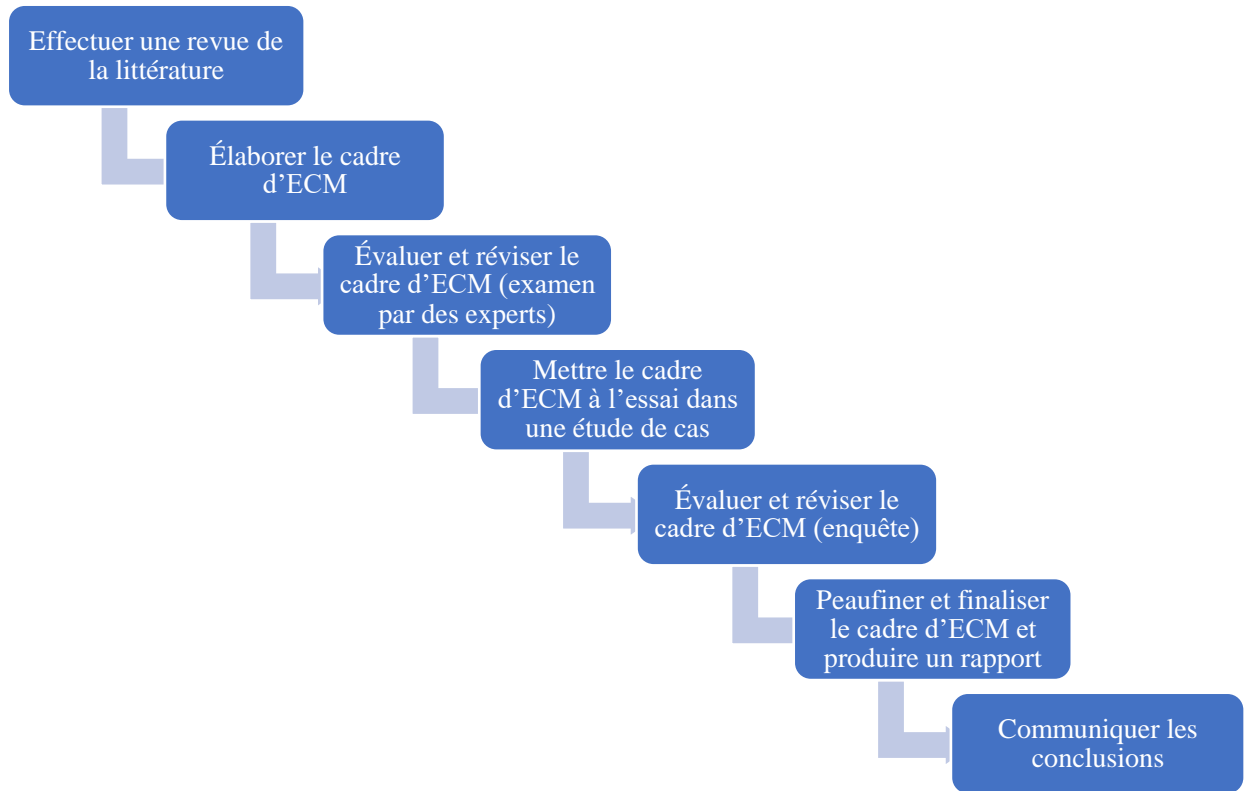


Tableau 3. Comparaison des comptes d'ECM tirés de la littérature

Compte	Références d'ECM									
	Shaffer	Winter <i>et al.</i>	Ministère des Forêts, des Terres et des Ressources naturelles de la Colombie-Britannique <sup>41</sup>	Water Resources Council des États-Unis	Campbell et Brown	Ville de Saskatoon	Secrétariat des sociétés d'État	Ministère de l'Agriculture et des Terres de la Colombie-Britannique	Ministère des Transports de la Colombie-Britannique	Alberta Transportation
Évaluation de la valeur marchande du projet	✓	✓	×	×	✓	✓	✓	×	✓	✓
Gouvernement/ contribuables (recettes)	✓	✓	✓	✓	×	✓	✓	✓	×	×
Utilisateur/ Bénéficiaire cible	✓	✓	×	×	✓	✓	✓	×	✓	✓
Promoteur du projet	✓	✓	×	×	✓	×	✓	×	✓	✓
Activité économique <sup>42</sup>	✓	✓	✓	✓	×	✓	✓	✓	✓	✓
Environnement	✓	✓	✓	✓	×	✓	✓	✓	✓	✓
Société/ Collectivités	✓	✓	✓	✓	×	✓	✓	✓	✓	✓
Peuples autochtones	×	✓	✓	×	×	×	×	✓	×	×
Santé	×	×	✓	×	×	×	×	×	×	×
Ressources archéologiques et patrimoniales	×	×	✓	×	×	×	×	×	×	×



## 6. Cadre d'ECM de l'intérêt public

Le Cadre d'ECM de l'intérêt public proposé s'appuie sur un certain nombre de modèles d'ECM existants pour créer huit comptes, résumés dans le Tableau 4. Les comptes et sous-comptes ne sont pas nécessairement prescriptifs et peuvent être modifiés pour tenir compte du contexte et des caractéristiques propres au projet. Les comptes et sous-comptes proposés ont été élaborés dans l'optique d'un projet d'extraction de ressources naturelles, mais pourraient être adaptés à des projets non liés aux ressources. Les comptes et sous-comptes sélectionnés pour une évaluation particulière sont destinés à saisir toute la gamme des impacts et à les organiser en catégories pertinentes. Les indicateurs pour chaque compte visent à mesurer ou à résumer l'ampleur des impacts (c.-à-d. la valeur monétaire pour les impacts quantifiables ou les descriptions pour la catégorisation qualitative des impacts et les impacts sur les objectifs de durabilité) et à fournir aux décideurs des renseignements complets sur toutes les conséquences afin de contribuer à éclairer la détermination de l'intérêt public. Certains impacts peuvent apparaître dans plus d'un compte pour indiquer un effet cumulatif et une interaction entre différents comptes (p. ex. un impact dans le compte de l'environnement peut également avoir un impact sur le bien-être social, physique ou mental). Dans ces circonstances, une estimation monétaire de l'impact n'apparaîtra que dans un seul compte pour éviter un double comptage, et des catégorisations qualitatives seront utilisées pour tous les autres comptes dans lesquels l'impact apparaît. En outre, le Cadre d'ECM de l'intérêt public aborde l'incertitude et le risque en incluant les résultats des analyses de sensibilité, comme l'estimation de la façon dont les prix des ressources de base, les coûts en capital, les coûts d'exploitation, les niveaux de production, les régimes financiers ou les taux d'actualisation ont une incidence sur la faisabilité d'un projet et la répartition des avantages. Les indicateurs du Cadre d'ECM de l'intérêt public résument principalement les impacts nets du projet, en estimant la différence entre les scénarios de réalisation et de non-réalisation.

Le compte de *promoteur du projet* dans le Cadre d'ECM de l'intérêt public proposé indique l'impact du projet sur les finances du promoteur. Ce compte est comparable à une analyse financière du secteur privé qui indique la somme de toutes les recettes d'un projet et des coûts liés au projet encourus par le promoteur du projet et exclut les coûts et avantages externes qui sont traités dans d'autres comptes. L'estimation de ce compte nécessite l'estimation de la valeur actualisée nette (VAN) de l'ensemble du projet qui indique la rentabilité totale du projet et la rente économique totale ou la valeur monétaire du projet qui est répartie aux différentes parties concernées, y compris le promoteur du projet, les paliers supérieurs de gouvernement, les collectivités autochtones et le grand public. De plus, la VAN indique la capacité financière à atténuer les impacts négatifs du projet.

Les autres comptes proposés (*recettes publiques, activité économique, environnement, société, santé et collectivités autochtones*) évaluent les impacts du projet sur l'intérêt public au sens large qui ne sont pas inclus dans le compte du promoteur du projet. En pratique, le contenu des comptes et les méthodes d'estimation des impacts pour un projet particulier seraient désignés dans l'étude d'impact adaptée prévue pour le promoteur du projet lors du stade de la planification du processus d'EI. Les composantes valorisées, qui sont des domaines d'impact particuliers relevés par des participants des collectivités autochtones, des intervenants ou des praticiens de l'EI, seront également décrites dans l'étude d'impact adaptée aux premiers stades du processus d'EI. Étant donné que les composantes valorisées sont souvent propres à un certain projet, elles n'ont pas été explicitement répertoriées dans le Cadre d'ECM de l'intérêt public décrit ci-dessous, mais en pratique, elles seraient incluses dans les sous-comptes correspondants.

Le compte *consolidé* fournit un total cumulé des coûts et des avantages d'un projet afin de déterminer l'impact net du projet. Ce compte permet de déterminer si le projet est dans l'intérêt du public en estimant son impact net total, et les autres comptes permettent d'indiquer l'ampleur relative des coûts et des avantages par catégorie et par partie touchée. Cela montre les effets distributifs du projet et aide à déterminer comment le projet peut être modifié par diverses mesures d'atténuation pour augmenter les avantages totaux et réduire les coûts pour la

société afin de renforcer l'intérêt public. Le compte consolidé n'a pas pour but de déterminer l'intérêt public, mais plutôt d'aider à la détermination. En définitive, la détermination de l'intérêt public et la décision d'approuver ou de rejeter un projet proposé relèvent de la responsabilité des décideurs. Cependant, le Cadre d'ECM de l'intérêt public peut potentiellement réduire le degré de parti pris subjectif dans la détermination de l'intérêt public en augmentant la transparence quant aux compromis liés au projet.

Tableau 4. Cadre d'ECM de l'intérêt public

Compte	Description	Sous-comptes et composantes potentiels	Méthodes d'estimation potentielles	Indicateurs
Promoteur du projet	<b>Ce compte mesure les impacts du projet proposé sur les finances du promoteur du projet.</b>	Revenus nets	Analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie (AVAFT)	1) La <i>valeur actualisée nette (VAN) des revenus du promoteur du projet</i> , en dollars canadiens courants (CAD), indique l'avantage net (ou le coût) du projet proposé pour le promoteur du projet.  2) Pour les projets d'exploitation de ressources, le <i>pourcentage des avantages totaux tirés des ressources (% des avantages totaux) pour le promoteur du projet</i> indique la proportion des avantages totaux tirés des ressources qui revient au promoteur du projet.
Recettes publiques	<b>Ce compte mesure les impacts financiers du projet proposé pour les gouvernements fédéral, provincial ou territorial, les administrations municipales et les gouvernements autochtones.</b>	Recettes publiques fédérales Recettes publiques provinciales et territoriales Recettes publiques municipales Recettes des gouvernements ou des organisations autochtones	AVAFT	1) La <i>VAN fiscale</i> indique l'avantage net (ou le coût) du projet proposé pour les gouvernements et les administrations. L'impact fiscal net est défini comme les revenus nets moins les coûts nets résultant du projet pour le gouvernement, ce qui est différent de la plupart des EI qui n'estiment que les recettes brutes pour le gouvernement.  2) Pour les projets d'exploitation des ressources, le <i>pourcentage des avantages totaux pour le gouvernement</i> indique la proportion des avantages totaux tirés des ressources qui revient au gouvernement. Cela indique également l'efficacité de certains types de taxes et de redevances pour percevoir les avantages et générer des recettes publiques.
Activité économique	<b>Ce compte mesure les impacts du projet proposé sur l'activité économique.</b> Cela inclut les impacts économiques nets directs, indirects et induits sur les collectivités autochtones, une région ou une nation, selon la portée de l'analyse, à la suite de la réalisation du projet proposé. Le compte d'activité	Activité économique <ul style="list-style-type: none"> <li>Impacts économiques en amont et en aval</li> <li>Dépenses de consommation</li> </ul> Emploi	AVAFT  Analyse des impacts économiques	Les impacts économiques d'un projet sont normalement mesurés en fonction de l'impact sur la <i>production économique</i> , ou le <i>PIB</i> , et sur l' <i>emploi</i> . Les impacts sur le PIB et l'emploi sont mesurés en <i>unités monétaires</i> . L'emploi peut également être mesuré en <i>années-personnes totales (AP)<sup>iii</sup></i> , pour la phase de construction d'un projet et en <i>AP annuelles moyennes</i> ,

<sup>iii</sup> Une année-personne équivaut à 2 080 heures de travail et se fonde sur une semaine de travail de 40 heures. L'année-personne est aussi parfois appelée équivalent temps plein.

	économique vise à cerner les impacts en amont, en aval et sur les secteurs concurrents.	Formation et éducation		pour la phase d'exploitation. Les impacts d'un projet sur le PIB et l'emploi peuvent être classés comme <i>contribution nette</i> d'un projet <i>au PIB</i> et à <i>l'emploi</i> . En outre, ces impacts peuvent être classés en fonction de leur portée, notamment les impacts à l'échelle locale ou régionale (y compris les collectivités autochtones), provinciale ou territoriale et nationale. Les indicateurs d'activité économique se résument comme suit :  ( <i>Les contributions qui suivent sont toutes nettes.</i> ) <sup>43</sup> a) <i>Contribution au PIB national</i> b) <i>Contribution au PIB provincial/territorial</i> c) <i>Contribution au PIB régional/local</i> d) <i>Contribution au taux d'emploi national</i> e) <i>Contribution au taux d'emploi provincial/territorial</i> f) <i>Contribution au taux d'emploi régional/local</i> g) <i>Contribution au taux d'emploi des Autochtones</i>
Environnement	<b>Ce compte mesure les impacts du projet proposé sur le milieu naturel.</b> Ce compte s'harmonise avec l'interprétation traditionnelle de l'EI, qui couvre les impacts sur les terres et les ressources, l'eau et le milieu marin, l'air et l'atmosphère et les engagements en matière de changements climatiques. Toute mesure d'atténuation proposée visant à compenser les impacts négatifs sera incluse dans le sous-compte correspondant. En outre, ce compte intègre les nouvelles exigences de la <i>Loi sur l'évaluation d'impact</i> , qui prévoient l'évaluation de la mesure dans laquelle le projet contribue aux objectifs et aux engagements du Canada en matière de changements climatiques.	Terres et ressources <ul style="list-style-type: none"> <li>• Espèces terrestres/arboricoles</li> <li>• Territoire/topographie</li> <li>• Propriété privée</li> <li>• Loisirs</li> <li>• Sites archéologiques et patrimoniaux</li> </ul> Eau/milieu marin <ul style="list-style-type: none"> <li>• Espèces aquatiques</li> <li>• Hydrologie, eaux de surface et eaux souterraines</li> <li>• Loisirs</li> </ul> Air/Atmosphère <ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité de l'air</li> <li>• Émissions de GES</li> </ul>	Évaluation environnementale Évaluation de la durabilité Évaluation des impacts cumulatifs Évaluation de la valeur non marchande <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préférence révélée</li> <li>• Préférence déclarée</li> <li>• Coût compensatoire/de remplacement</li> </ul>	Les comptes de l'environnement, de société et de santé peuvent inclure des estimations monétaires, des estimations d'unités quantitatives ou physiques ou des caractérisations qualitatives des impacts. Des méthodes d'évaluation de la valeur non marchande peuvent être utilisées pour estimer les impacts environnementaux, sociaux et sanitaires <sup>44</sup> . Les indicateurs propres au compte de l'environnement varieront d'un projet à l'autre en fonction des impacts potentiels. Les indicateurs d'impacts environnementaux peuvent inclure : 1) <i>Estimations monétaires</i> (VAN); 2) <i>Unités quantitatives ou physiques</i> ; 3) <i>Caractérisation qualitative des impacts à l'aide d'un système fondé sur une échelle de notation</i> (p. ex. l'ampleur, l'étendue géographique, le moment, la fréquence et la durée des impacts) <i>ou d'un autre niveau de mesure tel que les cibles de durabilité.</i>

		Engagements en matière de changements climatiques <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accord de Paris</li> <li>• Cibles d'émissions de GES du Canada pour 2030</li> <li>• Objectif de carboneutralité</li> </ul>		
Société	<p><b>Ce compte mesure les impacts sociaux du projet proposé.</b> Les impacts sociaux comprennent les impacts sociaux physiques ou cognitifs que le projet proposé peut imposer au public. Ces impacts seront probablement limités aux villes et collectivités voisines, mais il est également possible que certains impacts sociaux s'étendent à une région ou à un pays. Une priorité de la <i>Loi sur l'évaluation d'impact</i> est la prise en compte de la répartition des impacts entre les genres et les groupes potentiellement marginalisés, qui peut être estimée en suivant la méthode de l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+). En outre, un compte distinct pourrait être ajouté qui se concentrerait précisément sur la répartition des impacts entre les genres et les groupes potentiellement marginalisés, semblable au compte des collectivités autochtones décrit ci-dessous. Les impacts sociaux liés au projet peuvent découler de la mise en place d'infrastructures communautaires ou de la fourniture de nouveaux services ou de services élargis dans la collectivité.</p>	<p>Services et infrastructures communautaires</p> <p>Bien-être de la collectivité</p> <p>Égalité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Genre</li> <li>• Groupes marginalisés</li> </ul>	<p>Évaluation des impacts sociaux</p> <p>ACS+</p> <p>Évaluation de la valeur non marchande</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préférence révélée</li> <li>• Préférence déclarée</li> <li>• Coût compensatoire/de remplacement</li> </ul>	<p>Les indicateurs propres au compte de société varieront d'un projet à l'autre en fonction des impacts potentiels. Les indicateurs d'impacts sociaux peuvent inclure :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) <i>Estimations monétaires</i> (VAN) (p. ex. estimation du coût de la fourniture de services sociaux supplémentaires);</li> <li>2) <i>Unités quantitatives ou physiques</i>;</li> <li>3) <i>Caractérisation qualitative des impacts à l'aide d'un système fondé sur une échelle de notation</i> (p. ex. l'ampleur, l'étendue géographique, le moment, la fréquence et la durée des impacts) <i>ou d'un autre niveau de mesure tel que les cibles de durabilité.</i></li> </ol>
Santé	<p><b>Ce compte mesure les impacts sanitaires du projet proposé.</b> Les documents d'orientation de l'AEIC adoptent la définition de la santé de l'Organisation mondiale de la santé, qui la</p>	<p>Bien-être mental</p> <p>Bien-être physique</p>	<p>Évaluation des impacts sur la santé</p>	<p>Les indicateurs propres au compte de la santé varieront d'un projet à l'autre en fonction des impacts potentiels. Les indicateurs d'impact sur la santé peuvent inclure :</p>

	<p>décrit comme « [un] état de bien-être physique, mental et social complet, et non la simple absence de maladie ou d’infirmité »<sup>45</sup>. Outre l’évaluation des résultats en matière de santé, les documents d’orientation de l’AEIC soulignent l’importance d’évaluer les déterminants de la santé, qui couvrent un large éventail d’éléments influençant les résultats en matière de santé. De plus, les impacts sanitaires en amont et en aval doivent être pris en compte lors de l’évaluation des impacts sanitaires d’un projet proposé.</p>		<p>Évaluation des risques pour la santé humaine</p> <p>Évaluation de la valeur non marchande</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préférence révélée</li> <li>• Préférence déclarée</li> <li>• Coût compensatoire/de remplacement</li> </ul>	<p>1) <i>Estimations monétaires</i> (VAN) (p. ex. estimation du coût de la fourniture de services de santé supplémentaires);</p> <p>2) <i>Unités quantitatives ou physiques</i>;</p> <p>3) <i>Caractérisation qualitative des impacts à l’aide d’un système fondé sur une échelle de notation</i> (p. ex. l’ampleur, l’étendue géographique, le moment, la fréquence et la durée des impacts) <i>ou d’un autre niveau de mesure tel que les cibles de durabilité.</i></p>
Collectivités autochtones <sup>iv</sup>	<p><b>Ce compte mesure les impacts du projet proposé sur les collectivités autochtones.</b> Il convient de noter que les impacts résumés dans ce compte peuvent également être inclus dans d’autres comptes. Par exemple, l’impact sur les recettes publiques inclura les recettes des gouvernements autochtones et l’impact sur l’emploi national inclura l’impact sur l’emploi des collectivités autochtones. Cependant, les estimations monétaires de ces impacts ne seront comptabilisées que dans la somme finale du compte consolidé. Ce compte peut être subdivisé davantage pour prendre en compte différentes collectivités.</p>	<p>Recettes des gouvernements ou des organisations autochtones</p> <p>Activité économique</p> <p>Environnement</p> <p>Société</p> <p>Santé</p> <p>Gouvernance</p>	<p>AVAFT</p> <p>Analyse des impacts économiques</p> <p>Évaluation environnementale</p> <p>Évaluation de la durabilité</p> <p>Évaluation des impacts cumulatifs</p> <p>Évaluation de la valeur non marchande</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préférence révélée</li> <li>• Préférence déclarée</li> <li>• Coût compensatoire/de remplacement</li> </ul> <p>Évaluation des impacts sociaux</p> <p>ACS+</p> <p>Évaluation des impacts sur la santé</p>	<p>Les indicateurs propres au compte des collectivités autochtones varieront d’un projet à l’autre en fonction des impacts potentiels. Les méthodes d’évaluation de la valeur non marchande appliquées aux contextes autochtones doivent suivre les pratiques exemplaires<sup>46</sup>. Les indicateurs d’impact sur les collectivités autochtones peuvent inclure :</p> <p>1) <i>Estimations monétaires</i> (VAN);</p> <p>2) <i>Unités quantitatives ou physiques</i>;</p> <p>3) <i>Caractérisation qualitative des impacts à l’aide d’un système fondé sur une échelle de notation</i> (p. ex. l’ampleur, l’étendue géographique, le moment, la fréquence et la durée des impacts) <i>ou d’un autre niveau de mesure tel que les cibles de durabilité.</i></p>

<sup>iv</sup> Pour plus de plus amples renseignements concernant les sous-comptes des collectivités autochtones, les méthodes d’estimation et les indicateurs, veuillez consulter l’annexe B.

Consolidé	<p><b>Ce dernier compte mesure l'impact net du projet proposé sur le public : la somme de tous les comptes ci-dessus.</b></p>	<p>Promoteur du projet  Recettes publiques  Activité économique  Environnement  Société  Santé  Collectivités autochtones</p>	-	<p>En général, un impact net positif indique que le projet proposé est dans l'intérêt du public et un impact net négatif indique que le projet proposé n'est pas dans l'intérêt du public. En plus de calculer l'impact net du projet proposé sur le plan financier, il est important que le compte consolidé comprenne également d'autres éléments de renseignements essentiels, tels que les unités quantitatives ou physiques et les caractérisations qualitatives des impacts, afin de permettre une évaluation adéquate des compromis associés au projet proposé.</p> <p><b>En fin de compte, il incombe aux décideurs de déterminer si le projet proposé est dans l'intérêt du public. Le Cadre d'ECM de l'intérêt public et ses résultats visent à contribuer à cette détermination et à fournir de l'orientation sur la façon dont le projet peut être modifié pour augmenter les avantages nets pour le public.</b></p>
-----------	---	---	---	--

## 7. Cadre d'ECM des collectivités autochtones

Le Cadre d'ECM des collectivités autochtones proposé (Tableau 5) est utilisé pour évaluer les impacts nets d'un projet proposé sur une collectivité autochtone. Tous les renseignements et les estimations des impacts inclus dans le Cadre d'ECM des collectivités autochtones sont également inclus dans le Cadre d'ECM de l'intérêt public sous forme résumée. Le Cadre d'ECM des collectivités autochtones, présenté ci-dessous, présente un nombre important de chevauchements avec le Cadre d'ECM de l'intérêt public en ce qui concerne les comptes, les sous-comptes, les méthodes d'estimation et les indicateurs. En pratique, les comptes, les sous-comptes et les indicateurs du Cadre d'ECM des collectivités autochtones seront élaborés par les collectivités autochtones afin de mener une évaluation sur la façon dont elles peuvent être touchées par un projet, soit indépendamment, soit en collaboration avec l'AEIC ou les organismes d'EI provinciaux ou territoriaux. Il faut s'efforcer d'estimer et de prendre en compte tous les impacts sur la collectivité en se fondant sur les valeurs et les intérêts de la collectivité autochtone et en utilisant les connaissances traditionnelles, afin de faire en sorte que l'évaluation des impacts du projet proposé soit complète et précise. Plusieurs cadres d'ECM des collectivités autochtones peuvent être exigés dans les EI pour les projets qui ont un impact sur plus d'une collectivité autochtone. En outre, le Cadre d'ECM des collectivités autochtones est destiné à servir d'outil autonome qu'une collectivité peut utiliser pour analyser la manière dont elle peut être touchée par un projet proposé, ce qui est important pour éclairer l'évaluation de la collectivité quant à savoir si le projet proposé est dans son intérêt et pour éclairer la conception et la négociation des ERA.

Tableau 5. Cadre d'ECM des collectivités autochtones

Compte	Description	Sous-comptes et composantes potentiels	Méthodes d'estimation potentielles	Indicateurs
Recettes des gouvernements autochtones	<p><b>Ce compte mesure les impacts financiers du projet proposé sur les gouvernements ou les organismes de gouvernance autochtones.</b> Les recettes peuvent être générées par une collectivité en négociant une ERA avec le promoteur du projet ou en négociant une entente sur les avantages avec un niveau administratif supérieur, tel qu'un accord de développement économique et communautaire<sup>47</sup>.</p> <p>Le projet proposé peut également entraîner une perte de recettes si des secteurs économiques communautaires sont touchés (p. ex. les pêches, l'exploitation forestière ou le tourisme) ou engager des dépenses nettes (p. ex. des mesures d'atténuation des impacts</p>	Revenus nets	AVAFT	<p>1) La VAN des <i>recettes des gouvernements des Premières Nations</i> indique l'avantage net (ou le coût) des impacts économiques pour les collectivités autochtones.</p> <p>2) Pour les projets d'exploitation des ressources, le <i>pourcentage des avantages totaux</i> indique la proportion des avantages totaux tirés des ressources qui revient aux collectivités autochtones. Cela indique également l'efficacité des instruments fiscaux de l'ERA pour percevoir les avantages et générer des recettes et peut être utilisé pour évaluer le caractère équitable de l'ERA dans la répartition des avantages.</p>



	négatifs ou des impacts négatifs sur d'autres secteurs).			
Activité économique	<b>Ce compte mesure les impacts du projet proposé sur l'activité économique de la collectivité.</b> Les impacts sur l'activité économique comprennent les coûts et les avantages non financiers pour l'économie de la collectivité autochtone résultant du projet proposé. Les retombées économiques non liées aux recettes peuvent inclure l'emploi, la formation et l'éducation, les contrats commerciaux locaux et les infrastructures locales.	Emploi Formation et éducation Entreprises locales Infrastructure locale	AVAFT Analyse des impacts économiques	1) La <i>contribution nette à l'emploi dans la collectivité autochtone</i> , mesurée sur le plan financier et sur le plan des AP totales pendant la phase de construction et d'AP annuelles moyennes pendant la phase d'exploitation, indique les impacts nets d'un projet sur l'emploi compte tenu des gains d'emploi du projet ainsi que des pertes d'emploi dans d'autres secteurs qui peuvent être touchés négativement par le projet et en comparant ces gains et ces pertes à la situation actuelle ou à la situation de référence de l'emploi dans la collectivité <sup>48</sup> .  2) La <i>part en pourcentage de la collectivité autochtone dans les AP totales</i> (pendant la construction) et les <i>AP annuelles moyennes</i> (pendant l'exploitation), aide à indiquer l'équité en matière d'emploi du projet.  3) Les <i>valeurs monétaires nettes</i> des avantages non marchands tels que la formation et l'éducation, les contrats commerciaux locaux et l'infrastructure locale, qui peuvent être estimées en fonction des coûts prévus encourus par le promoteur du projet ou un niveau administratif supérieur pour fournir l'avantage, indiquent l'avantage de ces dispositions pour la collectivité autochtone.
Environnement	<b>Ce compte mesure les impacts du projet proposé sur le milieu naturel de la collectivité.</b> Le compte de l'environnement s'harmonise avec l'interprétation traditionnelle de l'EI, qui couvre les impacts sur les terres et les ressources, l'eau et le milieu marin, et l'air et l'atmosphère. Toute mesure d'atténuation proposée visant à compenser les impacts négatifs sera incluse dans le sous-compte correspondant.	Terres et ressources Espèces terrestres/arboricoles Territoire/topographie Végétation/plantes Propriété privée Loisirs Sites archéologiques et patrimoniaux Eau/milieu marin	Évaluation environnementale Évaluation de la valeur non marchande • Préférence révélée • Préférence déclarée • Coût compensatoire/de remplacement Évaluation des impacts cumulatifs	Les comptes de l'environnement, de la société et de la santé peuvent inclure des estimations monétaires, des estimations d'unités quantitatives ou physiques ou des caractérisations qualitatives des impacts. Des méthodes d'évaluation de la valeur non marchande peuvent être utilisées pour estimer les impacts environnementaux, sociaux et sanitaires <sup>49</sup> . Les méthodes d'évaluation de la valeur non marchande appliquées aux contextes autochtones doivent suivre les pratiques exemplaires. Les indicateurs propres à ce compte varieront d'un projet à l'autre en fonction des impacts potentiels. Les indicateurs d'impacts environnementaux, sociaux et sanitaires comprendront :  1) <i>Unités monétaires</i> (présentées sous forme de VAN);

		<p>Espèces aquatiques</p> <p>Hydrologie, eaux de surface et eaux souterraines</p> <p>Loisirs</p> <p>Air/atmosphère</p> <p>Qualité de l'air</p> <p>Émissions de GES</p>	<p>Évaluation de la durabilité</p>	<p>2) Unités quantitatives ou physiques;</p> <p>3) Caractérisation qualitative des impacts à l'aide d'un système fondé sur une échelle de notation (p. ex. l'ampleur, l'étendue géographique, le moment, la fréquence et la durée des impacts) ou d'un autre niveau de mesure tel que les cibles de durabilité.</p>
Société	<p><b>Ce compte mesure les impacts du projet proposé sur le bien-être social de la collectivité.</b> Le <i>bien-être social</i> peut être touché par des impacts sur les pratiques, les systèmes et les réseaux sociaux qui ont une incidence sur la cohésion sociale de la collectivité ou touchent des sous-groupes de la collectivité. Il peut notamment s'agir de pratiques d'embauche inéquitable ou d'un risque de violence accrue à l'encontre des femmes ou des groupes marginalisés en raison de l'afflux de travailleurs migrants participant au projet.</p> <p>Il se peut aussi que les impacts sociaux soient intégrés dans le compte de la santé, selon la façon dont une collectivité définit la santé et si elle inclut le bien-être social.</p>	<p>Bien-être social</p>	<p>Évaluation des impacts sociaux</p> <p>ACS+</p> <p>Évaluation de la valeur non marchande</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préférence révélée</li> <li>• Préférence déclarée</li> <li>• Coût compensatoire/de remplacement</li> </ul>	<p>Les indicateurs propres à ce compte varieront d'un projet à l'autre en fonction des impacts potentiels. Les indicateurs d'impacts sociaux peuvent inclure :</p> <p>1) Estimation monétaire en CAD courant (VAN) (p. ex. le coût estimé de la fourniture de services sociaux supplémentaires);</p> <p>2) Unités quantitatives ou physiques;</p> <p>3) Caractérisation qualitative des impacts à l'aide d'un système fondé sur une échelle de notation (p. ex. l'ampleur, l'étendue géographique, le moment, la fréquence et la durée des impacts) ou d'un autre niveau de mesure tel que les cibles de durabilité.</p>
Santé	<p><b>Ce compte mesure les impacts du projet proposé sur la santé de la collectivité.</b> Pour mesurer les impacts d'un projet sur la santé d'une collectivité et de ses membres, il convient d'utiliser une vision globale de la santé. Il faut souligner que chaque composante du compte de la santé est interreliée et qu'un seul impact lié à un projet peut avoir un</p>	<p>Bien-être mental</p> <p>Bien-être physique</p> <p>Bien-être culturel et spirituel</p>	<p>Évaluation des incidences sur la santé (EIS)</p> <p>Évaluation des risques pour la santé humaine (ERSH)</p> <p>Évaluation de la valeur non marchande</p>	<p>Les indicateurs propres à ce compte varieront d'un projet à l'autre en fonction des impacts potentiels. Les indicateurs d'impact sur la santé peuvent inclure :</p> <p>1) Estimation monétaire en CAD courant (VAN), (p. ex. le coût estimé de la fourniture de services de santé supplémentaires);</p> <p>2) Unités quantitatives ou physiques;</p>

	<p>effet cumulatif sur la santé de la collectivité.</p> <p><i>Le bien-être mental et physique</i> des membres de la collectivité peut être touché par des changements dans l'accès aux sources alimentaires, à des logements adéquats, à l'eau potable, aux possibilités de loisirs, etc.</p> <p><i>Le bien-être culturel et spirituel</i> peut être touché par des impacts sur les pratiques, systèmes ou croyances culturels qui ont une incidence sur la cohésion ou la continuité culturelle. Cela inclut la langue et la transmission intergénérationnelle de la culture et de l'histoire.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préférence révélée</li> <li>• Préférence déclarée</li> <li>• Coût compensatoire/de remplacement</li> </ul>	<p>3) <i>Caractérisation qualitative des impacts à l'aide d'un système fondé sur une échelle de notation</i> (p. ex. l'ampleur, l'étendue géographique, le moment, la fréquence et la durée des impacts) <i>ou d'un autre niveau de mesure tel que les cibles de durabilité.</i></p>
Gouvernance	<p><b>Ce compte mesure les impacts du projet proposé sur la gouvernance de la collectivité en ce qui concerne son territoire et ses ressources.</b> Ces impacts sont classés en deux grandes catégories : les <i>avantages liés à la gouvernance</i> et les <i>coûts liés à la gouvernance</i>.</p> <p>Les <i>avantages liés à la gouvernance</i> font référence à tout mécanisme associé à un projet proposé qui renforce les droits et les titres d'une collectivité. Les sources potentielles de ces avantages liés à la gouvernance comprennent la demande de projet du promoteur, une ERA négociée avec le promoteur du projet, un accord de développement économique et communautaire ou un protocole d'entente négocié avec un niveau administratif supérieur, et le certificat d'EI (et ses conditions).</p>	<p>Avantages liés à la gouvernance</p> <p>Coûts liés à la gouvernance</p> <p>CPLCC</p>	<p>Analyse des documents</p>	<p>1) Les <i>descriptions qualitatives</i> des impacts indiquent les impacts sur la gouvernance sur la collectivité, y compris le <i>mécanisme</i>, la <i>catégorisation en tant qu'avantage ou coût</i>, l'<i>ampleur</i>, l'<i>étendue géographique</i>, le <i>moment</i>, la <i>fréquence</i> et la <i>durée</i>.</p> <p>Le mécanisme fait référence à l'instrument ou à l'outil qui permet d'obtenir les avantages ou les coûts liés à la gouvernance. Ces mécanismes peuvent découler des lois, des règlements, de contrats ou d'ententes. Les mécanismes potentiels peuvent notamment inclure (sans s'y limiter) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des mécanismes de règlement des différends;</li> <li>• des modalités de prise de décisions partagée;</li> <li>• des dispositions relatives à la surveillance et à l'application de la loi;</li> <li>• des dispositions relatives à la renégociation;</li> <li>• des dispositions relatives à la gestion adaptative;</li> <li>• la vente ou la cession par bail de titres, de droits ou de propriétés foncières de terres ou d'eau.</li> </ul> <p>2) <i>Si le CPLCC a été donné par une collectivité/obtenu par un promoteur.</i></p>

	<p>Les <i>coûts liés à la gouvernance</i> font référence à tous les mécanismes associés à un projet proposé qui affaiblissent les droits et les titres d'une collectivité. Les sources potentielles de ces coûts liés à la gouvernance comprennent la vente ou la cession par bail de titres, de droits ou de propriétés foncières de terres ou d'eau à un promoteur de projet.</p> <p>En outre, le <i>consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLCC)</i> est abordé dans ce compte. Bien qu'il ne soit pas nécessairement catégorisé comme un impact du projet, le consentement de la collectivité (ou son opposition) peut influencer de manière importante la détermination de l'intérêt public et constitue donc un important facteur à considérer.</p>			
Consolidé	<p><b>Ce dernier compte mesure l'impact net du projet proposé sur la collectivité autochtone : la somme de tous les comptes ci-dessus</b></p>	<p>Recettes des gouvernements autochtones</p> <p>Activité économique</p> <p>Environnement</p> <p>Société</p> <p>Santé</p> <p>Gouvernance</p>	-	<p>En général, un impact net positif ou une VAN positive indique que le projet est dans l'intérêt de la collectivité, et un impact net négatif ou une VAN négative indique que le projet n'est pas dans l'intérêt de la collectivité. En plus de calculer l'impact net du projet sur le plan financier, il est important que le compte consolidé comprenne également d'autres éléments de renseignements essentiels, tels que les unités quantitatives ou physiques et les caractérisations qualitatives des impacts, afin de permettre une évaluation adéquate des compromis associés à un projet proposé.</p> <p><b>En fin de compte, il incombe aux décideurs de la collectivité de déterminer si le projet est dans l'intérêt de la collectivité et le Cadre d'ECM des collectivités autochtones et ses résultats sont destinés à contribuer à cette détermination.</b></p>

## 8. Analyse de l'étude de cas : Mine de Mary River

Une application à une étude de cas du Cadre d'ECM de l'intérêt public proposé est présentée pour illustrer le fonctionnement du cadre dans la pratique. Le projet de mine de fer de Mary River (le projet), situé sur l'île de Baffin au Nunavut, a été choisi comme étude de cas en raison des documents d'évaluation d'impact complets et accessibles au public qui contiennent des renseignements détaillés sur les impacts du projet et des deux ERA accessibles au public qui contiennent les renseignements nécessaires pour estimer les impacts économiques sur les Inuits et montrer comment les ERA, qui sont un outil de plus en plus courant dans la mise en place de projets, peuvent avoir une incidence sur la répartition des coûts et des avantages d'un projet. Les estimations monétaires des avantages et des coûts du projet ont été estimées à l'aide d'un modèle de valeur actualisée des flux de trésorerie élaboré à l'aide de Microsoft Excel.

Baffinland Iron Mines Corp. (Baffinland) a reçu l'approbation de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (CNER) pour la mine de Mary River pour une première « phase de revenus initiaux » (PRI) en 2012 et l'exploitation de la mine a commencé en 2015. Une demande d'agrandissement pour la phase 2, qui permettrait d'augmenter la production de 4,6 millions de tonnes de minerai de fer par an (MtA) à 12 MtA, a récemment été rejetée par la CNER. Cependant, au moment où cette étude de cas a été entreprise, la demande faisant encore l'objet d'un examen, et il est possible que le promoteur soumette une demande d'agrandissement révisée pour la phase 2. Par conséquent, l'étude de cas reflète un scénario de réalisation qui comprend la PRI (de la première à la onzième année d'exploitation) et la phase 2 d'agrandissement (de la douzième année à la dernière année d'exploitation, soit la vingt-quatrième). Les autres hypothèses et données d'entrée du modèle utilisées pour l'étude de cas se trouvent dans le Tableau 10 à l'annexe A.

Il convient de noter que l'objectif de cette étude de cas n'est pas d'effectuer une évaluation approfondie du projet et de tenter de déterminer si la bonne décision a été prise d'approuver la PRI ou de rejeter la phase 2 d'agrandissement. L'objectif de l'étude de cas est plutôt de démontrer comment le Cadre d'ECM de l'intérêt public fonctionne en pratique et de vérifier si ses résultats contribuent à éclairer la détermination de l'intérêt public dans le processus d'EI.

Les résultats de l'analyse de l'étude de cas sont présentés sous forme de tableau (Tableau 6). Les renseignements sur les impacts potentiels du projet ont été obtenus à partir des documents d'évaluation d'impact produits par la CNER<sup>50</sup>. Les impacts financiers et économiques du projet, y compris les recettes estimées revenant aux Inuits, aux paliers supérieurs de gouvernement et à Baffinland, ont été estimés à l'aide d'un modèle de la valeur actualisée des flux de trésorerie conçu dans Microsoft Excel, en utilisant des données provenant de documents accessibles au public sur le site Web de la CNER<sup>51</sup>. Les coûts des gaz à effet de serre (GES) ont été estimés à l'aide du modèle et selon la méthode d'Environnement et Changement climatique Canada en utilisant ses estimations du coût social du carbone<sup>52</sup>. En outre, deux ERA négociées entre Baffinland et la Qikiqtani Inuit Association<sup>53</sup> (QIA) ont été analysées pour évaluer le rôle des ERA dans la répartition des coûts et des avantages du projet sur les collectivités inuites locales.

L'étude de cas est conçue comme une illustration simplifiée d'ECM qui n'entre pas dans les détails des diverses questions méthodologiques telles que la distinction entre les impacts bruts et nets et la quantification des impacts sur le plan financier. Ces questions sont traitées plus en détail dans les rapports précédents<sup>54</sup>. De nombreux impacts n'ont pas été estimés sous forme monétaire ou quantitative pour l'étude de cas, principalement dans les comptes de l'environnement, de la société, de la santé et des collectivités autochtones, en raison de limites liées aux données et, dans certains cas, à la méthode. Comme nous l'avons vu, il est possible d'utiliser des techniques d'évaluation de la valeur non marchande pour estimer la valeur monétaire de nombreuses conséquences positives et négatives, mais la méthode d'ECM permet d'inclure des estimations qualitatives des impacts lorsque les impacts monétaires sont difficiles à mesurer.

Le Cadre d'ECM de l'intérêt public comprend un compte des collectivités autochtones qui résume les impacts du projet sur les collectivités autochtones (Inuits). Le Cadre d'ECM des collectivités autochtones pour l'étude de cas est présenté de manière plus détaillée à l'annexe A à l'intention de ceux qui souhaitent de plus amples renseignements sur les impacts estimés sur les Inuits.

# Résultats de l'étude de cas

Tableau 6. Cadre d'ECM de l'intérêt public pour la mine de Mary River

Compte	Sous-compte	Résumé des impacts	Impact <sup>v</sup> net (prix de référence, millions de CAD, le texte noir indique l'avantage et le <b>texte rouge le coût</b> )	Sensibilité (scénarios de prix bas et élevés, en millions de CAD)
<b>Promoteur du projet</b>	Revenus nets	Les revenus du projet sont générés par la vente du minerai de fer produit par la mine, moins les coûts en capital du projet, les coûts d'exploitation, les taxes et les redevances.	<p><b>1 246 \$</b></p> <p><b>Moins les dépenses engagées non estimées de la taxe sur les carburants et de cotisation sociale</b></p> <p><b>52 % du total des avantages nets/avantages tirés des ressources</b></p>	252 \$ - 1 844 \$
	<b>Recettes publiques</b>	<p>On s'attend à ce que le gouvernement fédéral génère des revenus nets du projet grâce aux taxes suivantes (on suppose que les autres recettes fiscales n'entraînent aucun changement net des recettes, car elles auraient été générées par une autre activité économique si le projet n'avait pas été réalisé) :</p> <p><b>Impôt sur les sociétés (IS) – Promoteur du projet</b>  <b>IS – Entreprises inuites</b>  <b>Changement net de l'impôt sur le revenu (IR) – Employés inuits</b></p>	<p><b>431 \$</b></p> <p><b>17 % du total des avantages nets/avantages tirés des ressources</b></p>	208 \$ – 574 \$
	Gouvernement du Nunavut	<p>On s'attend à ce que le gouvernement du Nunavut génère des revenus nets à partir des taxes suivantes (on suppose que les autres recettes fiscales, comme l'impôt sur le revenu, n'entraînent aucun changement net des recettes parce qu'elles auraient été générées par une autre activité économique si le projet n'avait pas été réalisé ou qu'elles sont compensées par les coûts nets du projet pour le gouvernement du Nunavut) :</p> <p><b>IS – Promoteur du projet</b>  <b>IS – Entreprises inuites</b></p>	<p><b>322 \$</b></p> <p><b>13 % du total des avantages nets/avantages tirés des ressources</b></p>	143 \$ – 436 \$

<sup>v</sup> Les valeurs monétaires sont présentées comme des valeurs actualisées nettes en dollars canadiens de 2020.

<p>Recettes des gouvernements ou des organisations inuites</p>	<p>Les Inuits, composés de Nunavut Tunngavik Incorporated (NTI), des Inuits de Kitikmeot, des Inuits de Kivalliq et de la QIA, devraient générer des revenus nets à partir des sources suivantes :</p> <p><b>Redevance minière</b>  <b>Cession par bail de terres</b>  <b>ERA (redevances et paiements forfaitaires)</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>445 \$</b></p> <p style="text-align: center;"><b>18 % du total des avantages nets/avantages tirés des ressources</b></p>	<p style="text-align: center;">273 \$ – 562 \$</p>
<p>Formation et éducation</p>	<p><b>Fonds de formation et d'éducation</b> (1 million de dollars pour chacune des deux premières années suivant la signature de l'ERA et 250 000 dollars par an pendant l'étape de production de la mine)</p> <p><b>Centre de formation</b> construit à Pond Inlet après l'approbation de la phase 2</p>	<p><b>Avantage net pour la formation et l'éducation des Inuits</b> (voir le sous-compte de l'activité économique dans le compte des collectivités autochtones)</p> <p><b>Aucun impact net sur la formation et l'éducation dans le reste du Canada</b></p>	<p style="text-align: center;">–</p>
<p>Emploi</p>	<p>Les impacts nets sur l'emploi sont estimés en AP et en avantages en matière d'emploi en dollars.</p> <p><b>Pour le Canada, les gains en matière d'emploi, tant en AP qu'en dollars, sont minimes</b>, car on suppose que le coût social de la main-d'œuvre pour les travailleurs migrants qui font des allers-retours en avion est approximativement égal au salaire moyen des employés du projet, et que la plupart des employés seraient employés ailleurs dans l'économie canadienne si le projet n'était pas réalisé. Cependant, une certaine proportion des employés inuits du projet pourrait ne pas être employée ailleurs dans l'économie canadienne. Pour l'étude de cas, on suppose que 25 % des emplois inuits pour les phases de construction de la PRI et de la phase 2 et les cinq premières années des phases d'exploitation de la PRI et de la phase 2 sont nets sur le plan des AP et des avantages en matière d'emploi en dollars.</p> <p><b>Pour l'économie régionale, on suppose que tous les emplois du projet sont nets sur le plan des AP et qu'il y a des avantages en matière d'emploi en dollars</b> résultant de l'emploi de travailleurs inuits qui seraient autrement sans emploi (25 % de l'emploi inuit pour les phases de construction de la PRI et de la phase 2 et les cinq premières années des phases d'exploitation de la PRI et de la phase 2 pour la région). Il est prévu que les travailleurs inuits représentent <b>17 % de la main-d'œuvre totale</b> pendant la durée de vie de la mine. Il y a également un avantage net pour les</p>	<p><b>Contribution nette à l'emploi national :</b></p> <p>Phase de construction de la PRI – <b>19 AP</b>  Phase d'exploitation de la PRI – <b>8 AP</b>  <b>annuelles moyennes</b></p> <p>Phase de construction de la phase 2 - <b>25 AP</b>  Phase d'exploitation de la phase 2 - <b>10 AP</b>  <b>annuelles moyennes</b></p> <p><b>Avantage net pour l'emploi national :</b></p> <p style="text-align: center;"><b>23 \$</b>  (avantages en matière d'emploi pour les Inuits)</p> <p><b>Contribution nette à l'emploi au Nunavut :</b></p> <p>Phase de construction de la PRI – <b>425 AP</b>  Phase d'exploitation de la PRI – <b>178 AP</b>  <b>annuelles moyennes</b></p> <p>Phase de construction de la phase 2 - <b>575 AP</b>  Phase d'exploitation de la phase 2 - <b>232 AP</b>  <b>annuelles moyennes</b></p> <p><b>Avantage net pour l'emploi au Nunavut :</b></p> <p style="text-align: center;"><b>23 \$</b></p>	<p style="text-align: center;">–</p>



	<p>travailleurs inuits qui avaient un emploi auparavant, car ils devraient gagner un salaire moyen plus élevé que celui qu'ils auraient eu dans un autre emploi, ce qui se traduit par une augmentation de salaire annuelle estimée à 49 000 \$.</p> <p>Les avantages reliés à l'emploi des Inuits s'accompagnent de <b>paiements d'impôt sur le revenu</b> en raison des salaires plus élevés gagnés par les employés du projet par rapport au salaire médian du Nunavut.</p> <p><b>Impacts négatifs potentiels sur l'emploi dans l'industrie de la récolte de nourriture et l'industrie du tourisme</b> en raison des impacts sur les espèces terrestres et aquatiques</p>	<p>(avantages en matière d'emploi pour les Inuits)</p>	
Autres impacts économiques	<p>On s'attend à ce que les entreprises inuites <b>bénéficient d'avantages nets en matière de revenus contractuels.</b></p> <p>Les avantages en matière de contrats s'accompagnent du <b>paiement de l'impôt sur les sociétés.</b></p> <p><b>Impacts négatifs potentiels sur les activités de récolte et de tourisme</b> en raison des impacts sur les espèces terrestres et aquatiques</p> <p><b>Aide financière pour cinq garderies</b> à la suite de l'approbation de la phase 2</p> <p><b>Aide financière pour le centre de formation</b> construit à Pond Inlet à la suite de l'approbation de la phase 2</p> <p>Les avantages des infrastructures locales s'accompagnent de <b>dépenses d'entretien et de fonctionnement des infrastructures.</b></p> <p><b>Impact négatif potentiel sur l'industrie touristique du Nunavut</b> en raison des impacts potentiels sur les espèces terrestres, arboricoles ou aquatiques</p> <p><b>On ne s'attend pas à ce qu'il y ait des impacts nets sur l'activité économique au Canada,</b> car on suppose que les impacts sur l'activité économique ne sont que des impacts de répartition; la majorité de la main-d'œuvre et du capital employés dans le projet auraient été employés au Canada dans d'autres activités si le projet</p>	<p><b>Impact net sur l'activité économique du Nunavut :</b></p> <p><b>145 \$</b> (Avantage pour les entreprises inuites)</p> <p><b>Moins le coût net des impacts sur l'industrie de la récolte de nourriture et l'industrie du tourisme</b></p> <p>(Des méthodes d'évaluation de la valeur non marchande pourraient être utilisées pour estimer la valeur monétaire des impacts négatifs.)</p> <p><b>Impact net sur l'activité économique du Canada :</b></p> <p><b>0 \$</b></p> <p>Contribution nette au PIB national<sup>vi</sup> : <b>minimale à nulle</b></p> <p>Contribution nette au PIB du Nunavut : <b>7 728 \$</b></p>	145 \$

<sup>vi</sup> Les estimations de la contribution brute du projet au PIB ont été révisées pour tenir compte d'une production de 12 MtA.

		n'avait pas été réalisé. Par conséquent, les avantages générés par le projet en matière d'activité économique sont approximativement compensés par le coût de renonciation du projet ou les coûts nets pour les autres secteurs.		
<b>Environnement</b>	Espèces terrestres/ arboricoles	Création d'un <b>fonds de compensation pour les espèces sauvages</b> destiné à contribuer aux efforts d'atténuation des impacts  Impacts négatifs potentiels sur les populations de caribous <sup>vii</sup> , de loups, de renards, de lièvres arctiques, d'hermines et de petits mammifères. Les impacts potentiels comprennent la perte d'habitat, la perturbation des corridors de déplacement, la mortalité et l'exposition à des contaminants. Les impacts devraient être à court terme et négligeables.  Impacts négatifs potentiels sur les populations de faucons pèlerins, d'oies des neiges, d'eiders à duvet et d'eiders à tête grise, de plongeurs catmarins, de guillemots de Brünnich et de bruants lapons. Les impacts devraient être limités au déplacement hors de l'empreinte du projet. On s'attend à ce que les impacts soient à long terme, mais minimes et négligeables.	Avantage net des mesures d'atténuation des impacts pour les espèces sauvages/terrestres (valeur monétaire incluse dans le sous-compte des recettes des gouvernements et organisations inuits).  <b>Coût net associé aux impacts sur les espèces terrestres et arboricoles</b>  <b>Impact monétaire net non estimé</b> (Une évaluation de la valeur non marchande pourrait être utilisée pour estimer l'impact monétaire net ou des indicateurs quantitatifs et qualitatifs pourraient être utilisés pour évaluer les impacts.)	—
	Terres/ Topographie	Impacts négatifs potentiels sur les reliefs sensibles, notamment le pergélisol riche en glace, le pergélisol salin et le sol sensible au dégel, en raison de l'empreinte de la construction ou de l'infrastructure	<b>Coût net associé à la perturbation du pergélisol et aux émissions de GES que cela entraîne</b> (estimation monétaire incluse dans l'estimation du coût des GES)	—
	Végétation	Impacts négatifs potentiels sur la végétation en raison des dépôts de poussières provenant des activités de construction et des camions circulant sur le chemin d'approvisionnement de Milne Inlet	<b>Coût net associé aux impacts sur la végétation</b>  <b>Impact monétaire net non estimé</b> (Des méthodes d'évaluation de la valeur non marchande pourraient être utilisées pour estimer l'impact monétaire net ou des indicateurs quantitatifs/qualitatifs pourraient être utilisés pour évaluer les impacts.)	—

<sup>vii</sup> Le caribou a été choisi comme espèce indicatrice (pour les espèces terrestres) dans l'évaluation d'impact en raison de son importance dans la culture inuite.

Sites archéologiques et patrimoniaux	Impacts négatifs potentiels sur les sites archéologiques situés autour du port de Milne Inlet et le long des sections du chemin d'approvisionnement de Milne Inlet et de la ligne ferroviaire proposée	<p><b>Coût net associé aux impacts sur les sites archéologiques et patrimoniaux</b></p> <p><b>Impact monétaire net non estimé</b></p> <p>(Des méthodes d'évaluation de la valeur non marchande pourraient être utilisées pour estimer l'impact monétaire net ou des indicateurs quantitatifs/qualitatifs pourraient être utilisés pour évaluer les impacts.)</p>	–
Espèces aquatiques	<p>Impacts négatifs potentiels sur les mammifères marins, notamment l'ours blanc, le narval, le phoque annelé, la baleine boréale, le béluga et le morse, en raison du bruit et des perturbations liés au transport maritime, des collisions avec les navires, du dynamitage et du dragage, ainsi que du rejet des eaux de ballast. Les impacts potentiels comprennent la perte et la perturbation de l'habitat et la mortalité.</p> <p>Impacts négatifs potentiels sur les poissons, notamment l'omble chevalier, le chabot et la morue du Groenland, en raison de l'empreinte de la construction et de l'infrastructure, du bruit et des perturbations liés au transport maritime, du rejet des eaux de ballast et du sillage des hélices des navires. Les impacts potentiels comprennent la perte et la perturbation de l'habitat et la mortalité.</p>	<p><b>Coût net associé aux impacts sur les espèces aquatiques</b></p> <p><b>Impact monétaire net non estimé</b></p> <p>(Des méthodes d'évaluation de la valeur non marchande pourraient être utilisées pour estimer l'impact monétaire net ou des indicateurs quantitatifs/qualitatifs pourraient être utilisés pour évaluer les impacts.)</p>	–
Eaux de surface et eaux souterraines	<p>Impacts négatifs potentiels sur l'hydrologie et la quantité d'eau en raison du prélèvement d'eau au baraquement de chantier et de la construction de ponceaux</p> <p>Impacts négatifs potentiels sur la qualité de l'eau en raison du rejet des effluents dans la rivière Mary (provenant des usines de traitement des eaux d'égout, des aires de stockage de minerais et de la fosse de la mine), de la contamination de l'eau du lac de la carrière après la fermeture, ainsi que du drainage rocheux acide et de la lixiviation des métaux provenant des roches nouvellement exposées</p>	<p><b>Coût net associé aux impacts sur les eaux de surface et les eaux souterraines</b></p> <p><b>Impact monétaire net non estimé</b></p> <p>(Des méthodes d'évaluation de la valeur non marchande pourraient être utilisées pour estimer l'impact monétaire net ou des indicateurs quantitatifs/qualitatifs pourraient être utilisés pour évaluer les impacts.)</p>	–
Qualité de l'air	Impacts négatifs potentiels sur la qualité de l'air en raison des dépôts de poussières et de l'augmentation des concentrations des principaux contaminants atmosphériques, notamment les particules en suspension totales, le SO <sub>2</sub> , les NO <sub>x</sub> , les métaux, le CO, les PM <sub>10</sub>	<b>(25 \$)</b>	<b>(25 \$)</b>

	<p>et les PM<sub>2,5</sub>. On s'attend à ce que les impacts des dépôts de poussières soient négatifs, dépassent les seuils, s'étendent au-delà du site du projet et soient irréversibles. On prévoit que les impacts des principaux contaminants atmosphériques seront négatifs, qu'ils dépasseront les seuils d'ampleur, qu'ils seront limités au site du projet, qu'ils persisteront au-delà de la durée du projet, qu'ils seront continus et qu'ils seront réversibles (sauf pour les impacts des particules en suspension totales qui sont irréversibles). On estime que les émissions des principaux contaminants atmosphériques pendant la durée de vie du projet seront les suivantes :</p> <p><b>SO<sub>2</sub> – 1 106 tonnes</b>  <b>NO<sub>x</sub> – 50 680 tonnes</b>  <b>CO – 1 033 tonnes</b>  <b>PM<sub>10</sub> – 1 053 tonnes</b>  <b>PM<sub>2,5</sub> – 186 tonnes</b></p>		
Émissions de GES	<p>Impacts négatifs en raison des émissions de GES provenant du matériel du projet (émissions de portée 1). Les émissions provenant du matériel du projet pendant la durée de vie du projet totaliseront environ <b>5,1 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> (éq. CO<sub>2</sub>)</b>.</p> <p>Impacts négatifs liés aux émissions de GES en amont et en aval (émissions de portée 3). Les émissions en amont et en aval pendant la durée de vie du projet totaliseront environ <b>8,6 Mt d'éq. CO<sub>2</sub></b>.</p>	(792 \$)	(3 286 \$) – (792 \$) <sup>viii</sup>
Engagements en matière de changements climatiques	<p>Le projet représenterait 2,98 % des émissions totales de GES du Canada provenant de l'exploitation minière et 0,10 % des émissions totales du Canada.</p> <p>Impacts négatifs potentiels sur la capacité du Canada à respecter ses engagements en matière de changements climatiques, notamment l'Accord de Paris, les cibles en matière d'émissions de GES pour 2030 et son objectif de carboneutralité</p>	Coût net associé à l'impact négatif sur les engagements en matière de changements climatiques	–

<sup>viii</sup> L'estimation du coût élevé des GES est fondée sur l'estimation du 95<sup>e</sup> centile du coût social du carbone d'Environnement et Changement climatique Canada, qui reflète un scénario de faible probabilité et de coût élevé pour les répercussions des changements climatiques. Voir la note de fin de texte .

Société	Bien-être social	<p>Impacts négatifs potentiels sur le bien-être social en raison de la nature du travail associé au projet. Les exigences en matière d’allers-retours en avion des employés du projet et la dynamique de cycles d’expansion et de ralentissement des industries extractives de ressources naturelles peuvent avoir un impact négatif sur la cohésion familiale et de la collectivité. De plus, les employés inuits peuvent quitter leur collectivité pour chercher un autre emploi après avoir travaillé pour le projet, ce qui a un impact supplémentaire sur la cohésion familiale et de la collectivité.</p> <p>Impacts négatifs potentiels sur le bien-être social en raison de l’augmentation des niveaux de toxicomanie, de violence familiale et de jeu excessif</p> <p>Impacts négatifs potentiels sur le bien-être social en raison de l’afflux de travailleurs migrants, ce qui peut avoir un impact négatif sur les infrastructures communautaires, notamment le logement et les services sociaux. En outre, un afflux de travailleurs non inuits peut entraîner des conflits interculturels et nuire à la cohésion de la collectivité.</p> <p>Impacts négatifs potentiels sur le bien-être social en raison de pratiques d’embauche inéquitables. L’emploi dans le cadre du projet favorise fortement les employés non inuits (<b>les Inuits ne représentent que 17 % des emplois dans le cadre du projet</b>) et les travailleurs masculins (<b>les femmes ne représentent que 9,3 % des emplois dans le cadre du projet</b>).</p>	<p><b>Coût net associé aux impacts sur le bien-être social</b></p> <p><b>Impact monétaire net non estimé</b></p> <p>(Des méthodes d’évaluation de la valeur non marchande pourraient être utilisées pour estimer l’impact monétaire net ou des indicateurs quantitatifs/qualitatifs pourraient être utilisés pour évaluer les impacts.)</p>	-
Santé	Bien-être mental	<p>Impacts négatifs potentiels sur le bien-être mental sous la forme d’une augmentation des niveaux de toxicomanie, de violence familiale et de jeu excessif</p> <p>Impacts négatifs potentiels sur le bien-être mental en raison des conflits interculturels entre les employés inuits et non inuits du projet</p>	<p><b>Coût net associé aux impacts sur le bien-être mental</b></p> <p><b>Impact monétaire net non estimé</b></p> <p>(Des méthodes d’évaluation de la valeur non marchande pourraient être utilisées pour estimer l’impact monétaire net ou des indicateurs quantitatifs/qualitatifs pourraient être utilisés pour évaluer les impacts.)</p>	-
	Bien-être physique	<p>Impacts négatifs potentiels sur les pratiques de récolte des Inuits et sur la disponibilité de la nourriture en raison des impacts sur le caribou, le phoque annelé, l’omble chevalier, le morse et le narval</p>	<p><b>Coût net associé aux impacts sur le bien-être physique</b></p> <p><b>Impact monétaire net non estimé</b></p>	-

		Impacts négatifs potentiels sur le bien-être physique sous la forme d'une augmentation des niveaux de toxicomanie et de violence familiale	(Des méthodes d'évaluation de la valeur non marchande pourraient être utilisées pour estimer l'impact monétaire net ou des indicateurs quantitatifs/qualitatifs pourraient être utilisés pour évaluer les impacts.)	
Collectivités autochtones – Inuit <sup>ix</sup>	Recettes des gouvernements ou des organisations inuites	Les Inuits, composés de la Nunavut Tunngavik Incorporated (NTI), des Inuits de Kitikmeot, des Inuits de Kivalliq et de la QIA, devraient générer des recettes à partir des sources suivantes : <b>Redevance minière</b> <b>Cession par bail de terres</b> <b>ERA (redevances et paiements forfaitaires)</b>	<b>445 \$</b> <b>18 % des avantages tirés des ressources</b>	273 \$ – 562 \$
	Activité économique	Le projet devrait avoir un avantage net pour l'activité économique des Inuits, y compris la formation et l'éducation, l'emploi, les entreprises locales et l'infrastructure locale. <b>Avantages nets en matière d'emploi – 23 \$</b> <b>Avantages nets en matière de contrats – 122 \$</b>	<b>145 \$</b> <b>Moins le coût net des impacts sur l'industrie de la récolte de nourriture et l'industrie du tourisme</b>	145 \$
	Environnement	Coût net sur la qualité de l'air Impacts négatifs potentiels sur les espèces terrestres, les oiseaux, le paysage et la topographie, la végétation, les sites archéologiques, les espèces aquatiques, les eaux de surface et souterraines	<b>(25 \$)</b> <b>Coûts nets associés aux impacts sur les espèces terrestres, les oiseaux, la perturbation du pergélisol, la végétation, les sites archéologiques et patrimoniaux, les espèces aquatiques, les eaux de surface et souterraines</b>	<b>(25 \$)</b>
	Société	Impacts négatifs potentiels sur le bien-être social des Inuits	Impact monétaire net non estimé	–
	Santé	Impacts négatifs potentiels sur le bien-être mental, le bien-être physique, et le bien-être culturel et spirituel des Inuits	Impact monétaire net non estimé	–
	Gouvernance	Impacts négatifs potentiels sur les droits et les titres des Inuits	Impact monétaire net non estimé	–
<b>Con soli dé</b>	Promoteur du projet	Impacts sur le revenu net du promoteur du projet privé	1 246 \$	252 \$ - 1 844 \$

<sup>ix</sup> En pratique, ce compte devrait être alimenté par les collectivités autochtones qui seront touchées par le projet. Aux fins de l'analyse de cette étude, le compte des collectivités autochtones a été alimenté à l'aide de renseignements provenant de documents de l'EI à des fins d'illustration.

Recettes publiques	Impacts des revenus nets du projet pour le gouvernement fédéral, le gouvernement du Nunavut et les gouvernements inuits	1 198 \$	624 \$ - 1 572 \$
Activité économique	Impacts nets du projet sur la formation et l'éducation, l'emploi, l'activité économique, y compris en aval, en amont et sur les secteurs concurrents.	145 \$	–
Environnement	Impacts nets du projet sur les terres et la topographie, la végétation, les sites archéologiques, les espèces aquatiques, les eaux de surface et souterraines, la qualité de l'air, les émissions de GES et les engagements en matière de changements climatiques.	(792 \$) Moins les coûts nets associés aux impacts sur les espèces terrestres, les oiseaux, la perturbation du pergélisol, la végétation, les sites archéologiques et patrimoniaux, les espèces aquatiques, les eaux de surface et souterraines et les engagements en matière de changements climatiques	(3 286 \$) – (792 \$)
Société	Impacts nets du projet sur le bien-être social de la population du Canada	Coût net associé aux impacts négatifs sur le bien-être social Impact monétaire net non estimé	–
Santé	Impacts nets du projet sur le bien-être mental et physique de la population du Canada	Coût net associé aux effets négatifs sur le bien-être mental et physique Impact monétaire net non estimé	–
Inuit	Impacts nets du projet sur la population inuite du Nunavut	565 \$ <sup>x</sup> Moins l'activité économique nette (récolte de nourriture et activités touristiques), les coûts pour l'environnement, la société, la santé et la gouvernance	393 \$ – 682 \$

<sup>x</sup> Les estimations des avantages monétaires pour les Inuits sont comptabilisées dans les comptes des recettes publiques et de l'activité économique.

**Total**

Impact global du projet	Impacts nets du projet, y compris les impacts sur le promoteur du projet privé	<b>1 817 \$</b> (Excluant les coûts et avantages du projet non monétaires)	(faible coût des GES) : 250 \$ - 2 789 \$ (coût élevé des GES) : (2 245 \$) – 295 \$
Public canadien	Impacts nets du projet sur le Canada, en excluant les impacts sur le promoteur du projet privé	<b>570 \$</b> (Excluant les coûts et avantages non monétaires du projet)	(GES à faible coût) : (2 \$) – 945 \$ (GES à coût élevé) : (2 497 \$) – (1 549 \$)



## Conclusions de l'étude de cas

L'objectif de l'analyse de l'étude de cas est d'illustrer comment le Cadre d'ECM de l'intérêt public fonctionne en pratique et de souligner le bien-fondé de l'ECM par rapport aux autres méthodes utilisées pour éclairer la détermination de l'intérêt public telles que l'analyse des impacts économiques. Bien que les résultats fournissent une grande partie des renseignements normalement inclus dans l'EI, telles que les impacts sur les composantes valorisées et les impacts économiques et financiers, les résultats vont au-delà de l'EI conventionnelle en organisant les renseignements en comptes explicites, en fournissant des estimations quantitatives des avantages et des effets négatifs du projet pour permettre une évaluation explicite de l'ampleur et de l'importance des impacts, en permettant une comparaison transparente des impacts pour montrer si le projet génère un avantage net, en indiquant comment les coûts et les avantages sont répartis entre les principaux intervenants, et en servant de fondement pour évaluer comment le projet peut être conçu de manière à augmenter les avantages nets pour la société.

Les résultats montrent que le projet devrait générer un avantage net global de 1,8 milliard de dollars (scénario de référence), avec une fourchette potentielle fondée sur l'analyse de sensibilité comprise entre 250 millions et 2,8 milliards de dollars. Cela montre qu'il existe un potentiel considérable pour le promoteur du projet de financer des mesures d'atténuation des impacts tout en maintenant la viabilité du projet. Cependant, l'avantage net de 570 millions de dollars est sans doute l'estimation la plus précise de l'avantage pour le Canada, étant donné que les propriétaires de la mine de Mary River sont établis à l'extérieur du Canada. Même en utilisant cette estimation plus prudente des avantages nets, il existe encore un potentiel considérable de mesures d'atténuation supplémentaires et de redistribution des avantages. Les résultats montrent également l'ampleur de certains des principaux effets négatifs, tels que les émissions de GES, qui génèrent un coût net de 792 millions de dollars. Cela permet de déterminer l'une des façons d'augmenter les avantages nets du projet, à savoir la réduction de ses émissions. Les résultats montrent également que la répartition des coûts et des avantages entre les intervenants varie, le promoteur du projet recevant 52 % des avantages et les gouvernements fédéral, du Nunavut et inuit en recevant respectivement 17 %, 13 % et 18 %. Ces renseignements sont utiles pour définir quelles sont les parties qui profitent du projet ainsi que les possibilités d'élaborer des politiques pour parvenir à une répartition différente et potentiellement plus équitable des avantages.

Les résultats de l'ECM fournissent également une évaluation plus précise des avantages du projet que la méthodologie conventionnelle de l'analyse des impacts économiques, plus couramment utilisée, qui estime les impacts bruts d'un projet et est donc susceptible de surestimer les avantages et de sous-estimer les coûts. Dans l'étude de cas, par exemple, une analyse des impacts économiques réalisée par le promoteur du projet mettrait l'accent sur les AP brutes pendant la durée du projet (5 031 AP pour les phases de construction combinées et de 903 à 1 177 AP annuelles moyennes pendant l'exploitation) et sur la production économique totale (12 milliards de dollars de PIB) sans tenir compte du fait qu'une grande partie de cette activité économique se produirait même si le projet n'était pas réalisé, car la main-d'œuvre et le capital ont un coût de renonciation et seraient probablement employés ailleurs dans l'économie canadienne. Les avantages économiques nets et les gains nets en matière d'emploi pour le Canada fondés sur le Cadre d'ECM de l'intérêt public sont beaucoup plus faibles (avantages nets de 1,8 milliard de dollars, 44 AP pour les phases de construction combinées, et de 8 à 10 AP annuelles moyennes pendant la phase d'exploitation) (Tableau 7).

Les résultats montrent également qu'il existe de nombreux impacts qui ont été estimés à l'aide d'une catégorisation et de descriptions qualitatives des impacts qui doivent être prises en compte pour la détermination de l'intérêt public. Les impacts environnementaux comprennent les impacts sur les espèces terrestres, les oiseaux, le pergélisol, la végétation, les sites archéologiques et patrimoniaux, les espèces aquatiques, les eaux de surface et les eaux souterraines, ainsi que les engagements en matière de changements climatiques. Les impacts sociaux comprennent les impacts négatifs sur le bien-être social et les impacts sur la santé comprennent les impacts négatifs sur le bien-être mental et physique. Comme il a été indiqué, avec des

analyses supplémentaires, ces impacts pourraient être estimés sur le plan monétaire, ce qui faciliterait la comparaison entre les compromis. Si, toutefois, ces impacts sont maintenus sous forme qualitative, il est important de souligner que les estimations monétaires nettes du projet proposé excluent ces impacts qualitatifs et ne doivent donc pas être prises en compte isolément dans le processus de prise de décisions. Comme le montre le compte consolidé, les estimations de l'impact monétaire et de l'impact qualitatif doivent toutes deux être prises en compte par les décideurs lorsqu'ils déterminent si le projet est dans l'intérêt public.

Comme nous l'avons vu, l'article 63 de la *Loi sur l'évaluation d'impact* stipule que les décideurs doivent prendre en compte les éléments suivants lorsqu'ils procèdent à une détermination de l'intérêt public : la contribution du projet à la durabilité, la mesure dans laquelle les effets négatifs du projet sont importants, les mesures d'atténuation que les décideurs jugent appropriées, les répercussions sur les groupes autochtones et les droits des peuples autochtones du Canada, et les effets du projet sur les obligations environnementales du Canada et ses engagements en matière de changements climatiques. Le Cadre d'ECM de l'intérêt public fournit les renseignements nécessaires pour effectuer ces évaluations.

En résumé, les avantages du Cadre d'ECM de l'intérêt public sont les suivants :

- Estimation des impacts nets d'un projet dans un résumé matriciel transparent qui permet une meilleure comparaison des coûts et des avantages et aide à indiquer l'importance relative des impacts du projet;
- Évaluation plus précise des avantages du projet grâce à des estimations des avantages **nets** au lieu des avantages **bruts**;
- Indication de la répartition des impacts entre les différentes parties et régions.

Tableau 7. Comparaison des impacts économiques de la mine de Mary River

Indicateur	Analyse conventionnelle des impacts économiques	Évaluation de comptes multiples
Emplois bruts	5 031 AP (construction) 903 à 1 177 AP (exploitation)	Non fourni
Emplois nets	Non fourni	<b>Emplois au Nunavut :</b> 1 000 AP (construction) 178 à 232 AP annuelles moy. (exploitation) <b>Emplois au Canada :</b> 44 AP (construction, emploi inuit) 8 à 10 AP annuelles moy. (exploitation, emploi inuit)
Avantages pour l'emploi (\$)	559 millions \$ (masse salariale)	23 millions \$ (net)
Avantages économiques pour le Nunavut (\$) (y compris le gouvernement du Nunavut et les Inuits)	7,7 milliards \$ (brut)	935 millions \$ <sup>xi</sup> (net)
Avantages totaux pour le Canada	12,2 milliards \$ (PIB)	1,8 milliard \$ (net)

<sup>xi</sup> L'estimation des avantages économiques nets pour le Nunavut (selon la méthodologie de l'ECM) comprend les recettes du gouvernement du Nunavut, les recettes du gouvernement inuit, les avantages liés à l'emploi des Inuits et les revenus des contrats pour les entreprises inuites.

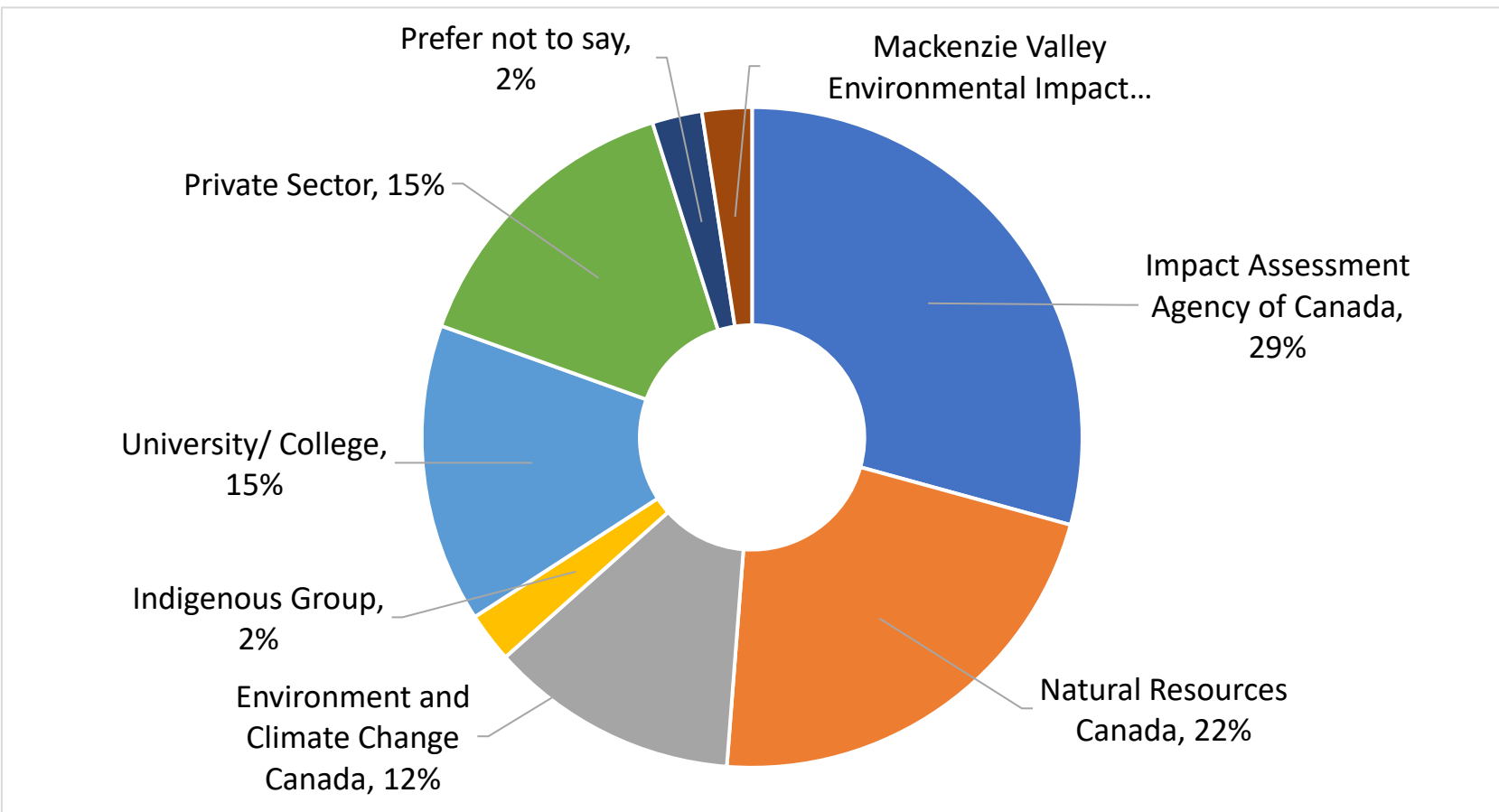
## Limites de l'étude de cas

Bien que l'étude de cas vise à illustrer la manière dont le Cadre d'ECM de l'intérêt public peut contribuer à la détermination de l'intérêt public, il est important de noter certaines limites. Une des limites est que cette étude de cas se concentre uniquement sur les impacts nets du projet proposé en comparant deux scénarios : un scénario de réalisation et un scénario de non-réalisation. Une évaluation plus complète reposant sur le Cadre d'ECM de l'intérêt public pourrait inclure diverses solutions de rechange du projet telles que le projet tel que proposé initialement, le projet avec des mesures d'atténuation, et le projet à différents niveaux de production. Une deuxième limite est la difficulté de fournir des estimations monétaires pour de nombreux impacts environnementaux, sociaux et sanitaires dans le Cadre d'ECM de l'intérêt public et le Cadre d'ECM des collectivités autochtones. Les méthodes d'estimation des impacts monétaires sont bien élaborées et un plus grand nombre d'impacts dans l'exemple de l'étude de cas auraient pu être estimés sur le plan monétaire avec une analyse supplémentaire. Toutefois, la comparaison des coûts et des avantages sera limitée par l'impossibilité de quantifier tous les impacts. Cependant, en utilisant des techniques pour quantifier les impacts sur le plan monétaire lorsque cela est possible, en fournissant des mesures qualitatives et quantitatives pour compléter les estimations monétaires, et en se concentrant sur les impacts nets plutôt que bruts, l'ECM fournit une comparaison plus transparente et plus précise des coûts et des avantages du projet qui peut aider à déterminer si le projet est dans l'intérêt du public, aider à déterminer l'importance relative des impacts, et démontrer comment le projet peut être modifié pour augmenter l'avantage net pour la société.

### 9. Enquête pour le Cadre d'ECM de l'intérêt public

Une enquête a été effectuée pour recueillir des renseignements auprès d'experts, de praticiens et de participants de l'EI sur plusieurs sujets liés à la présente étude. Étant donné que cette dernière porte principalement sur la politique fédérale en matière d'EI, la majorité des répondants étaient affiliés à des organismes du gouvernement fédéral qui participent régulièrement aux processus fédéraux d'EI, notamment l'AIEC, Ressources naturelles Canada et Environnement et Changement climatique Canada. Toutefois, l'enquête a également été envoyée à des personnes affiliées à des groupes autochtones, à des universités et des collèges, au secteur privé et à l'Office d'examen de la vallée du Mackenzie afin de solliciter un large éventail de points de vue. La répartition des répondants est présentée dans la Figure 2.

Figure 2. Organisations auxquelles sont affiliés les répondants à l'enquête



L'enquête comprenait des affirmations auxquelles les participants pouvaient répondre à l'aide d'une échelle de Likert à 5 points (complètement d'accord, d'accord, ni en accord ni en désaccord, en désaccord ou fortement en désaccord) ainsi que des questions auxquelles les participants pouvaient répondre à l'aide de champs de commentaires. Toutefois, les chiffres présentés ci-dessous reposent sur une échelle simplifiée en trois points (d'accord, ni en accord ni en désaccord ou en désaccord). L'enquête complète se trouve à l'Annexe B. Les sujets de l'enquête sont les suivants :

- Évaluation des méthodes d'estimation existantes utilisées en EI;
- Intérêt public et évaluation d'impact;
- Évaluation du Cadre d'ECM de l'intérêt public;
- Comparaison entre le Cadre d'ECM de l'intérêt public et les méthodes d'estimation existantes utilisées dans l'EI;
- Forces et faiblesses du Cadre d'ECM de l'intérêt public;
- Défis potentiels de mise en œuvre;
- Révisions suggérées pour améliorer le Cadre d'ECM de l'intérêt public.

Avant de répondre à l'enquête, les répondants ont reçu une version abrégée du présent rapport qui comprenait les détails de cette étude, des renseignements généraux, une ébauche du Cadre d'ECM de l'intérêt public proposé et l'analyse de l'étude de cas de la mine de Mary River. En outre, de nombreux répondants ont assisté à des présentations sur le Cadre d'ECM de l'intérêt public proposé qui ont été effectuées par les auteurs du rapport avant la phase d'enquête de cette étude.

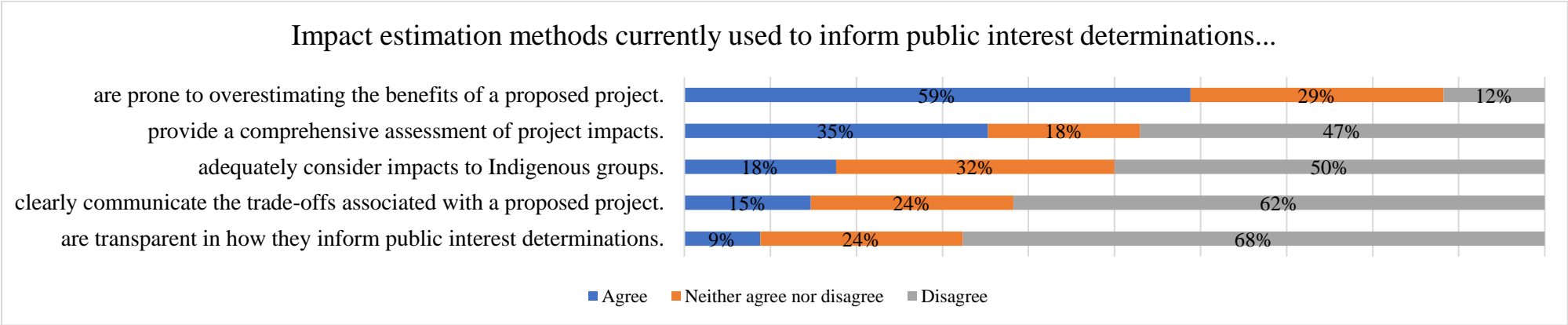
## Résultats de l'enquête

Les résultats de l'enquête sont répartis en cinq sections résumées ci-dessous. Une version plus détaillée des résultats de l'enquête se trouve à l'Annexe B.

### *Évaluation des méthodes d'estimation actuelles*

Les résultats de cette partie de l'enquête (Figure 3) indiquent que les répondants sont critiques à l'égard des méthodes actuelles utilisées pour estimer les impacts de l'EI. Seuls 35 % des répondants pensent que les méthodes d'estimation actuelles de l'EI fournissent une évaluation complète des impacts et seuls 18 % pensent que les méthodes d'estimation actuelles prennent en compte de manière adéquate les impacts sur les groupes autochtones. La majorité des répondants indiquent que les méthodes d'estimation actuelles ne font pas ressortir clairement les compromis (62 %), ont tendance à surestimer les avantages (59 %) et manquent de transparence dans la manière dont elles éclairent la détermination de l'intérêt public (68 %).

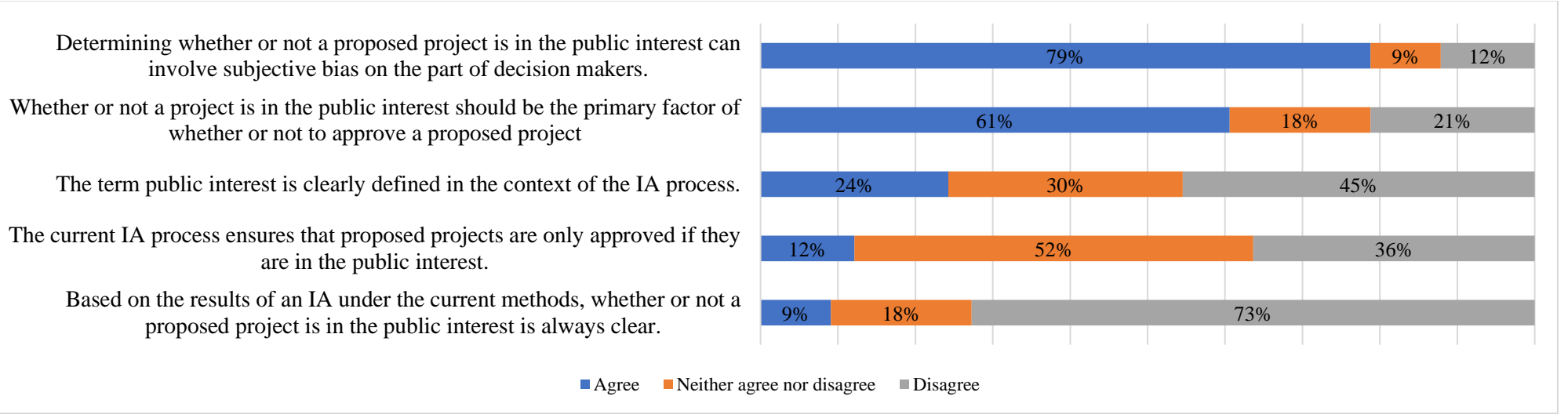
Figure 3. Résultats de l'enquête : Évaluation des méthodes d'estimation actuelles



*Intérêt public et EI*

Les résultats de cette partie de l'enquête (Figure 4) indiquent que, bien que la majorité des répondants (61 %) croient que le fait de déterminer si un projet est dans l'intérêt du public devrait être l'élément principal de la décision d'approuver ou non un projet, seulement 12 % des répondants croient que le processus d'EI fait en sorte que les projets ne sont approuvés que s'ils sont dans l'intérêt du public et seulement 9 % croient que les méthodes actuelles utilisées dans l'EI indiquent clairement si un projet est dans l'intérêt du public. Seuls 24 % des répondants estiment que l'expression « intérêt public » est clairement définie dans le contexte de l'EI et 79 % pensent que la détermination de l'intérêt public d'un projet implique un parti pris subjectif de la part des décideurs.

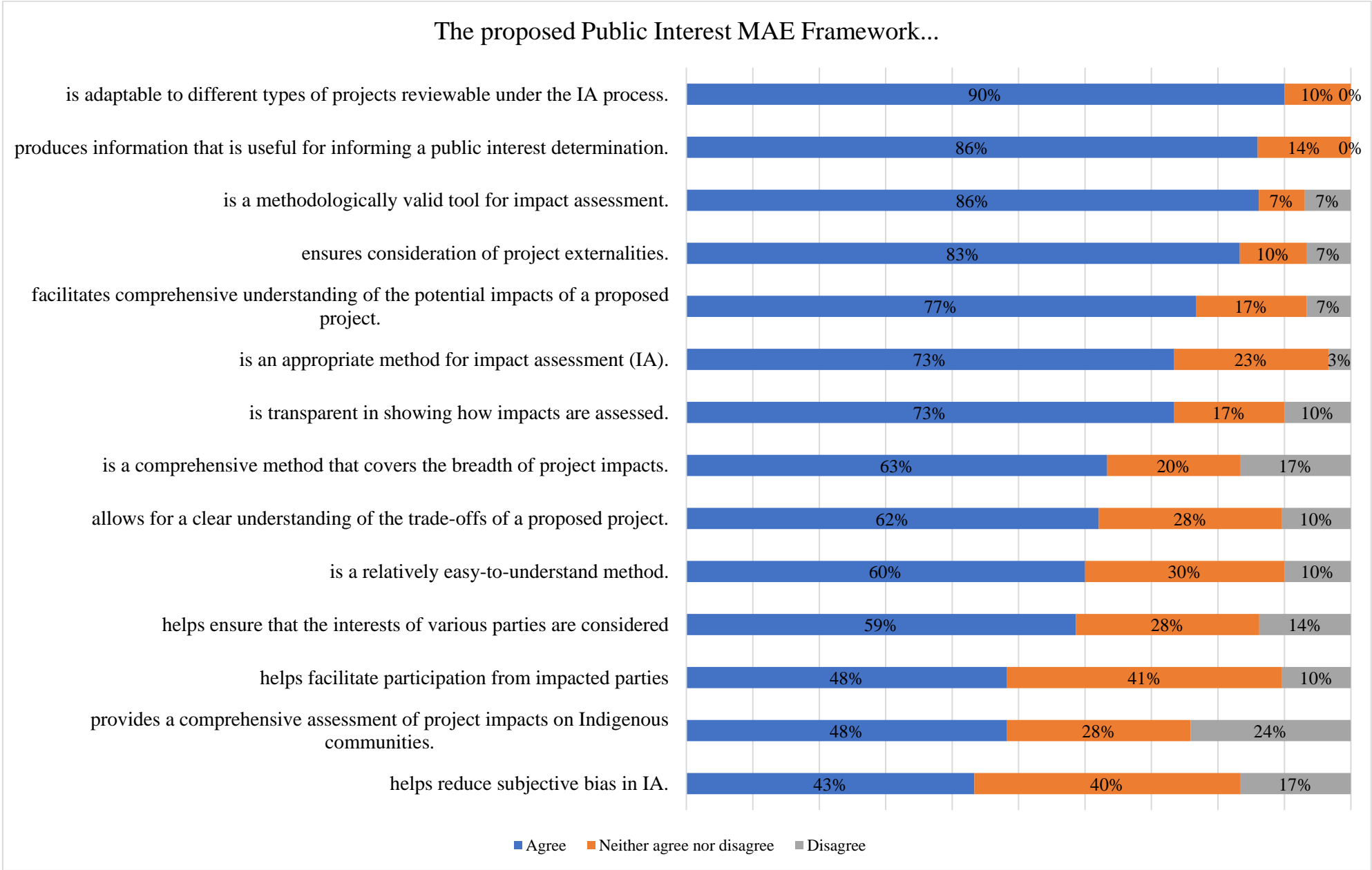
Figure 4. Résultats de l'enquête : Intérêt public et EI



## *Évaluation du Cadre d'ECM de l'intérêt public proposé*

Les résultats de cette partie de l'enquête (Figure 5) indiquent que les répondants sont généralement favorables au Cadre d'ECM de l'intérêt public proposé. L'évaluation du cadre a été divisée en dix sections en fonction des critères d'évaluation de l'efficacité des méthodes adaptées de la littérature, notamment l'adéquation au contexte, la souplesse, la compréhension, la subjectivité, la robustesse, l'utilité des résultats, la validité, les qualités participatives, l'équité et la prise en compte des groupes autochtones. La proportion de répondants qui estiment que le Cadre d'ECM de l'intérêt public proposé répond aux dix critères d'une méthode efficace varie de 43 % à 90 % selon le critère, ce qui dépasse largement la proportion de répondants qui pensent qu'il ne répond pas aux critères (de 3 % à 24 %). Les cotations les plus basses concernent la réduction de la subjectivité (43 % d'accord et 17 % en désaccord), la facilitation de la participation du public (48 % d'accord et 10 % en désaccord) et l'évaluation complète des répercussions sur les collectivités autochtones (48 % d'accord et 24 % en désaccord).

Figure 5. Résultats de l'enquête : Évaluation du Cadre d'ECM de l'intérêt public proposé

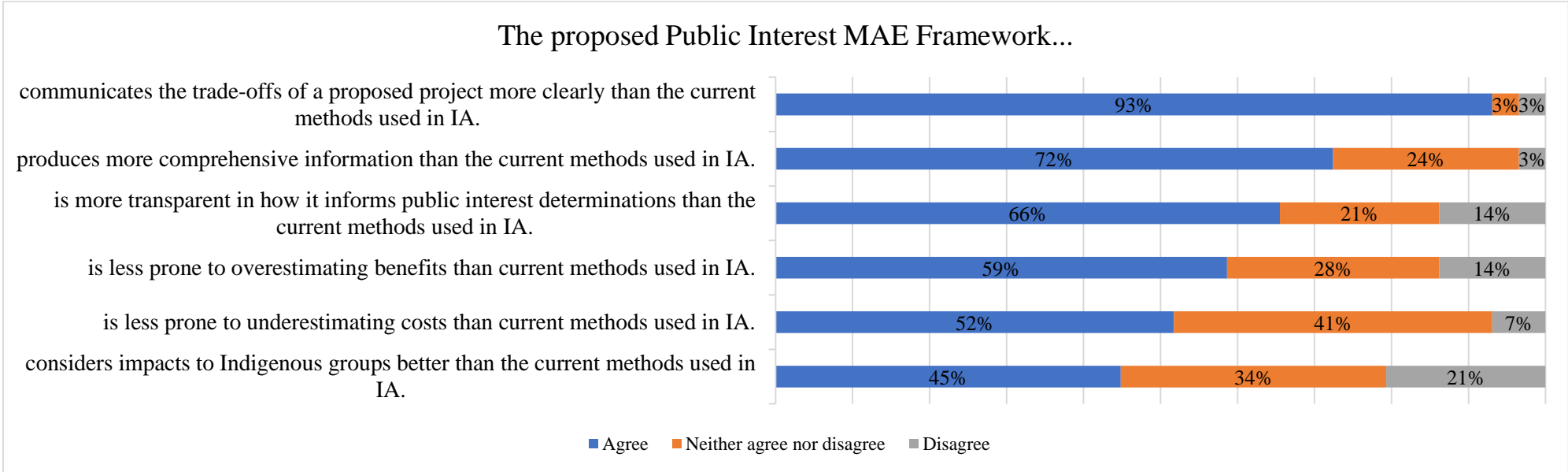




*Cadre d'ECM de l'intérêt public proposé par rapport aux méthodes d'estimation actuelles en EI*

Les résultats de cette section de l'enquête (Figure 6) indiquent que les répondants estiment que le Cadre d'ECM de l'intérêt public proposé constitue une amélioration par rapport aux méthodes d'estimation actuellement utilisées dans l'EI. La majorité des répondants indiquent que, par rapport aux méthodes d'estimation actuellement utilisées dans l'EI, le Cadre d'ECM de l'intérêt public proposé fait ressortir plus clairement les compromis (93 %), produit des renseignements plus complets (72 %), est plus transparent dans la manière dont il éclaire la détermination de l'intérêt public (66 %), a moins tendance à surestimer les avantages (59 %) et moins tendance à sous-estimer les coûts (52 %). La proportion de répondants qui sont d'accord pour dire que le cadre prend mieux en compte les impacts sur les groupes autochtones que les méthodes actuelles utilisées dans l'EI est un peu plus faible (45 % sont en accord, 21 % sont en désaccord et 34 % ne sont ni en accord ni en désaccord).

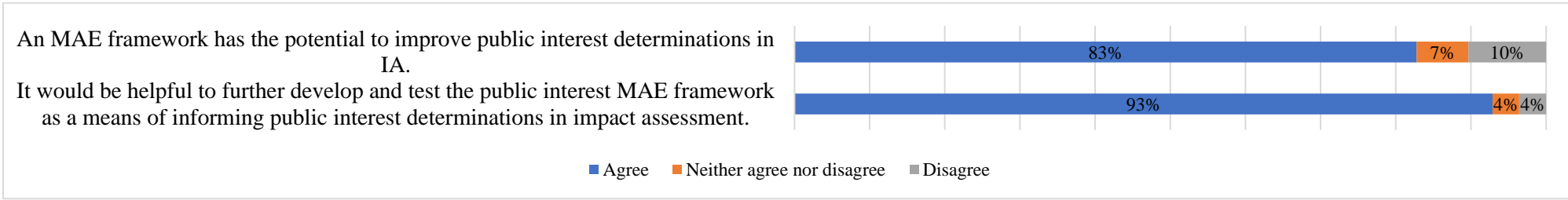
Figure 6. Résultats de l'enquête : Comparaison entre le Cadre d'ECM de l'intérêt public et les méthodes actuelles d'estimation des impacts



*Potentiel du Cadre d'ECM de l'intérêt public proposé pour l'EI*

Les résultats de cette section de l'enquête (Figure 7) indiquent que la vaste majorité des répondants pense que le Cadre d'ECM de l'intérêt public proposé a le potentiel d'améliorer la détermination de l'intérêt public dans l'EI (83 %) et qu'il serait utile de poursuivre l'élaboration et la mise à l'essai du cadre comme moyen d'éclairer la détermination de l'intérêt public (93 %).

Figure 7. Résultats de l'enquête : Potentiel du Cadre d'ECM de l'intérêt public



*Réponses aux questions ouvertes*

La dernière section de l'enquête couvrait divers sujets, notamment les forces et les faiblesses du Cadre d'ECM de l'intérêt public, les défis potentiels liés à la mise en œuvre et les révisions suggérées pour aider à améliorer le cadre, auxquels les participants ont répondu dans des champs de commentaires<sup>xii</sup>. Comme de nombreuses réponses différentes ont été fournies dans cette section de l'enquête, seules les réponses communes qui ont été fournies par plus d'un répondant sont présentées ci-dessous. Pour les résultats complets de cette section, veuillez consulter l'Annexe B.

*Forces du cadre*

Les répondants ont mentionné plusieurs forces du Cadre d'ECM de l'intérêt public proposé. Les forces mentionnées par plus d'un répondant sont les suivantes : le cadre est complet, il présente et résume clairement les renseignements, il se concentre sur les impacts nets, il prend en compte les incidences non marchandes, il augmente la transparence, il est axé sur les collectivités autochtones et il se concentre sur la répartition des impacts.

*Faiblesses du cadre*

Les faiblesses mentionnées par plus d'un répondant sont les suivantes : il est difficile d'estimer les incidences non marchandes sur le plan monétaire, il est difficile de comparer les impacts quantitatifs et qualitatifs, la manière dont les mesures d'atténuation sont prises en compte n'est pas claire, il peut limiter le pouvoir discrétionnaire des décideurs, il ne pondère pas l'importance des impacts, il ne met pas suffisamment l'accent sur les impacts pour les collectivités autochtones, il est difficile à mettre en œuvre, les hypothèses influencent les résultats et il n'élimine pas la subjectivité.

*Défis liés à la mise en œuvre du cadre*

Les défis potentiels liés à la mise en œuvre mentionnés par plus d'un répondant sont les suivants : la quantification des impacts nécessite des ressources et des compétences supplémentaires, il peut être difficile de parvenir à un consensus au sujet des méthodes et de la valeur des impacts, le cadre ne correspond pas à la manière dont l'EI fonctionne en réalité, le cadre nécessite l'accès à des renseignements financiers confidentiels, et le cadre est trop compliqué et complexe.

*Révisions suggérées pour le cadre et réflexions supplémentaires*

Les répondants ont formulé diverses suggestions sur la manière dont le Cadre d'ECM de l'intérêt public proposé pourrait être révisé. Toutes ces suggestions ont été prises en compte pour la version finale du cadre et du présent rapport.

<sup>xii</sup> Les réponses aux champs de commentaires ont été codées selon une méthodologie d'analyse de contenu thématique utilisant NVivo 12. Pour une liste complète des thèmes relevés dans les réponses à chaque question, voir l'Annexe B.

## Conclusions de l'enquête

L'enquête fournit des renseignements utiles en rapport avec les objectifs de cette étude. Les répondants ont relevé un certain nombre de limites liées aux méthodes d'estimation des impacts actuellement utilisées dans l'EI, qui devraient être traitées. En ce qui concerne l'intérêt public, les répondants ont indiqué que, bien que l'intérêt public soit un élément important de l'EI et de l'approbation des projets, beaucoup pensent que l'expression elle-même et la mesure dans laquelle elle influe sur les décisions relatives aux projets ne sont pas claires dans le contexte de l'EI. Dans leur évaluation du Cadre d'ECM de l'intérêt public proposé, la majorité des répondants ont indiqué que le cadre répond aux dix critères de pratiques exemplaires et possède donc les caractéristiques d'une méthode d'estimation des impacts efficace. Enfin, les répondants ont indiqué que le cadre est potentiellement une meilleure méthode que celles utilisées actuellement pour éclairer la détermination de l'intérêt public dans l'EI.

Il est important de noter que les résultats de l'enquête fournissent des preuves supplémentaires que le Cadre d'ECM de l'intérêt public proposé, s'il est intégré dans le processus d'EI, a le potentiel d'améliorer la détermination de l'intérêt public, notamment en prenant en compte de manière approfondie les différents types d'impacts, en augmentant la précision des estimations d'impact grâce à l'estimation des impacts nets, en augmentant la transparence par la détermination claire de l'ensemble des avantages et des coûts, en intégrant les renseignements quantitatifs et qualitatifs, en contribuant à évaluer l'importance relative des impacts et en permettant la comparaison entre les compromis. Les résultats de l'enquête sont également utiles dans la mesure où ils ont permis de relever certaines des faiblesses et des défis potentiels de la mise en œuvre du Cadre d'ECM de l'intérêt public. Les résultats de l'enquête ont été examinés et utilisés pour réviser le Cadre d'ECM de l'intérêt public afin de tenir compte des commentaires et suggestions de l'enquête (Tableau 8).

Tableau 8. Enjeux soulevés dans l'enquête concernant le Cadre d'ECM de l'intérêt public

<b>Commentaires recueillis au cours de l'enquête</b>	<b>Discussion</b>
Il est difficile d'estimer les incidences non marchandes sur le plan monétaire.	Il est vrai qu'il est difficile d'estimer toutes les incidences non marchandes sur le plan monétaire. Cependant, des méthodes telles que l'évaluation des contingences et l'estimation du coût compensatoire/coût de remplacement sont bien conçues et largement acceptées pour estimer la plupart des valeurs non marchandes.
Il est difficile de comparer les impacts quantitatifs et qualitatifs.	Il s'agit d'un défi dans toutes les méthodes d'EI. L'ECM tente de relever ce défi en estimant autant d'impacts que possible de manière quantitative pour permettre la comparaison.
La manière dont les mesures d'atténuation sont prises en compte n'est pas claire.	Le cadre d'ECM permet d'évaluer un certain nombre de scénarios différents et peut être utilisé pour évaluer diverses options de mesures d'atténuation.
Le cadre d'ECM peut limiter le pouvoir discrétionnaire des décideurs.	Le cadre d'ECM fournit aux décideurs des renseignements pour prendre une décision et ne vise pas à limiter le pouvoir discrétionnaire des décideurs.
Le cadre d'ECM ne met pas suffisamment l'accent sur les impacts sur les collectivités autochtones.	Le compte autochtone du cadre d'ECM de l'intérêt public vise à évaluer de manière approfondie les répercussions sur les collectivités autochtones. Il est

	important de souligner que le compte autochtone proposé est un cadre général qui serait modifié et adapté par les collectivités autochtones pour répondre à leurs besoins propres dans chaque cas. De plus, le cadre d'ECM des collectivités autochtones se concentre exclusivement sur les impacts sur les collectivités autochtones.
Le cadre d'ECM est difficile à mettre en œuvre.	La mise en œuvre du cadre d'ECM nécessitera des ressources, des lignes directrices et des formations supplémentaires. Toutefois, comme l'indique l'étude de cas et d'autres applications de l'ECM, il est possible d'effectuer une analyse d'ECM avec peu de ressources supplémentaires.
Les hypothèses influencent les résultats.	Il est vrai que les résultats sont influencés par les hypothèses pour toutes les méthodes d'EI, y compris l'ECM. Le cadre d'ECM traite cet enjeu en énonçant les hypothèses de manière transparente et en utilisant, au besoin, une série d'hypothèses pour évaluer leur impact sur les résultats.
Le cadre d'ECM n'élimine pas la subjectivité.	Il est vrai que le cadre ECM n'élimine pas la subjectivité dans l'EI. Cependant, le cadre tente de réduire la subjectivité en précisant dans les lignes directrices la manière dont les méthodes doivent être appliquées, en énonçant les hypothèses de manière claire et transparente, et en incluant une série de scénarios pour mettre à l'essai des hypothèses de rechange viables.
Le cadre d'ECM n'évalue pas explicitement la durabilité.	Le cadre d'ECM traite la durabilité en incluant des indicateurs de durabilité dans les comptes.
Le cadre d'ECM ne prend pas en compte les impacts cumulatifs.	Bien que le cadre d'ECM ne comporte pas de compte spécifiquement pour effets cumulatifs, il en tient compte de plusieurs manières. Tout d'abord, l'analyse estime les impacts nets plutôt que les impacts bruts. Les impacts nets intègrent l'effet d'autres changements qui se produisent ou se produiront. Ensuite, la composante ACA de l'analyse utilise des prévisions de paramètres essentiels qui incorporent les changements qui se produiront si le projet est réalisé et s'il n'est pas réalisé. Par exemple, les coûts liés aux changements climatiques comprennent l'impact de tous les changements dans les émissions provenant du projet et les changements dans les émissions provenant de toutes les autres sources. Enfin, les estimations des indicateurs de durabilité peuvent inclure les effets cumulatifs de toutes les activités actuelles et futures.

## Limites de l'enquête

Bien que l'enquête fournisse des renseignements utiles pour cette étude, il est important de souligner certaines limites. L'une des limites, comme on peut le voir dans la Figure 2, est que les répondants étaient en grande partie des employés du gouvernement fédéral. Cela n'est toutefois pas surprenant compte tenu des sujets abordés dans cette étude et de son accent mis sur les politiques fédérales en matière d'EI. Néanmoins, il serait utile d'obtenir des réponses d'un groupe plus large et plus diversifié de répondants. Une deuxième limite est que certaines questions nécessitaient une connaissance particulière des méthodologies d'estimation et de certains aspects de l'EI et qu'il était donc difficile d'y répondre. Bien que les répondants représentent un groupe très informé, il est peu probable que tous les répondants étaient pourvus des connaissances suffisantes pour répondre à toutes les questions de l'enquête. De même, la réponse « ni en accord ni en désaccord » semble avoir été utilisée assez fréquemment et l'on ne sait pas très bien ce que les répondants ont voulu dire en choisissant cette option. Les répondants peuvent avoir choisi cette réponse pour indiquer qu'ils sont neutres ou indifférents aux déclarations ou ils peuvent l'avoir choisie parce qu'ils n'étaient pas pourvus d'assez de renseignements ou de connaissances pour répondre à la déclaration.

## 10. Conclusion

L'objectif de cette étude était d'élaborer un cadre d'ECM pour soutenir la détermination de l'intérêt public dans l'EI. Les objectifs du Cadre d'ECM de l'intérêt public sont de prendre en compte de manière approfondie tous les types d'impacts pour toutes les parties (en particulier les groupes autochtones), de faire ressortir les compromis du projet de manière transparente et précise et d'évaluer les impacts nets du projet. La recension des écrits entreprise dans le cadre de cette étude a permis de reconnaître l'ECM comme méthode potentiellement efficace pour contribuer à éclairer la détermination de l'intérêt public dans l'EI, car elle semble surmonter bon nombre des limites des méthodes d'estimation des impacts actuellement utilisées dans l'EI. Comme nous l'avons vu, les méthodes d'estimation des impacts actuellement utilisées pour éclairer la détermination de l'intérêt public dans l'EI présentent des limites importantes. Les limites de la catégorisation qualitative des impacts, de l'analyse des impacts économiques, de l'ACA et de l'évaluation de la durabilité sont bien documentées dans la littérature et ont été citées dans l'enquête de cette étude, dans laquelle la majorité des répondants ont indiqué que la détermination de l'intérêt public comporte un parti pris subjectif et que les méthodes d'estimation actuelles surestiment les avantages économiques. Les forces de l'ECM par rapport à d'autres méthodologies sont les suivantes : il intègre plusieurs méthodes dans un cadre unique et complet; il estime les impacts nets plutôt que bruts, couvre les impacts environnementaux, sociaux, économiques, culturels et sanitaires; veille à prendre en compte les impacts qui ne peuvent pas être quantifiés; subdivise les impacts par groupes et régions principaux; facilite la comparaison transparente des compromis; aide à évaluer l'importance relative des impacts; et contribue à réduire les partis pris subjectifs dans la prise de décisions.

Dans cette étude, deux cadres interreliés ont été élaborés en fonction de la méthodologie d'ECM : le Cadre d'ECM de l'intérêt public et le Cadre d'ECM des collectivités autochtones. Comme nous l'avons vu, le Cadre d'ECM des collectivités autochtones contribue à éclairer le compte des collectivités autochtones dans le Cadre d'ECM de l'intérêt public plus large, mais il vise également à servir d'outil autonome pour aider à soutenir la participation autochtone dans les EI et les négociations d'ERA avec les promoteurs de projets et les paliers supérieurs de gouvernement. Une analyse d'étude de cas a été effectuée pour mettre le Cadre d'ECM de l'intérêt public à l'essai et illustrer son fonctionnement en pratique, en l'appliquant à la mine de Mary River. Les conclusions de l'étude de cas sont que le Cadre d'ECM de l'intérêt public a estimé les impacts nets d'un projet dans un résumé matriciel transparent qui a permis une meilleure comparaison des coûts et des avantages, a évalué plus précisément les avantages du projet en fournissant des estimations des avantages nets plutôt que des avantages bruts, et a indiqué la répartition des impacts entre les différentes parties et régions. Une enquête a

été effectuée auprès d'experts, de praticiens et de participants de l'EI afin d'évaluer les méthodes actuelles d'estimation de l'EI et le Cadre d'ECM de l'intérêt public proposé et d'obtenir des rétroactions sur la façon dont le cadre pourrait être amélioré. Les répondants à l'enquête ont indiqué que les méthodes actuelles d'estimation des impacts de l'EI présentent des limites importantes et que l'ECM semble être à la fois un outil efficace pour l'EI et une amélioration par rapport aux méthodes d'estimation actuellement utilisées en EI. Les résultats de cette étude sont une preuve supplémentaire que le cadre d'ECM de l'intérêt public a le potentiel d'éclairer la détermination de l'intérêt public et de surmonter certaines des limites associées à d'autres méthodes d'estimation des impacts. L'enquête a également permis de relever les diverses limites et défis du Cadre d'ECM de l'intérêt public proposé, qui devraient être pris en compte lors de son élaboration et de sa mise en œuvre.

Une fois cette étude terminée, l'AEIC devra poursuivre son travail en collaboration avec d'autres organismes gouvernementaux, des groupes autochtones et des intervenants afin de perfectionner le Cadre d'ECM de l'intérêt public et d'explorer la manière dont il peut être intégré à la politique fédérale en matière d'EI. Il s'agit notamment d'explorer comment le cadre peut contribuer à des projets connexes tels que le projet récemment annoncé par Statistique Canada : « Recensement de l'environnement : une feuille de route vers la durabilité environnementale et économique »<sup>54</sup>. Il faudra élaborer des politiques qui précisent qui est responsable de la réalisation d'ECM dans le cadre du processus d'EI, qu'il s'agisse des promoteurs, de l'AEIC, d'autres organismes gouvernementaux, des collectivités autochtones ou des intervenants. En fonction de leur degré d'implication dans la réalisation de l'ECM à l'aide du cadre, les praticiens de l'EI devront probablement recevoir une formation supplémentaire et des documents d'orientation supplémentaires devront peut-être être élaborés. En outre, il sera probablement nécessaire d'élaborer des documents d'orientation couvrant les sujets suivants :

- Les techniques d'évaluation de la valeur non marchande pour le Cadre d'ECM de l'intérêt public;
- Comment comparer les compromis quantitatifs et qualitatifs pour faire en sorte qu'il n'y ait pas de parti pris important en faveur des impacts quantitatifs;
- Comment le Cadre d'ECM des collectivités autochtones peut être utilisé par les collectivités et comment il éclaire la détermination de l'intérêt public;
- Le processus de détermination des comptes, sous-comptes et indicateurs (cela comprend l'élaboration de définitions cohérentes d'indicateurs tels que l'emploi en utilisant des termes et expressions normalisés comme « années-personnes annuelles moyennes » au lieu d'« années-personnes totales » afin d'éviter une fausse interprétation des avantages du projet, la fourniture d'estimations des impacts nets plutôt que bruts pour les indicateurs économiques afin d'éviter de surestimer les avantages du projet, et la subdivision des coûts et des avantages par groupe d'intervenants principaux et pour les collectivités autochtones);
- La manière dont le compte du promoteur du projet doit être pris en compte dans la prise de décisions et quand il doit être inclus dans l'estimation de l'impact net final;
- Comment gérer les renseignements financiers protégés et les connaissances traditionnelles sensibles de manière à veiller à ce qu'il existe des moyens d'intégrer des données et des renseignements importants sans divulguer de renseignements protégés et sensibles;
- Les effets cumulatifs et la manière dont le cadre pourrait être utilisé dans l'évaluation des effets cumulatifs;
- Comment intégrer au mieux l'évaluation de la durabilité dans le Cadre d'ECM de l'intérêt public.

L'intention ici n'est pas de dresser une liste exhaustive des prochaines étapes, mais plutôt de souligner certains sujets importants qui doivent être traités pour accroître l'efficacité du Cadre d'ECM de l'intérêt public dans la pratique.

Il serait également utile de déterminer les aspects du Cadre d'ECM de l'intérêt public qui pourraient être adoptés provisoirement pour améliorer l'EI pendant que le cadre plus large est en train d'être perfectionné. Voici quelques exemples de mesures provisoires qui méritent d'être prises en compte :

- a. Élaborer des définitions cohérentes d'indicateurs tels que l'emploi en utilisant des termes et expressions normalisés comme « années-personnes annuelles moyennes » au lieu d'années-personnes totales afin d'éviter une mauvaise interprétation des avantages du projet;
- b. Estimer les impacts nets plutôt que bruts pour les indicateurs économiques afin d'éviter de surestimer les avantages allégués du projet;
- c. Réaliser une ACA fondée sur les lignes directrices actuelles du Conseil du Trésor du Canada afin d'estimer les coûts et les avantages du projet dans le cadre du processus d'examen de l'EI, y compris la subdivision des coûts et des avantages par groupe d'intervenants principaux et pour les collectivités autochtones.

## 11. Annexe A : Analyse de l'étude de cas : Mine de Mary River (Cadre d'ECM inuit)

Tableau 9. Cadre d'ECM des collectivités autochtones (inuit) pour la mine de Mary River

Compte	Sous-compte	Résumé des impacts/sources des impacts	Impact net <sup>xiii</sup> (les montants sont en millions de dollars canadiens, le texte en noir indique les avantages et le <b>texte en rouge, les coûts</b> )	Sensibilité (millions de CAD)
Recettes du gouvernement ou de l'organisation inuite	Recettes de Nunavut Tunngavik Incorporated (NTI)	<b>Recettes générées par les redevances minières</b> (30 % du total des recettes générées par les redevances minières territoriales reviennent à NTI)	<b>90 \$</b>	40 \$ – 122 \$
	Recettes des Inuits de Kitikmeot	<b>Recettes générées par les redevances minières</b> (18 % du total des recettes générées par les redevances minières territoriales reviennent aux Inuits de Kitikmeot)	<b>54 \$</b>	24 \$ – 73 \$
	Recettes des Inuits de Kivalliq	<b>Recettes générées par les redevances minières</b> (22 % du total des recettes générées par les redevances minières territoriales reviennent aux Inuits de Kivalliq)	<b>66 \$</b>	29 \$ – 90 \$
	Recettes de la Qikiqtani Inuit Association (QIA)	<b>Recettes générées par les redevances minières</b> (30 % du total des recettes générées par les redevances minières territoriales reviennent à QIA) <b>Recette générées par la cession par bail de terres</b> (environ 3 millions de dollars par an) <b>Recettes de l'ERA</b> (paiements forfaitaires et redevances) Les recettes de la QIA s'accompagnent de <b>dépenses liées à la mise en œuvre de l'ERA.</b>	<b>234 \$</b>	179 \$ – 277 \$
Activité économique	Formation et éducation	<b>Fonds de formation et d'éducation</b> (1 million de dollars pour chacune des deux premières années suivant la signature de l'ERA et 250 000 dollars par an pendant l'étape de production de la mine) <b>Centre de formation</b> construit à Pond Inlet après l'approbation de la phase 2	<b>Avantage net pour l'emploi et la capacité des Inuits</b> (valeur monétaire incluse dans l'estimation des paiements forfaitaires de l'ERA).	

<sup>xiii</sup> Les valeurs monétaires sont présentées comme des valeurs actualisées nettes en dollars canadiens de 2020.



Emploi	<p>On s'attend à ce qu'il y ait des <b>avantages nets en matière d'emploi</b> pour les Inuits. <b>On s'attend à ce que les employés inuits représentent 17 % de la main-d'œuvre totale</b> pendant la durée de vie de la mine (emploi direct), avec des salaires moyens plus élevés que le salaire médian au Nunavut, ce qui se traduit par une augmentation salariale annuelle estimée à 49 000 \$. On suppose que 25 % des emplois inuits pendant les deux phases de construction et les cinq années de la PRI et des phases d'exploitation de la phase 2 (après les phases de construction) sont des emplois nets pour lesquels l'avantage net par emploi est égal au salaire inuit moyen pour le projet (83 564 \$)<sup>55</sup>.</p> <p>Les avantages liés à l'emploi des Inuits s'accompagnent de <b>paiements d'impôt sur le revenu</b> en raison des salaires plus élevés gagnés par les employés du projet par rapport au salaire médian du Nunavut.</p> <p><b>Impacts négatifs potentiels sur l'emploi dans l'industrie de la récolte de nourriture et l'industrie du tourisme</b> en raison des impacts sur les espèces terrestres et aquatiques</p>	<p><b>Contribution nette à l'emploi des Inuits :</b></p> <p>Phase de construction de la PRI – <b>19 AP</b> Phase d'exploitation de la PRI – <b>8 AP</b> <b>annuelles moyennes</b></p> <p>Phase de construction de la phase 2 - <b>25 AP</b> Phase d'exploitation de la phase 2 - <b>10 AP</b> <b>annuelles moyennes</b></p> <p><b>Avantages nets en matière d'emploi pour les Inuits :</b></p> <p><b>23 \$</b></p> <p><b>Moins les coûts associés aux impacts sur l'emploi dans l'industrie de la récolte de nourriture et l'industrie du tourisme</b></p> <p>(Des méthodes d'évaluation de la valeur non marchande pourraient être utilisées pour estimer la valeur monétaire des impacts négatifs, ou des indicateurs quantitatifs et qualitatifs pourraient être utilisés pour évaluer les impacts.)</p>	-
Entreprises locales	<p>On s'attend à ce que les entreprises inuites <b>bénéficient d'avantages nets en matière de revenus contractuels</b>. Les avantages pour les entreprises locales sont estimés à <b>3,9 %</b> des dépenses engagées totales du projet<sup>56</sup>.</p> <p>Les avantages en matière de contrats s'accompagnent du <b>paiement d'impôt sur le revenu des sociétés</b>.</p> <p><b>Impacts négatifs potentiels sur les entreprises de récolte de nourriture et le secteur du tourisme</b> en raison des impacts sur les espèces terrestres et aquatiques</p>	<p><b>122 \$</b></p> <p><b>Moins les coûts nets des impacts sur la récolte de nourriture et les entreprises touristiques</b></p> <p>(Des méthodes d'évaluation de la valeur non marchande pourraient être utilisées pour estimer la valeur monétaire des impacts négatifs, ou des indicateurs quantitatifs et qualitatifs pourraient être utilisés pour évaluer les impacts.)</p>	-
Infrastructure locale	<p><b>Aide financière pour cinq garderies</b> à la suite de l'approbation de la phase 2</p> <p>Aide financière pour <b>le centre de formation</b> construit à Pond Inlet à la suite de l'approbation de la phase 2</p>	<p><b>Avantage net pour les infrastructures locales</b> (valeur monétaire incluse dans l'estimation des paiements forfaitaires de l'ERA)</p>	-

		Les avantages des infrastructures locales s'accompagnent de <b>dépenses d'entretien et de fonctionnement.</b>	<b>Impact monétaire net non estimé</b> (Des méthodes d'évaluation de la valeur non marchande pourraient être utilisées pour estimer l'impact monétaire net ou des indicateurs quantitatifs/qualitatifs pourraient être utilisés pour évaluer les impacts.)	
Environnement	Espèces terrestres/ arboricoles	Création d'un <b>fonds de compensation pour les espèces sauvages</b> destiné à contribuer aux efforts d'atténuation des impacts  Impacts négatifs potentiels sur les populations de caribous <sup>xiv</sup> , de loups, de renards, de lièvres arctiques, d'hermines et de petits mammifères. Les impacts potentiels comprennent la perte d'habitat, la perturbation des corridors de déplacement, la mortalité et l'exposition à des contaminants. Les impacts devraient être à court terme et négligeables.  Impacts négatifs potentiels sur les populations de faucons pèlerins, d'oies des neiges, d'eiders à duvet et d'eiders à tête grise, de plongeurs catmarins, de guillemots de Brünnich et de bruants lapons. Les impacts devraient être limités au déplacement hors de l'empreinte du projet. On s'attend à ce que les impacts soient à long terme, mais minimes et négligeables.	Avantage net des mesures d'atténuation des impacts pour la faune et les espèces terrestres (valeur monétaire incluse dans l'estimation des paiements forfaitaires des ERA)  <b>Coût net associé aux impacts sur les espèces terrestres et arboricoles</b>  <b>Impact monétaire net non estimé</b> (Des méthodes d'évaluation de la valeur non marchande pourraient être utilisées pour estimer l'impact monétaire net ou des indicateurs quantitatifs/qualitatifs pourraient être utilisés pour évaluer les impacts.)	–
	Territoire/ Topographie	Impacts négatifs potentiels sur les reliefs sensibles, notamment le pergélisol riche en glace, le pergélisol salin et le sol sensible au dégel, en raison de l'empreinte de la construction ou de l'infrastructure	<b>Coût net associé à la perturbation du pergélisol et aux émissions de GES associées (estimation monétaire incluse dans l'estimation du coût des GES dans le Cadre d'ECM de l'intérêt public)</b>	–
	Végétation	Impacts négatifs potentiels sur la végétation en raison des dépôts de poussières provenant des activités de construction et des camions circulant sur le chemin d'approvisionnement de Milne Inlet	<b>Coût net associé aux impacts sur la végétation</b>  <b>Impact monétaire net non estimé</b> (Des méthodes d'évaluation de la valeur non marchande pourraient être utilisées pour estimer l'impact monétaire net ou des	–

<sup>xiv</sup> Le caribou a été choisi comme espèce indicatrice (pour les espèces terrestres) dans l'évaluation d'impact en raison de son importance dans la culture inuite.

		indicateurs quantitatifs/qualitatifs pourraient être utilisés pour évaluer les impacts.)	
Sites archéologiques et patrimoniaux	Impacts négatifs potentiels sur les sites archéologiques situés autour du port de Milne Inlet et le long des sections du chemin d'approvisionnement de Milne Inlet et de la ligne ferroviaire proposée	<b>Coût net associé aux impacts sur les sites archéologiques et patrimoniaux</b> <b>Impact monétaire net non estimé</b> (Des méthodes d'évaluation de la valeur non marchande pourraient être utilisées pour estimer l'impact monétaire net ou des indicateurs quantitatifs/qualitatifs pourraient être utilisés pour évaluer les impacts.)	–
Espèces aquatiques	Impacts négatifs potentiels sur les mammifères marins, notamment l'ours blanc, le narval, le phoque annelé, la baleine boréale, le béluga et le morse, en raison du bruit et des perturbations liés au transport maritime, des collisions avec les navires, du dynamitage et du dragage, ainsi que du rejet des eaux de ballast. Les impacts potentiels comprennent la perte et la perturbation de l'habitat et la mortalité. Impacts négatifs potentiels sur les poissons, notamment l'omble chevalier, le chabot et la morue du Groenland, en raison de l'empreinte de la construction et de l'infrastructure, du bruit et des perturbations liés au transport maritime, du rejet des eaux de ballast et du sillage des hélices des navires. Les impacts potentiels comprennent la perte et la perturbation de l'habitat et la mortalité.	<b>Coût net associé aux impacts sur les espèces aquatiques</b> <b>Impact monétaire net non estimé</b> (Des méthodes d'évaluation de la valeur non marchande pourraient être utilisées pour estimer l'impact monétaire net ou des indicateurs quantitatifs/qualitatifs pourraient être utilisés pour évaluer les impacts.)	–
Eaux de surface et eaux souterraines	Impacts négatifs potentiels sur l'hydrologie et la quantité d'eau en raison du prélèvement d'eau au baraquement de chantier et de la construction de ponceaux Impacts négatifs potentiels sur la qualité de l'eau en raison du rejet des effluents dans la rivière Mary (provenant des usines de traitement des eaux d'égout, des aires de stockage de minerais et de la fosse de la mine), de la contamination de l'eau du lac de la carrière après la fermeture, ainsi que du drainage rocheux acide et de la lixiviation des métaux provenant des roches nouvellement exposées	<b>Coût net associé aux impacts sur les eaux de surface et les eaux souterraines</b> <b>Impact monétaire net non estimé</b> (Des méthodes d'évaluation de la valeur non marchande pourraient être utilisées pour estimer l'impact monétaire net ou des indicateurs quantitatifs/qualitatifs pourraient être utilisés pour évaluer les impacts.)	–
Qualité de l'air	Les impacts sur la qualité de l'air ont des répercussions disproportionnées sur la population inuite locale et, par conséquent, le coût net estimé des impacts sur la qualité de l'air a été inclus dans ce compte.	<b>(25 \$)</b>	<b>(25 \$)</b>

		Impacts négatifs potentiels sur la qualité de l'air en raison des dépôts de poussières et de l'augmentation des concentrations des principaux contaminants atmosphériques, notamment les particules en suspension totales, le SO <sub>2</sub> , le NO <sub>2</sub> , les métaux, le CO, les PM <sub>10</sub> et les PM <sub>2.5</sub> . On s'attend à ce que les impacts des dépôts de poussière soient négatifs, dépassent les seuils, s'étendent au-delà du site du projet et soient irréversibles. On prévoit que les principaux contaminants atmosphériques seront négatifs, qu'ils dépasseront les seuils d'ampleur, qu'ils seront limités au site du projet, qu'ils persisteront au-delà de la durée du projet, qu'ils seront continus et qu'ils seront réversibles (sauf pour les particules en suspension totales qui sont irréversibles).		
	Émissions de GES	<p>Impacts négatifs en raison des émissions de GES provenant du matériel du projet (émissions de portée 1). Les émissions provenant du matériel du projet pendant la durée de vie du projet totaliseront environ <b>5,1 Mt d'éq. CO<sub>2</sub></b>.</p> <p>Impacts négatifs résultant des émissions de GES en amont et en aval (émissions de portée 3). Les émissions en amont et en aval pendant la durée de vie du projet totaliseront environ <b>8,6 Mt d'éq. CO<sub>2</sub></b>.</p>	Coût net associé aux émissions de GES (estimation monétaire incluse dans l'estimation du coût des GES dans le Cadre d'ECM de l'intérêt public)	
Société	Bien-être social	<p>Amélioration potentielle de l'accès aux services médicaux et sociaux pour les employés du projet et leurs familles</p> <p>Impacts négatifs potentiels sur le bien-être social en raison de la nature du travail associé au projet. Les exigences en matière d'allers-retours en avion des employés du projet et la dynamique de cycles d'expansion et de ralentissement des industries extractives de ressources naturelles peuvent avoir un impact négatif sur la cohésion</p>	Avantage net pour le bien-être social associé à un meilleur accès aux services médicaux et sociaux	—

		<p>familiale et la cohésion de la collectivité. De plus, les employés inuits peuvent quitter leur collectivité pour chercher un autre emploi après avoir travaillé pour le projet, ce qui a un impact supplémentaire sur la cohésion familiale et celle de la collectivité.</p> <p>Impacts négatifs potentiels sur le bien-être social en raison de l'augmentation des niveaux de toxicomanie, de violence familiale et de jeu d'argent</p> <p>Impacts négatifs potentiels sur le bien-être social en raison de l'afflux de travailleurs migrants, ce qui peut avoir un impact négatif sur les infrastructures communautaires, notamment le logement et les services sociaux. En outre, un afflux de travailleurs non inuits peut entraîner des conflits interculturels et nuire à la cohésion de la collectivité.</p> <p>Impacts négatifs potentiels sur le bien-être social en raison de pratiques d'embauche inéquitables. L'emploi dans le cadre du projet favorise fortement les employés non inuits (<b>les Inuits représentent 17 % des emplois dans le cadre du projet</b>) et les travailleurs masculins (<b>les femmes inuites ne représentent que 4,8 % des emplois dans le cadre du projet</b>).</p>	<p>Coût net associé aux impacts sur le bien-être social</p> <p><b>Impact monétaire net non estimé</b></p> <p>(Des méthodes d'évaluation de la valeur non marchande pourraient être utilisées pour estimer l'impact monétaire net ou des indicateurs quantitatifs/qualitatifs pourraient être utilisés pour évaluer les impacts.)</p>	
Santé	Bien-être mental	<p>Impacts négatifs potentiels sur le bien-être mental sous la forme d'une augmentation des niveaux de toxicomanie, de violence familiale et de jeu d'argent</p> <p>Impacts négatifs potentiels sur le bien-être mental en raison des conflits interculturels entre les employés inuits et non inuits du projet</p>	<p>Coût net associé aux impacts sur le bien-être mental</p> <p><b>Impact monétaire net non estimé</b></p> <p>(Des méthodes d'évaluation de la valeur non marchande pourraient être utilisées pour estimer l'impact monétaire net ou des indicateurs quantitatifs/qualitatifs pourraient être utilisés pour évaluer les impacts.)</p>	—
	Bien-être physique	<p>Impacts négatifs potentiels sur les pratiques de récolte des Inuits et sur la disponibilité de la nourriture en raison des impacts sur le caribou, le phoque annelé, l'omble chevalier, le morse et le narval</p> <p>Impacts négatifs potentiels sur le bien-être physique sous la forme d'une augmentation des niveaux de toxicomanie et de violence familiale et le jeu</p>	<p>Coût net associé aux impacts sur le bien-être physique</p> <p><b>Impact monétaire net non estimé</b></p> <p>(Des méthodes d'évaluation de la valeur non marchande pourraient être utilisées pour estimer l'impact monétaire net ou des</p>	—

			indicateurs quantitatifs/qualitatifs pourraient être utilisés pour évaluer les impacts.)	
	Bien-être culturel et spirituel	<p>Impacts négatifs potentiels sur les espèces d'importance culturelle, notamment le caribou, le phoque annelé, l'omble chevalier, le morse et le narval</p> <p>Impacts négatifs potentiels sur les sites archéologiques d'importance culturelle situés autour de Milne Port et le long des tronçons du chemin d'approvisionnement de Milne Inlet et de la ligne ferroviaire proposée</p>	<p><b>Coût net associé aux impacts sur le bien-être culturel et spirituel</b></p> <p><b>Impact monétaire net non estimé</b></p> <p>(Des méthodes d'évaluation de la valeur non marchande pourraient être utilisées pour estimer l'impact monétaire net ou des indicateurs quantitatifs/qualitatifs pourraient être utilisés pour évaluer les impacts.)</p>	—
Gouvernance	Droits et titres	<p><b>Avantages potentiels pour les droits et les titres des Inuits en raison des négociations de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits (ERAI) et de l'Entente de certitude des Inuits</b>, qui contiennent des dispositions liées à la gouvernance, notamment les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un <b>mécanisme de règlement des différends</b>, y compris une disposition de médiation et d'arbitrage;</li> <li>• Des <b>mécanismes de prise de décisions partagées</b> sous la forme de trois comités fondés sur le consensus : le Conseil exécutif mixte, le Comité de l'emploi et le Comité d'examen des contrats, qui comptent tous des représentants de la QIA;</li> <li>• Des <b>exigences en matière de rapport</b>;</li> <li>• Des <b>dispositions relatives à la surveillance, à l'application de la Loi et à la gestion adaptative</b>;</li> <li>• Des <b>dispositions qui exigent des parties qu'elles réexaminent l'ERAI</b> tous les trois ans et qu'elles <b>renégocient</b> si l'une ou les deux parties estiment que l'ERAI ou l'une de ses dispositions ne permet pas de réaliser les objectifs visés.</li> </ul> <p><b>Répercussions négatives potentielles sur les droits et les titres des Inuits en raison de la délivrance d'un permis d'exploitation hydraulique, de concessions et de baux d'exploitation minières et d'une concession immobilière à la Baffinland Iron Mines Corporation</b></p> <p><b>Répercussions négatives potentielles sur le droit des Inuits d'exploiter des ressources fauniques (en vertu de la Loi concernant l'Accord sur les revendications territoriales du</b></p>	<p>Avantages nets pour les droits et titres des Inuits</p> <p><b>Coût net associé aux répercussions sur les droits et les titres des Inuits</b></p> <p><b>Impact monétaire net non estimé</b></p> <p>(Des méthodes d'évaluation de la valeur non marchande pourraient être utilisées pour estimer l'impact monétaire net ou des indicateurs quantitatifs/qualitatifs pourraient être utilisés pour évaluer les impacts.)</p>	—

		<i>Nunavut</i> ) en raison des impacts négatifs sur les espèces terrestres et aquatiques		
	CPLCC	On ignore si les Inuits ont fourni le CPLCC pour le projet en fonction des documents de l'EI. L'ERAI et l'Entente de certitude des Inuits prouvent que les Inuits ont fourni le CPLCC, mais il ne semble pas y avoir de document écrit explicite que les Inuits ont fourni leur CPLCC pour le projet. De plus, la QIA a déclaré qu'elle ne soutient pas l'agrandissement du projet (phase 2) en raison des préoccupations concernant l'emploi des Inuits et la surveillance ainsi que l'application de la Loi en matière des impacts environnementaux <sup>57</sup> .	Inconnu	–
<b>Consolidé</b>	Recettes du gouvernement ou des organisations inuites	Impacts sur les recettes nettes du projet pour NTI, les Inuits de Kitikmeot, les Inuits de Kivalliq et la QIA	445 \$	273 \$ – 562 \$
	Activité économique	Impacts nets du projet sur la formation, l'emploi, l'activité locale et l'infrastructure locale des Inuits	145 \$ Moins les coûts nets des impacts sur la récolte de nourriture et les industries touristiques	145 \$
	Environnement	Coût net sur la qualité de l'air Impacts négatifs potentiels sur les espèces terrestres, les oiseaux, le paysage et la topographie, la végétation, les sites archéologiques, les espèces aquatiques, les eaux de surface et souterraines	(25 \$) Moins les coûts nets associés aux impacts sur les espèces terrestres, les oiseaux, la perturbation du pergélisol, la végétation, les sites archéologiques et patrimoniaux, les	(25 \$)

			espèces aquatiques, les eaux de surface et les eaux souterraines	
	Société	Impacts nets du projet sur le bien-être social des Inuits	Avantages nets et coûts associés aux impacts sur le bien-être social Impact monétaire net non estimé	–
	Santé	Impacts nets du projet sur le bien-être mental, physique et culturel et spirituel des Inuits	Coûts nets associés aux impacts sur le bien-être mental, physique et culturel et spirituel. Impact monétaire net non estimé	–
	Gouvernance	Répercussions nettes sur les droits et les titres des Inuits	Avantages nets et coûts associés aux répercussions sur les droits et les titres des Inuits Impact monétaire net non estimé	–
<b>Total</b>	Inuit	Impacts nets du projet sur le peuple inuit du Nunavut	<b>565 \$</b> (Excluant les coûts et avantages non monétaires du projet)	393 \$ – 682 \$

## Hypothèse de l'étude de cas

Tableau 10. Hypothèses d'analyse de l'étude de cas de Mary River

Paramètre	Valeur d'entrée
Cours au comptant du minerai de fer (Réf) (CAD/tonne)	124 \$
Cours au comptant du minerai de fer (bas) (CAD/tonne)	95 \$
Cours au comptant du minerai de fer (haut) (CAD/tonne)	142 \$
Volume de production de l'ERI (MtA)	4,6
Volume de production à partir de 2026 (MtA)	12
Dépenses en capital fixe (ERI) (M\$)	956 \$
Dépenses en capital fixe (phase 2, 12 MtA) (M\$)	1 292 \$
Dépenses d'exploitation de la PRI et de la phase 2 (M\$/tonne)	55 \$
Coût des ventes (% des dépenses d'exploitation)	50 %



Coût de la fermeture (M\$)	208 \$
Taux d'actualisation % du projet	8 %
Taux d'actualisation % des GES	3 %
<b>Émissions de GES</b>	
Construction (éq. CO <sub>2</sub> annuel en Kt)	28-56
Exploitation (éq. CO <sub>2</sub> annuel en Kt)	156
Phase de fermeture (éq. CO <sub>2</sub> annuel en Kt)	84
<b>Régime financier</b>	
Taux d'IRS (taux effectif, revenu imposable)	27,0 %
Part fédérale	0,56
Part de NTI	0,44
Redevances minières (taux effectif, revenu imposable)	11,2 %
Part de NTI	30 %
Part de la QIA	30 %
Part des Inuits de Kitikmeot	18 %
Part des Inuits de Kivalliq	22 %
Paiements des baux fonciers (M\$)	3 \$
<b>Emplois et contrats</b>	
Variation nette de l'avantage salarial	49 251,63
Phase de construction de la PRI (AP annuelles moyennes)	106
Phase d'exploitation de l'ERI (AP annuelles moyennes) (faible)	178
Phase de construction de la phase 2 (AP annuelles moyennes) (élevée)	144
Phase d'exploitation de la phase 2 (AP annuelles moyennes) (faible)	232
Phase de fermeture (AP annuelles moyennes)	75
Passation de marchés (% des dépenses engagées totales)	3,90 %
<b>Dispositions de l'ERA</b>	
Paiements d'étape (PRI) (M\$)	58 \$
Paiements d'étape (Phase 2) (M\$)	30 \$
Redevance de l'ERAI (% du revenu net des ventes)	1,19 %

Remarque : Toutes les valeurs en dollars sont exprimées en dollars canadiens de 2020.

## 12. Annexe B : Enquête sur le cadre d'évaluation des comptes multiples pour une étude de l'Université Simon Fraser

### Formulaire de consentement

**Q1.** Vous êtes entièrement libre de participer ou non à cette enquête. Vous pouvez refuser de participer à cette enquête. En cliquant sur « J'ACCEPTÉ » ci-dessous, vous indiquez que vous acceptez de participer à cette enquête. Vous ne renoncez à aucun de vos droits en participant à cette enquête.

Choix de réponses	Réponses
Je suis d'accord, je souhaite accéder à l'enquête.	100 %

### Organisation à laquelle le répondant est affilié

**Q2.** À quelle organisation ou à quel groupe êtes-vous affilié?

Choix de réponses	Réponses
Agence d'évaluation d'impact du Canada	29 %
Ressources naturelles Canada	22 %
Environnement et Changement climatique Canada	12 %
Groupe autochtone	2 %
Université/collège	15 %
Secteur privé	15 %
Préfère ne pas répondre	2 %
Autres (veuillez préciser)	2 %

### Évaluation des méthodes d'estimation existantes utilisées dans l'évaluation d'impact

**Q3.** Les méthodes d'estimation des impacts qui sont actuellement utilisées pour éclairer la détermination de l'intérêt public...

	Complètement d'accord	D'accord	Ni en accord ni en désaccord	En désaccord	Fortement en désaccord
fournissent une évaluation approfondie des impacts du projet.	0 %	35 %	18 %	44 %	3 %
communiquent clairement les compromis associés au projet proposé.	0 %	15 %	24 %	47 %	15 %

ont tendance à surestimer les avantages d'un projet proposé.	29 %	29 %	29 %	12 %	0 %
prennent adéquatement en compte les impacts sur les groupes autochtones.	3 %	15 %	32 %	38 %	12 %
sont transparentes sur la façon d'éclairer la détermination de l'intérêt public.	0 %	9 %	24 %	50 %	18 %

## Intérêt public et évaluation d'impact

	Complètement d'accord	D'accord	Ni en accord ni en désaccord	En désaccord	Fortement en désaccord
<b>Q4.</b> Selon vous, la détermination de l'intérêt public d'un projet devrait principal facteur à prendre en considération pour décider d'approuver ou non un projet proposé.	18 %	42 %	18 %	21 %	0 %
<b>Q5.</b> L'expression « intérêt public » est clairement définie dans le contexte du processus d'EI.	6 %	18 %	30 %	39 %	6 %
<b>Q6.</b> Le processus actuel d'EI fait en sorte que les projets proposés sont approuvés seulement s'ils sont dans l'intérêt public.	0 %	12 %	52 %	33 %	3 %
<b>Q7.</b> D'après les résultats d'une EI selon les méthodes actuelles, la détermination de l'intérêt public d'un projet proposé est toujours claire.	0 %	9 %	18 %	55 %	18 %
<b>Q8.</b> La détermination de l'intérêt public d'un projet proposé peut comporter des partis pris subjectifs de la part des décideurs.	24 %	55 %	9 %	12 %	0 %

## Évaluation du Cadre d'ECM de l'intérêt public proposé

### Thème 1 : Pertinence par rapport au contexte

#### Q9. Le Cadre d'ECM de l'intérêt public proposé...

	Complètement d'accord	D'accord	Ni en accord ni en désaccord	En désaccord	Fortement en désaccord
est une méthode inadéquate d'évaluation d'impact (EI).	27 %	47 %	23 %	3 %	0 %
traite des éléments énoncés dans la <i>Loi sur l'évaluation d'impact</i> dont le ministre ou le gouverneur en conseil doit tenir compte lorsqu'il détermine l'intérêt public (éléments résumés ci-dessous).	10 %	70 %	13 %	7 %	0 %
peut être mis en œuvre de manière réaliste par l'Agence d'évaluation d'impact du Canada.	13 %	40 %	33 %	13 %	0 %

### Thème 2 : Souplesse

#### Q10. Le Cadre d'ECM de l'intérêt public proposé...

	Complètement d'accord	D'accord	Ni en accord ni en désaccord	En désaccord	Fortement en désaccord
peut être adapté à différents types de projets qui peuvent être examinés dans le cadre du processus d'EI.	13 %	77 %	10 %	0 %	0 %

### Thème 3 : Compréhension

#### Q11. Le Cadre d'ECM de l'intérêt public proposé...

	Complètement d'accord	D'accord	Ni en accord ni en désaccord	En désaccord	Fortement en désaccord
est une méthode relativement facile à comprendre.	7 %	53 %	30 %	10 %	0 %
n'est pas plus difficile à comprendre que les autres méthodes utilisées en EI.	13 %	43 %	13 %	17 %	0 %
est assez facile à expliquer à quelqu'un qui ne s'y connaît pas.	0 %	50 %	27 %	23 %	0 %

#### Thème 4 : Subjectivité

**Q12.** Le Cadre d'ECM de l'intérêt public proposé...

	Complètement d'accord	D'accord	Ni en accord ni en désaccord	En désaccord	Fortement en désaccord
démontre de manière transparente la façon d'évaluer les impacts.	3 %	70 %	17 %	10 %	0 %
aide à réduire les partis pris subjectifs dans l'EI.	13 %	30 %	40 %	17 %	0 %

#### Thème 5 : Robustesse

**Q13.** Le Cadre d'ECM de l'intérêt public proposé...

	Complètement d'accord	D'accord	Ni en accord ni en désaccord	En désaccord	Fortement en désaccord
est une méthode approfondie qui couvre l'ensemble des impacts du projet.	13 %	50 %	20 %	17 %	0 %
veille à la prise en compte des externalités du projet (coûts ou avantages indirects pour une tierce partie découlant d'un projet).	10 %	73 %	10 %	7 %	0 %
suit des étapes logiques.	10 %	57 %	20 %	0 %	0 %

#### Thème 6 : Utilité des résultats

**Q14.** Le Cadre d'ECM de l'intérêt public proposé...

	Complètement d'accord	D'accord	Ni en accord ni en désaccord	En désaccord	Fortement en désaccord
facilite la compréhension approfondie des impacts potentiels d'un projet proposé.	17 %	60 %	17 %	7 %	0 %
présente les résultats de manière compréhensible.	13 %	63 %	17 %	3 %	0 %

fournit une gamme d'estimations des impacts possibles grâce à l'utilisation d'une analyse de sensibilité.	13 %	60 %	23 %	0 %	0 %
produit des renseignements utiles pour éclairer la détermination de l'intérêt public.	17 %	67 %	13 %	0 %	0 %
permet de bien comprendre les compromis entre les avantages et les coûts d'un projet proposé.	14 %	48 %	28 %	10 %	0 %

### *Thème 7 : Validité*

#### **Q15.** Le Cadre d'ECM de l'intérêt public proposé...

	Complètement d'accord	D'accord	Ni en accord ni en désaccord	En désaccord	Fortement en désaccord
est un outil d'évaluation d'impact valide d'un point de vue méthodologique.	18 %	68 %	7 %	7 %	0 %
sera probablement perçu comme un outil valide sur le plan méthodologique par les décideurs.	21 %	38 %	38 %	3 %	0 %
s'appuie sur des renseignements valides sur le plan scientifique.	14 %	59 %	21 %	7 %	0 %
s'appuie sur des méthodes d'estimation valides.	7 %	62 %	24 %	7 %	0 %

### *Thème 8 : Qualités participatives*

#### **Q16.** Le Cadre d'ECM de l'intérêt public proposé...

	Complètement d'accord	D'accord	Ni en accord ni en désaccord	En désaccord	Fortement en désaccord
contribue à faciliter la participation des parties susceptibles d'être touchées par un projet proposé.	7 %	41 %	41 %	10 %	0 %

## Thème 9 : Équité

### Q17. Le Cadre d'ECM de l'intérêt public proposé...

	Complètement d'accord	D'accord	Ni en accord ni en désaccord	En désaccord	Fortement en désaccord
aide à faire en sorte que les intérêts des différentes parties sont intégrés dans la détermination de l'intérêt public.	14 %	45 %	28 %	14 %	0 %

## Thème 10 : Groupes autochtones

### Q18. Le Cadre d'ECM de l'intérêt public proposé...

	Complètement d'accord	D'accord	Ni en accord ni en désaccord	En désaccord	Fortement en désaccord
fournit une évaluation approfondie des répercussions du projet sur les collectivités autochtones.	10 %	38 %	28 %	24 %	0 %
peuvent être mises en œuvre de manière réaliste par les groupes autochtones participant à l'EI.	3 %	31 %	48 %	14 %	3 %
aide les collectivités autochtones à définir les changements potentiels à apporter à la conception des projets proposés (y compris les mesures d'atténuation) afin de respecter leurs intérêts.	3 %	31 %	48 %	17 %	0 %
aide les décideurs à décider si un projet est dans l'intérêt des collectivités autochtones.	10 %	31 %	31 %	28 %	0 %
aide les décideurs à définir les changements potentiels dans la conception des projets proposés (y compris les mesures d'atténuation) afin de mieux répondre aux intérêts des collectivités autochtones.	3 %	38 %	31 %	28 %	0 %

## Le Cadre d'ECM de l'intérêt public proposé par rapport aux méthodes d'estimation actuelles dans l'évaluation d'impact

**Q19.** Le Cadre d'ECM de l'intérêt public proposé...

	Complètement d'accord	D'accord	Ni en accord ni en désaccord	En désaccord	Fortement en désaccord
produit des renseignements plus complets que les méthodes actuelles utilisées dans l'EI.	14 %	59 %	24 %	3 %	0 %
a moins tendance à surestimer les avantages que les méthodes actuelles utilisées dans l'EI.	24 %	34 %	28 %	14 %	0 %
a moins tendance à sous-estimer les avantages que les méthodes actuelles utilisées dans l'EI.	17 %	34 %	41 %	7 %	0 %
communique les compromis d'un projet proposé plus clairement que les méthodes actuelles utilisées dans l'EI.	17 %	76 %	3 %	3 %	0 %
prend en compte les répercussions sur les groupes autochtones mieux que les méthodes actuelles utilisées dans l'EI.	14 %	31 %	34 %	21 %	0 %
est plus transparent sur la façon d'éclairer la détermination de l'intérêt public que les méthodes actuelles utilisées dans l'EI.	24 %	41 %	21 %	14 %	0 %

## Dernières réflexions

	Complètement d'accord	D'accord	Ni en accord ni en désaccord	En désaccord	Fortement en désaccord
<b>Q20.</b> Un cadre d'ECM a le potentiel d'améliorer la détermination de l'intérêt public dans l'EI.	24 %	59 %	7 %	10 %	0 %
<b>Q21.</b> Il serait utile de continuer à mettre au point et à mettre à l'essai le Cadre d'ECM de l'intérêt public comme moyen d'éclairer la détermination de l'intérêt public dans l'évaluation d'impact.	36 %	57 %	4 %	4 %	0 %



**Q22.** Quelles sont les principales forces du cadre d'ECM pour l'évaluation d'impact?

Tableau 11. Forces du Cadre d'ECM de l'intérêt public proposé relevées par les répondants à l'enquête

Forces	Nombre de réponses	Pourcentage de réponses
Complet	7	19 %
Présente et résume clairement les renseignements	5	14 %
Se concentre sur les impacts nets	4	11 %
Prend en compte les incidences non marchandes	3	8 %
Transparence	2	6 %
Se concentre sur les collectivités autochtones	2	6 %
Se concentre sur la répartition des impacts	2	6 %
Diminue la subjectivité	1	3 %
Prévisible	1	3 %
Cohérent	1	3 %
Améliore les renseignements et la connaissance	1	3 %
Intègre les avantages de plusieurs méthodes	1	3 %
Intègre des analyses de sensibilité	1	3 %
Prend en compte la durabilité et les changements climatiques	1	3 %
Permet de mieux justifier les décisions prises par les décideurs	1	3 %
Rigoureux	1	3 %
Utile à l'évaluation de projets marginaux	1	3 %
Aide à cerner les impacts négatifs potentiels importants	1	3 %
<b>Total des réponses</b>	<b>36</b>	<b>100 %</b>

**Q23.** Quelles sont les principales faiblesses du cadre d'ECM pour l'évaluation d'impact?

Tableau 12. Faiblesses du Cadre d'ECM de l'intérêt public proposé relevées par les répondants à l'enquête

Faiblesses du cadre d'ECM	Nombre de réponses	Pourcentage de réponses
Difficile d'estimer les incidences non marchandes sur le plan financier	3	16 %
Difficile de comparer les impacts quantitatifs et qualitatifs	4	13 %

La manière dont les mesures d'atténuation sont prises en compte n'est pas claire	2	6 %
Pouvoir discrétionnaire des décideurs limité	2	6 %
Ne pondère pas les impacts les plus importants	2	6 %
Ne met pas suffisamment l'accent sur les répercussions sur les collectivités autochtones	2	6 %
Onéreux, difficile à mettre en œuvre	2	6 %
Les hypothèses influencent les résultats	2	6 %
N'empêche pas la subjectivité	2	6 %
Ne prend pas en compte les impacts cumulatifs	1	3 %
Tous les impacts ne sont pas quantifiés dans l'étude de cas	1	3 %
Peut encourager les promoteurs à viser l'avantage net minimum acceptable	1	3 %
N'atteint pas les objectifs prévus	1	3 %
Pondération biaisée des données quantitatives par rapport aux données qualitatives	1	3 %
La relation entre les cadres de l'IP et des CA n'est pas claire	1	3 %
Se concentre sur un ensemble limité d'indicateurs	1	3 %
N'indique pas les limites de l'évaluation de la valeur non marchande	1	3 %
<b>Total des réponses</b>	<b>31</b>	<b>100 %</b>

**Q.24** Quels sont les principaux défis de la mise en œuvre du cadre d'ECM dans le processus d'évaluation d'impact?

Tableau 13. Défis potentiels dans la mise en œuvre du Cadre d'ECM de l'intérêt public proposé relevés par les répondants à l'enquête

Défis potentiels dans la mise en œuvre du cadre d'ECM	Nombre de réponses	Pourcentage de réponses
La quantification des impacts nécessite des ressources et des compétences supplémentaires	5	19 %
Atteindre un consensus quant aux méthodes et aux valeurs des impacts	3	12 %
Ne s'harmonise pas avec la façon dont l'EI fonctionne dans la réalité	3	12 %
S'appuie sur des renseignements financiers protégés	2	8 %
Trop compliqué, complexe	2	8 %

Ne prend pas en compte les éléments immatériels	1	4 %
Comparaison entre les impacts qualitatifs et quantitatifs	1	4 %
Ne prend pas en compte les estimations de l'impact à long terme	1	4 %
Comment traiter l'estimation de la valeur de l'extinction – espèces, langues, etc.	1	4 %
Dépendance aux habitudes du passé associée au processus actuel d'EI	1	4 %
Capacités limitées des petites collectivités et des groupes autochtones	1	4 %
Accessibilité limitée des données subdivisées	1	4 %
Maintenir la cohérence au fil du temps	1	4 %
Limites analytiques des méthodes	1	4 %
Dépend de la qualité et de la précision des renseignements fournis	1	4 %
Ne sera pas applicable à tous les projets	1	4 %
<b>Total des réponses</b>	<b>26</b>	<b>100 %</b>

**Q25.** Avez-vous des suggestions sur la façon dont le cadre d'ECM peut être révisé pour le rendre plus adapté à l'évaluation d'impact?

Tableau 14. Révisions suggérées au Cadre d'ECM de l'intérêt public proposé

Révisions suggérées	Nombre de réponses	Pourcentage de réponses
Estimer, quantifier plus d'impacts pour l'étude de cas	1	7 %
Établir clairement les limites du cadre d'ECM	1	7 %
Aborder la question du lien, de l'écart entre les résultats de l'ECM et la décision	1	7 %
Les comptes pour le cadre des collectivités autochtones doivent être définis par les collectivités elles-mêmes.	1	7 %
Recadrer pour qu'il ne soit pas axé sur l'intérêt public	1	7 %
Préciser que l'objectif est de réduire, et non d'éviter, la subjectivité	1	7 %
Inclure un outil d'estimation des incidences non marchandes	1	7 %
Prendre en compte les éléments qui sont actuellement exclus du Cadre	1	7 %
Les directives de l'ACA doivent être adaptés à l'EI	1	7 %
Se concentrer sur les impacts nets pour les incidences non marchandes	1	7 %

Élaborer des recommandations concernant l'inclusion ou non d'un compte de promoteur de projet.	1	7 %
Ajouter des directives sur les types de questions que les décideurs doivent prendre en compte pour évaluer les compromis	1	7 %
Être transparent concernant le rôle des jugements de valeur dans le cadre de l'ECM, de l'EI	1	7 %
Le cadre d'ECM devrait indiquer ce que les différentes parties pensent des compromis.	1	7 %
<b>Total des réponses</b>	<b>14</b>	<b>100 %</b>

**Q26.** Souhaitez-vous ajouter autre chose?

Tableau 15. Réflexions supplémentaires soulevées par les répondants à l'enquête

Réflexions supplémentaires	Nombre de réponses	Pourcentage de réponses
Il est difficile de dire dans quelle mesure l'ECM profitera à l'EI	2	20 %
Le cadre est une amélioration considérable par rapport à l'approche actuelle de l'EI	1	10 %
Le cadre peut entraver la prise de décisions	1	10 %
Création d'une version française du rapport	1	10 %
Un bon exercice puisqu'il forcera l'évaluation des ressources non évaluées	1	10 %
On peut espérer qu'il s'agit de la première étape vers l'approbation du cadre du Conseil du Trésor.	1	10 %
Les documents d'orientation sur la mise en œuvre du cadre doivent être élaborés davantage	1	10 %
Qui sera responsable d'effectuer l'analyse d'ECM?	1	10 %
Il aurait dû y avoir une option « Je ne sais pas » dans l'enquête.	1	10 %
<b>Total des réponses</b>	<b>10</b>	<b>100 %</b>

### 13. Notes en fin d'ouvrage

- <sup>1</sup> AEIC, « Contexte stratégique : Détermination de l'intérêt public en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact* », politiques, aem, 1<sup>er</sup> octobre 2020, <https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact/services/politiques-et-orientation/determination-interet-public-vertu-loi-evaluation-impact.html>.
- <sup>2</sup> Thomas Gunton *et al.*, « Évaluation des méthodes d'analyse des impacts économiques utilisées dans le cadre des évaluations environnementales », rapport de synthèse des connaissances préparé pour le Conseil de recherches en sciences humaines et l'Agence d'évaluation d'impact du Canada, 2020, [https://www.sshrc-crsh.gc.ca/society-societe/community-communitite/ifca-iac/evidence\\_briefs-donnees\\_probantes/environmental\\_and\\_impact\\_assessments-evaluations\\_environnementales\\_et\\_impacts/gunton-fra.aspx](https://www.sshrc-crsh.gc.ca/society-societe/community-communitite/ifca-iac/evidence_briefs-donnees_probantes/environmental_and_impact_assessments-evaluations_environnementales_et_impacts/gunton-fra.aspx).
- <sup>3</sup> Office national de l'énergie, « Rapport de l'Office national de l'énergie : Projet d'expansion de Trans Mountain », 2016.
- <sup>4</sup> Thomas Gunton, Chris Joseph et Daniel Dale, « Evaluation of the Trans Mountain Expansion Project » (Université Simon Fraser, 2021).
- <sup>5</sup> Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, « Politique sur l'analyse coûts -avantages », 2018, <https://www.canada.ca/fr/gouvernement/systeme/lois/developpement-amelioration-reglementation-federale/exigences-matiere-elaboration-gestion-examen-reglements/lignes-directrices-outils/politique-analyse-couts-avantages.html>.
- <sup>6</sup> AEIC et Alberta Energy Regulator, « Rapport de la commission d'examen conjoint : Benga Mining Limited, Projet de mine de charbon Grassy Mountain : Col Crowsnest. », 2021, <https://iaac-aeic.gc.ca/050/documents/p80101/139408F.pdf>.
- <sup>7</sup> Chris Joseph *et al.*, « *The Role of Cost-Benefit Analysis and Economic Impact Analysis in Environmental Assessment: The Case for Reform* », *Impact Assessment and Project Appraisal* 0, n° 0 (21 mai 2020): 1–11, <https://doi.org/10.1080/14615517.2020.1767954>.
- <sup>8</sup> Chris Joseph, Thomas I. Gunton, et James Hoffele, « *Assessing the Public Interest in Environmental Assessment: Lessons from Cost-Benefit Analysis of an Energy Megaproject* », *Impact Assessment and Project Appraisal* 38, n° 5 (2 septembre 2020): 397—411, <https://doi.org/10.1080/14615517.2020.1780371>.
- <sup>9</sup> Alan Bond, Angus Morrison-Saunders, et Jenny Pope, « Sustainability Assessment : The State of the Art » *Impact Assessment and Project Appraisal* 30, n° 1 (2012): 53 - 62.
- <sup>10</sup> Robert B Gibson, Selma Hassan, et James Tansey, *Sustainability Assessment : Criteria and Processes* (Routledge, 2013).
- <sup>11</sup> OCDE, « Sustainability Impact Assessment : An Introduction », 2010, Sustainability impact assessment : an introduction.
- <sup>12</sup> Serenella Sala, Biagio Ciuffo et Peter Nijkamp, « A Systemic Framework for Sustainability Assessment », *Ecological Economics* 119 (2015) : 314 - 325.
- <sup>13</sup> Jennifer Winter *et al.*, « A Multiple Account Benefit-Cost Analysis of Coal Mining in Alberta », *SSRN Electronic Journal*, 2021, <https://doi.org/10.2139/ssrn.3924693>.
- <sup>14</sup> Marvin Shaffer, *Multiple Account Benefit-Cost Analysis: A Practical Guide for the Systematic Evaluation of Project and Policy Alternatives* (University of Toronto Press, 2010).
- <sup>15</sup> Comme *R. c. Sparrow* ([1990] 1 RCS 1075), *Delgamuukw c. Colombie-Britannique* ([1997] 3 RCS 1010), *Nation Haïda c. Colombie-Britannique (Ministre des Forêts)* ([2004] 3 RCS 511), et *Nation Tsilhqot'in c. Colombie-Britannique* ([2014] 2 RCS 257, 2014 CSC 44)
- <sup>16</sup> Alberta Transportation, « Multiple Account Evaluation for Alberta Transportation : A Decision Making Tool », 2015.

- 
- 17 Ministère de l'Agriculture et des Terres de la Colombie-Britannique, « Guidelines for Socio-Economic and Environmental Assessment (Seea)—Land Use Planning and Resource Management Planning », 2007, 105.
- 18 Ministère des Transports de la Colombie-Britannique, « Benefit Cost Analysis Guidebook », 2014, [https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/driving-and-transportation/transportation-infrastructure/planning/tools/benefit\\_cost\\_analysis\\_guidebook.pdf](https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/driving-and-transportation/transportation-infrastructure/planning/tools/benefit_cost_analysis_guidebook.pdf).
- 19 Harry F. Campbell et Richard P. C. Brown, « A Multiple Account Framework for Cost-Benefit Analysis », *Evaluation and Program Planning* 28, n° 1 (1<sup>er</sup> février 2005): 23–32, <https://doi.org/10.1016/j.evalprogplan.2004.05.001>.
- 20 Saskatoon, « Multiple Account Evaluation : Saskatoon BRT », 2018, [https://www.saskatoon.ca/sites/default/files/documents/cosbrt\\_draft\\_mae\\_final\\_march\\_2018.pdf](https://www.saskatoon.ca/sites/default/files/documents/cosbrt_draft_mae_final_march_2018.pdf).
- 21 Secrétariat des sociétés d'État, « Multiple Account Evaluation Guidelines », 1993, 26.
- 22 Thomas Gunton, *Evaluating Land Use Tradeoffs : A Review of Selected Techniques*, vol. 169 (Forest Economics and Policy Analysis Research Unit, University of British ..., 1992).
- 23 Water Resources Council des États-Unis, *Economic and Environmental Principles and Guidelines for Water and Related Land Resources Implementation Studies* (Water Resources Council, 1983).
- 24 AEIC, « Analyse des effets sur la santé, la société et l'économie en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact* », 6 octobre 2020, <https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact/services/politiques-et-orientation/guide-practitioner-evaluation-impact-federale/analyse-effets-sante-societe-economie-vertu-loi-evaluation-impact.html>.
- 25 Ministère de l'Agriculture et des Terres de la Colombie-Britannique, « Guidelines for Socio-Economic and Environmental Assessment (Seea)—Land Use Planning and Resource Management Planning ».
- 26 AEIC, « Document d'orientation : Évaluation des répercussions potentielles sur les droits des peuples autochtones », 2 octobre 2020, <https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact/services/politiques-et-orientation/guide-practitioner-evaluation-impact-federale/document-orientation-evaluation-repercussions-potentielles-droits-peuples-autochtones.html>
- 27 BCEAO, « Guide to Indigenous Knowledge in Environmental Assessments », 2020.
- 28 Première Nation Carrier Sekani, « Assessment of Impacts on the Carrier Sekani First Nations' Aboriginal Title, Rights, and Interests from the Blackwater Gold Project (Part C) », 2019.
- 29 Keefer Ecological Services Ltd., « Part C : Blackwater Gold Mine Project (Blackwater) » (rédigé pour la Nation Dené Lhoosk'uz et la Première Nation Ulkatcho, 2019).
- 30 Nation Tsleil-Waututh, « Assessment of the Trans Mountain Pipeline and Tanker Expansion Proposal », s.d.
- 31 First Nations Energy and Mining Council, « Recent Experience with Indigenous-Led Assessments : A BC Perspective », 2019.
- 32 J. Shandro et L. Jokinen, « A Guideline for Conducting Health Impact Assessment for First Nations in British Columbia, Canada », 2018.
- 33 Janaki RR Alavalapati, Wiktor L Adamowicz, et William A White, « A Comparison of Economic Impact Assessment Methods : The Case of Forestry Developments in Alberta », *Revue canadienne de recherche forestière* 28, n° 5 (1998) : 711 – 719.
- 34 Yannis Arvanitis, Marco Stampini, et Desiré Vencatachellum, « Balancing Development Returns and Credit Risks : Project Appraisal in a Multilateral Development Bank », *Impact Assessment and Project Appraisal* 33, n° 3 (2015) : 195–206.
- 35 Anthony E Boardman *et al.*, *Cost-Benefit Analysis : Concepts and Practice* (Cambridge University Press, 2017).

- 
- <sup>36</sup> David Browne et Lisa Ryan, « Comparative Analysis of Evaluation Techniques for Transport Policies », *Environmental Impact Assessment Review* 31, n° 3 (2011) : 226 – 233.
- <sup>37</sup> Jack L. Knetsch, « Behavioural Economics, Benefit-Cost Analysis, and the WTP versus WTA Choice », *International Review of Environmental and Resource Economics* 14, n° 2–3 (19 octobre 2020): 153–196, <https://doi.org/10.1561/101.00000119>.
- <sup>38</sup> Frank Vanclay, « International Principles For Social Impact Assessment », *Impact Assessment and Project Appraisal* 21, n° 1 (mars 2003): 5–12, <https://doi.org/10.3152/147154603781766491>.
- <sup>39</sup> Frank Vanclay *et al.*, « Social Impact Assessment : Guidance for Assessing and Managing the Social Impacts of Projects », 2015.
- <sup>40</sup> AEIC, « Recensement de l’environnement : Analyse comparative entre les sexes plus dans le cadre de l’évaluation d’impact », 20 novembre 2020, <https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact/services/politiques-et-orientation/guide-practitioner-evaluation-impact-federale/analyse-comparative-sexes-evaluation.html>
- <sup>41</sup> Ministère des Forêts, des Terres, de l’Exploitation des ressources naturelles et du Développement rural de la Colombie-Britannique, « Socio-Economic and Environmental Assessment Guidance for Modernized Land Use Plans », 2021, [https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/farming-natural-resources-and-industry/natural-resource-use/land-water-use/crown-land/land-use-plans-and-objectives/policies-guides/mlup\\_guide\\_socio-economic\\_environmental\\_assessment\\_2022.pdf](https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/farming-natural-resources-and-industry/natural-resource-use/land-water-use/crown-land/land-use-plans-and-objectives/policies-guides/mlup_guide_socio-economic_environmental_assessment_2022.pdf).
- <sup>42</sup> Un compte d’activité économique est inclus dans tous les guides d’ECM consultés lors de la revue de la littérature, sauf un. Certains des guides d’ECM ont cependant des versions différentes du compte d’activité économique et proposent des méthodes contrastées pour évaluer l’activité économique (p. ex. l’analyse de l’impact économique par rapport à l’analyse coûts-avantages). Pour les besoins de ce tableau, toutes les interprétations du compte ont été combinées en un seul compte d’activité économique. Le compte d’activité économique pour le Cadre d’ECM de l’intérêt public est défini plus précisément dans le tableau 4. Pour de plus amples renseignements sur la façon dont les comptes d’activité économique sont définis dans la littérature, veuillez consulter les guides cités.
- <sup>43</sup> La *contribution nette au PIB* et la *contribution nette à l’emploi* d’un projet sont des indicateurs plus précis des impacts d’un projet sur l’activité économique, car ils mesurent les impacts réels, ou nets, du projet en tenant compte des coûts de renonciation des ressources utilisées. Il est important de distinguer les impacts économiques nets qui contribuent à une augmentation du PIB et de l’emploi des incidences distributives qui n’entraînent aucun changement net du PIB et de l’emploi. Dans une économie qui fonctionne bien, la plupart des impacts à l’échelle nationale et provinciale dans ce compte sont susceptibles d’être répartis et l’impact économique net du projet devrait être plus ou moins faible en supposant que les ressources affectées au projet seraient autrement utilisées dans d’autres activités économiques si le projet n’était pas réalisé. Il est probable que les impacts nets à l’échelle régionale soient plus proches des impacts bruts, car la plupart des ressources utilisées par le projet seront importées dans la région et entraîneront donc un changement net.

Bien que les décideurs puissent être intéressés par le nombre total d’emplois requis pour un projet, ce sont les *impacts nets* du projet *sur l’emploi* qui sont plus adéquats pour éclairer la détermination de l’intérêt public : il s’agit d’estimer le changement net d’emplois que devrait apporter un projet. Les impacts d’un projet sur l’emploi ne doivent être envisagés comme étant des avantages que si les travailleurs étaient autrement sans emploi ou s’il est prévu qu’ils reçoivent un salaire plus élevé par rapport à leur emploi précédent. Les avantages en matière d’emploi doivent être estimés en utilisant la méthodologie des avantages en matière d’emploi d’un cadre d’ACA accepté et présentés en *unités monétaires* tenant compte des changements dans les salaires des employés du projet, du nombre total d’employés et de la période d’emploi.

- 
- <sup>44</sup> Les méthodes d'évaluation des valeurs non marchandes consistent souvent à estimer la *volonté de payer* (VDP) d'une collectivité pour les avantages fournis par un projet et le *consentement à accepter* (CAA), ou l'indemnisation demandée, pour les impacts négatifs engendrés par un projet. Bien que la VDP et le CAA soient similaires sur le plan conceptuel, il est important de ne pas les utiliser de manière interchangeable, car ils produisent souvent des valeurs différentes. Pour plus de renseignements sur la VDP et le CAA, voir Knetsch (2020).
- <sup>45</sup> Organisation mondiale de la Santé, « Préambule à la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé, tel qu'adoptée par la Conférence internationale sur la Santé », New York, 19 juin au 22 juillet 1946; signé le 22 juillet 1946 par les représentants de 61 États (actes officiels de l'Organisation mondiale de la Santé, n° 2, p. 100) et entrée en vigueur le 7 avril 1948, <https://www.who.int/about/who-we-are/frequently-asked-questions>.
- <sup>46</sup> Ana Manero *et al.*, « A Systematic Literature Review of Non-Market Valuation of Indigenous Peoples' Values : Current Knowledge, Best-Practice and Framing Questions for Future Research », *Ecosystem Services* 54 (1<sup>er</sup> avril 2022) : 101417, <https://doi.org/10.1016/j.ecoser.2022.101417>.
- <sup>47</sup> Pour de plus amples renseignements sur les différents types d'ententes négociées entre les collectivités autochtones et les paliers supérieurs de gouvernement, voir <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/environment/natural-resource-stewardship/consulting-with-first-nations/first-nations-negotiations>.
- <sup>48</sup> Il est important de noter que les impacts sur l'emploi ne doivent être envisagés comme des avantages que si les travailleurs de la collectivité étaient autrement sans emploi ou s'il est prévu qu'ils reçoivent un salaire plus élevé par rapport à leur emploi précédent. Les avantages en matière d'emploi pour la collectivité doivent être estimés à l'aide de la méthodologie des avantages en matière d'emploi d'un cadre d'ACA accepté (p. ex. Shaffer, 2010) et présentés en *unités monétaires* tenant compte des changements dans les salaires des employés du projet, du nombre total d'employés et de la période d'emploi.
- <sup>49</sup> Les méthodes d'évaluation des valeurs non marchandes consistent souvent à estimer la *volonté de payer* (VDP) d'une collectivité pour les avantages fournis par un projet et le *consentement à accepter* (CAA), ou l'indemnisation demandée, pour les impacts négatifs engendrés par un projet. Bien que la VDP et le CAA soient similaires sur le plan conceptuel, il est important de ne pas les utiliser de manière interchangeable, car ils produisent souvent des valeurs différentes. Pour plus de renseignements sur la VDP et le CAA, voir Knetsch (2020).
- <sup>50</sup> Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions, « Final Hearing Report : Mary River Project », 2012; Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions, « Public Hearing Report Mary River Project : Early Revenue Phase Proposal », 2014.
- <sup>51</sup> Baffinland Iron Mines Corporation, « FEIS Addendum Mary River Project Phase 2 Proposal », 2018; Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions, « Public Hearing Report Mary River Project : Early Revenue Phase Proposal »; Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions, « Final Hearing Report : Mary River Project »; John Loxley, « Assessment of the Mary River Project : Impacts and Benefits » (Winnipeg : Université du Manitoba, 2019), <https://oceansnorth.org/wp-content/uploads/2019/02/Assessment-of-the-Mary-River-Project-Impacts-and-Benefits-final-draft.pdf>; Johnny West et Daniela Q. Lépiz, « Financial Analysis : Mary River Iron Ore Mine— The Viability of Current Base Operations vs Possible Expansion Stages » (OpenOil, 2021).
- <sup>52</sup> ECCC (Environnement et Changement climatique Canada), « Technical Update to Environment and Climate Change Canada's Social Cost of Greenhouse Gas Estimates », 2016.
- <sup>53</sup> Qikiqtani Inuit Association et Baffinland Iron Mines Corporation, « The Mary River Project Inuit Impact and Benefit Agreement », 2013, [https://www.baffinland.com/downloadocs/mary-river-iiba-signed.-october-22-2018\\_2018-14-30-13.pdf](https://www.baffinland.com/downloadocs/mary-river-iiba-signed.-october-22-2018_2018-14-30-13.pdf); Qikiqtani Inuit Association et Baffinland Iron Mines Corporation, « Inuit Certainty Agreement », 2020.



- 
- <sup>54</sup> Statistique Canada, « Recensement de l'environnement : une feuille de route vers la durabilité environnementale et économique », 2022, <https://www.statcan.gc.ca/fr/sujets-debut/environnement/recensement>.
- <sup>55</sup> Cette hypothèse est fondée sur Winter *et al.*, « A Multiple Account Benefit-Cost Analysis of Coal Mining in Alberta ». Pour l'étude de cas de la mine de Mary River, cette hypothèse est plus ou moins prudente et pourrait sous-estimer les avantages pour les Inuits en raison des taux de chômage plus élevés au Nunavut par rapport au marché du travail plus serré de l'Alberta.
- <sup>56</sup> Cette hypothèse est fondée sur Eric Adebayo et Eric Werker, « How Much Are Benefit-Sharing Agreements Worth to Communities Affected by Mining », *Resources Policy* 71 (1<sup>er</sup> juin 2021) : 101970, <https://doi.org/10.1016/j.resourpol.2020.101970>.
- <sup>57</sup> Jim Bell, « Baffinland's Inuit Landlord Won't Support Mary River Expansion », *Nunatsiaq News*, s.d., <https://nunatsiaq.com/stories/article/baffinlands-inuit-landlord-wont-support-mary-river-expansion/>.